



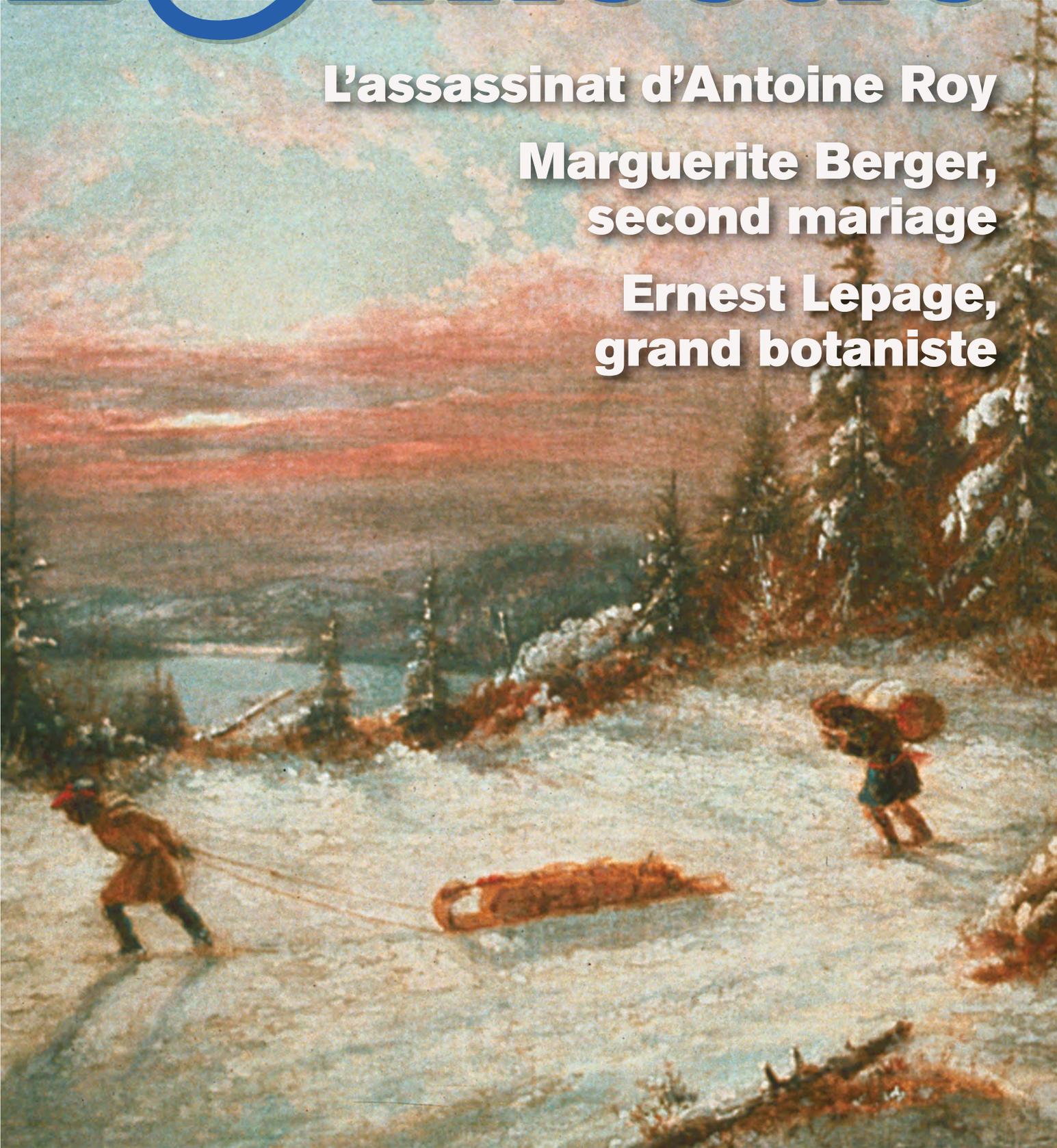
Revue de la Société de généalogie de Québec | www.sggq.qc.ca

L'Ancêtre

L'assassinat d'Antoine Roy

**Marguerite Berger,
second mariage**

**Ernest Lepage,
grand botaniste**



Envoi de publication canadienne. Numéro de convention 40037597. Port de retour garanti, L'Ancêtre, C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8 VOLUME 44, NUMÉRO 322, PRINTEMPS 2018 12,50 \$



Groupeetr

MAISON DE PRÉPARATION POSTALE
CENTRE NUMÉRIQUE - AFFICHAGE

numeri**Q**ca

- Impression numérique
- Impression grand format
- Fusion de documents
- Préparation postale avec et sans adresse
- Finition
- Ciblage de vos campagnes publicitaires
- Graphisme (par Empreinte design graphique)



418 658-8122



groupeetr.com



6-2555, av. Watt
Québec (QC) G1P 3T2



Spécialiste en
marketing direct
de Postes Canada

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

PERSONNAGES MÉCONNUS ET FAITS INÉDITS
SOUS LE REGARD DE JEUNES HISTORIENS



François Arsenault, Voyageurs d'histoire
(Bibliothèque et Archives Canada)

GÉNÉALOGIE ET HISTOIRE : DEUX SOEURS

Abonnez-vous à
CAP-AUX-DIAMANTS
au
418 656-5040

Tél. : (418) 656-5040
revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca



Suivez-nous
sur Facebook!

Visitez le site web :
www.capauxdiamants.org



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC 1961–2017

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8

Adresse civique : 1055, rue du Séminaire, local 4240, Pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval, Québec (Québec) G1V 5G8

Téléphone : 418 651-9127 Courriel : sgq@uniserve.com Site : www.sgq.qc.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017–2018

Présidente	Jeanne Maltais (6255)
Vice-président	Guy Auclair (4443)*
Secrétaire	Martine Guillot (7137)
Trésorière	Maria Gosselin (6881)*
Administrateurs	Daniel Dupuis (7643) Michel Keable (7005) Yvon Lacroix (4823)* Hélène Routhier (5919)* Solange Talbot (6559)*

* Fin de mandat

Conseiller juridique
M^e Serge Bouchard

Direction des comités

Bibliothèque	Mariette Parent (3914)
Centre virtuel de documentation	Martine Guillot (7137) Roger Barrette (2552)
Conférences	Jacques Fortin (0334)

Communications et publicité

Éditions et publications	Daniel Dupuis (7643) Guy Parent (1255)
Expédition	Roger Parent (3675)
Saisie des données	Louise Tucker (4888)

Formation	Hélène Routhier (5919)
Héraldique	Mariette Parent (3914)
Informatique	Yvon Lacroix (4823)
Registraire	Solange Talbot (6559)
Revue <i>L'Ancêtre</i>	Michel Keable (7085)
Service à la clientèle	Guy Auclair (4443)

Service de recherche et d'entraide	Jeanne Maltais (6255)
Trésorerie	Maria Gosselin (6881)
Encaissement	Gilles Giroux (4936)
Inventaire	Roger Parent (3675)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

Cotisation

Canada Adhésion principale* : 50 \$

Amérique sauf Canada Adhésion principale* : 65 \$ canadien

Europe Adhésion principale* : 70 \$ canadien

Membre associé demeurant à la même adresse : demi-tarif

*Ces adhérents reçoivent la revue *L'Ancêtre*.

Note

Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

Page couverture :

Huile sur toile intitulée *Coueurs des bois au coucher du soleil, en hiver* par Cornelius Krieghoff (1815-1872), Musée McCord, M967.100.17 (partie).

COMITÉ DE *L'Ancêtre* 2017–2018

Directeur	Michel Keable (7085)
Rédacteurs	Roger Allard (7378) Jean-François Bouchard (1792) France DesRoches (5595)
Coordonnatrice	Diane Gaudet (4868)
Membres	Roger Barrette (2552) Daniel Fortier (6500) Jacques Fortin (0334) Claire Lacombe (5892) Claude Le May (1491) Rodrigue Leclerc (4069) Jeanne Maltais (6255)

Collaborateurs et collaboratrices

Marc Beaudoin (0751)
Irène Belleau (3474)
Romain Belleau (5865)
Raymond Deraspe (1735)
Daniel Fortier (6500)
Diane Gagnon (6556)
Jocelyne Gagnon (3487)
Pierre Gendreau-Héту (7656)
Jean-Paul Lamarre (5329)
Rénauld Lessard (1791)
Denis Martel (4822)
Claire Pelletier (3635)
Lise St-Hilaire (4023)

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la SGQ et de l'auteur.

Conception de la mise en page et des couvertures de la revue

Omnigraphe, infographie d'édition

Imprimeur

Groupe ETR, Québec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0316-0513

© 2018 SGQ

SOMMAIRE

Assemblée générale, convocation	172
Mise en candidature	173
Les Filles du Roy – Second regard	
Les apparentées – 2 ^e partie	174
Découverte sur le lieu d'origine de l'ancêtre Jacques Friche	177
Sur les pas de Suzanne Aubineau	180
Sur la trace de Thomas Hardy Urin	183
Le deuxième mariage de Marguerite Berger, Fille du roi de 1670	186
L'assassinat d'Antoine Roy par Julien Talua, un autre pas vers la réhabilitation de notre ancêtre Antoine	189
De nouveaux documents sur Antoine Roy et sa famille en France	199
La genèse d'un patronyme: Lebleu	207
Jean-Baptiste Genest était-il un homme riche?	211
Ernest Lepage, grand botaniste de la nordicité	213
<i>Ad lib</i>	
Note généalogique	220
Au fil des recherches	
Noblesse oblige	221
Paléographie	223
L'héraldique à Québec	
Les armoiries des Buade de Frontenac	225
Le généalogiste juriste	
Jérôme Choquette (1928-2017).	228
Les Archives vous parlent	
Les billets de l'Acadie et la résistance acadienne, 1750-1760	232
L'ABC de la généalogie par ADN (G/ADN)	
L'arrivée de Louis Hébert et Marie Rollet en Nouvelle-France: un 400 ^e anniversaire à la lumière de l'ADN	237

La SGQ est un organisme sans but lucratif, fondée le 27 octobre 1961. Elle favorise la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, l'entraide des membres, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences ainsi que la publication de travaux de recherche.

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, de la Fédération Histoire Québec ainsi que de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.



Convocation – Assemblée générale

des membres de la Société de généalogie de Québec

Date : Mercredi 23 mai 2018 à 19 h 30

Les membres de la Société de généalogie de Québec sont convoqués à la 57^e assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 23 mai 2018 à Québec, au Centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la 56^e assemblée générale tenue le 24 mai 2017 ;
4. Rapport des comités ;
5. Rapport du président ;
6. Rapport du trésorier :
 - 6.1 Adoption des états financiers ;
 - 6.2 Prévisions budgétaires ;
7. Nomination d'un vérificateur ou d'un expert comptable ;
8. Ratification des actes posés par le conseil d'administration ;
9. Rapport du comité de mise en candidature et élection ;
10. Autres sujets ;
11. Levée de l'assemblée.

Note : Les personnes qui désirent ajouter un sujet à l'ordre du jour sont priées de le faire par écrit et de l'adresser à la soussignée, au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Québec, le 1^{er} mars 2018

Martine Guillot

Secrétaire du Conseil d'administration

martine.guillot.sgq@gmail.com



Service de recherche

La Société de généalogie de Québec offre un service de recherche de contrats passés devant notaire au Québec entre 1640 et 1799. Le demandeur doit préciser le type de contrat recherché, le nom d'au moins une des parties intéressées, la date approximative et l'endroit où l'acte est susceptible d'avoir été rédigé.

Pour plus d'informations, choisissez l'onglet « Service de recherche » :

www.sgq.qc.ca/service-de-recherche



Message du comité de mise en candidature

Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

Vous êtes invités à soumettre des candidatures pour pourvoir aux cinq postes en élection lors de l'assemblée générale annuelle du mercredi 23 mai 2018.

Les administrateurs sont élus pour un mandat de deux ans.

Admissibilité du candidat*

1. Le candidat doit être membre de la Société de généalogie de Québec (SGQ) ;
2. La candidature doit être proposée par écrit par trois membres de la SGQ, à l'aide du formulaire inséré dans le présent numéro de *L'Ancêtre* ;
3. Le formulaire de mise en candidature doit parvenir au secrétariat du comité 30 jours avant l'assemblée générale, soit avant 16 h, le 23 avril 2018.

Composition du comité de mise en candidature

Le Comité est formé d'André G. Bélanger, Jacques Fortin et André Normand. Ces personnes peuvent recevoir dès maintenant les formulaires à l'adresse suivante :

Société de généalogie de Québec
À l'attention du comité de mise en candidature
C. P. 9066, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1V 4A8

Martine Guillot, secrétaire
Société de généalogie de Québec

Notes:

Les formulaires de mise en candidature sont également disponibles à l'accueil de la SGQ.

L'affichage des candidatures se fera à la SGQ le 25 avril 2018, 16 h.

* La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

Capsule Pour enrichir les futures histoires de famille

Il est fréquent pour plusieurs d'entre nous de se buter au manque d'écrits concernant l'histoire intime de nos prédécesseurs. En effet, nos ancêtres avaient peu la possibilité de coucher leur vie et leurs émotions sur papier à l'exception de quelques familles de notables. Il en va tout autrement aujourd'hui. Si vous désirez laisser des lettres, des journaux personnels ou tout autre document non publié, vous pouvez le faire en communiquant avec l'organisme *Archives Passe-Mémoire*. Cet organisme sans but lucratif conserve les éléments de la petite histoire des particuliers et les rend disponibles selon un calendrier établi avec le donateur.

www.archivespassememoire.org/



Les Filles du Roy* – Second Regard

Irène Belleau (3474)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Dans la première partie de ce second regard sur les apparentées, nous avons présenté celles qui avaient été précédées en Nouvelle-France par des membres de leur famille.

*NDLR: La revue **L'Ancêtre** utilise généralement la graphie *Les Filles du roi* pour désigner ce groupe de femmes. Cependant, à la demande de l'auteure, présidente de la SHFR, nous respecterons son choix de les nommer selon la forme ancienne: *Les Filles du Roy*.

Les apparentées – 2^e partie

Les accompagnées... elles ne sont pas arrivées seules...

- Les Roy – Lelièvre: **Anne Lemaître (1663)**, 45 ans, veuve de Louis Roy ou Leroy, selon le Fichier *Origine*, de Dieppe, rejoint son fils Nicolas Roy et le père de sa belle-fille, Guillaume Lelièvre, installés ici depuis de nombreuses années. Elle amène avec elle, en 1663, sa belle-fille Jeanne Lelièvre et ses petits-enfants Louis et Nicolas Roy. Une reconstitution de famille, quoi! Anne Lemaître, sage-femme, épouse Adrien Blanquet dit La Fougère, 58 ans, sellier, arrivé en 1658. Il possède une terre à l'île d'Orléans depuis 1662, tout comme Guillaume Lelièvre. C'est sans doute là qu'Anne Lemaître est accueillie avec sa parenté. Le mariage a lieu à Québec le 7 novembre 1663 après la signature d'un contrat de mariage devant le notaire Jean Gloria, le 25 octobre précédent. Anne et Adrien n'ont pas eu d'enfant compte tenu de leur âge, mais Louis et Nicolas Roy de même que Marie Blanquet contribuent à augmenter la population de la Nouvelle-France.
- Les Moitié et les Fézeret: **Marguerite et Catherine Moitié (1663)** sont orphelines de père et de mère, elles ont 17 et 14 ans à leur arrivée au pays; elles sont les filles de Jacques, maître sergier, huissier et sergent royal à La Rochelle, et Françoise Langevin. Elles viennent rejoindre leur cousine Suzanne Guilbault, épouse de Claude Fézeret, maître serrurier, et les deux enfants du couple, René¹ et Jacques Fézeret, au pays depuis 1659 et installés à Montréal. Claude Fézeret étant allé chercher sa famille a sans doute contribué à la venue des deux sœurs Moitié. Mais sitôt arrivées, elles sont séparées. Marguerite épouse Joseph-Élie Gauthier à Château-Richer, et le couple s'établit à l'île d'Orléans où naîtront douze enfants. Catherine poursuit sa route à Montréal, probablement parce qu'elle est plus jeune et que la famille Fézeret la prendra en charge. Elle est servante chez le sieur Charles Le Moyne de Longueuil pendant quatre ans; elle

épouse, le 19 septembre 1667 à Montréal, Désiré Viger, maître de barque. Espérait-elle retrouver Marguerite en canot? On ne croit pas qu'elle ait pu le faire, rien ne nous permet de le démontrer. Regrettable!

- **Françoise Huché (1664)** est orpheline de père (Jacques), et sa mère Marie Danest a probablement confié sa fille à son frère Charles Danest et à sa femme Marie Deshayes, oncle et tante de Françoise, qui arrivent avec elle. Françoise a 20 ans et elle apporte des biens évalués à 500 livres. Elle épouse Guillaume Bonhomme, seigneur du fief Bélair et capitaine de milice, le 30 octobre 1664; son oncle Charles Danest est présent. Marie Deshayes sera au baptême du premier enfant de Françoise, Nicolas Bonhomme, le 25 octobre 1665, de même que le grand-père Nicolas Bonhomme qui sera aussi présent au baptême du deuxième enfant de Françoise. Le couple aura douze enfants à Sillery. Ces Filles du Roy contribueront à la survie de la colonie.
- **Marie Debure (1665)** arrive avec sa sœur Suzanne, l'époux de cette dernière, Louis Lefebvre dit Batanville, brasseur d'affaires, et leur fille Angélique Lefebvre. Ils sont tous originaires de Normandie. À Québec, le 6 octobre 1665, Marie épouse en premières noces Gilles Énard, au service des Jésuites. Auparavant, ils sont passés devant le notaire Michel Fillion. La parenté est présente. Ils ont une enfant, Marie, née le 19 août 1666 à Charlesbourg. Gilles meurt en 1666. Le 27 décembre 1666, Marie se remarie avec Jean Bernard dit Hanse, originaire de Thionville, France², charretier, qui sera trouvé mort gelé sur le lac Saint-Pierre en 1698. Le couple a neuf enfants à Charlesbourg. La sœur de Marie, Suzanne, et son époux, Louis Lefebvre, marient leur fille Angélique en 1675 à Jean Gauthier, taillandier. Suzanne est présente au baptême du premier enfant de sa sœur Marie, le 28 août 1666, à Québec, Marie Énard. Ils demeurent tous à Québec et Charlesbourg et peuvent donc se rencontrer à l'occasion de divers événements familiaux.

1. René Fézeret épouse Marie Carlier, Fille du Roy de 1670.

2. Thionville se retrouvera successivement dans le duché de Luxembourg (930-1659), puis en France (1659-1871), en Allemagne (1871-1918) et de nouveau en France.

- Les Roy – Fillion : **Gabrielle d'Anneville (1665)** est arrivée en Nouvelle-France avec sa mère **Marguerite Roy**, Fille du Roy et veuve de Brice d'Anneville, sa sœur Anne et son époux, Antoine Fillion, et leurs deux enfants Pierre et Jeanne Fillion. Cette cohorte de parenté décidée de faire souche en Nouvelle-France est partie de La Rochelle le 27 avril 1665, et arrive trois mois plus tard, le 27 juillet à Québec. Il y a eu un mariage double : Gabrielle épouse Louis Blanchard, 24 ans, engagé pour trois ans en 1656, et le même jour, sa mère Marguerite Roy épouse Hilaire Charbonneau, huissier, originaire du Poitou. La maison des Fillion à Saint-Joachim jubilerait aujourd'hui... Aux Fillion se joindront avec le temps, les deuxième et troisième époux de Gabrielle : Mathieu de LaGrange, maçon, et Hilaire Bernard, charpentier, arpenteur, huissier, notaire et procureur fiscal. Les liens familiaux — un petit Paris — sont de tous les jours même si Gabrielle et Marguerite n'ont pas eu d'enfant.
- **Andrée Remondière (1666)**, âgée de 15 ans, arrive avec sa mère **Renée Rivière**, veuve de Jacques Remondière. Elles sont originaires de la paroisse Notre-Dame-de-Coigne, à La Rochelle. Andrée épouse Thomas Rondeau, cloutier, devant le notaire Paul Vachon, le 31 octobre 1666 ; ils ont quatorze enfants à l'île d'Orléans. Sa mère épouse Mathurin Croiset, domestique chez Pierre Soumande, mais le couple n'a pas eu d'enfant. Comme les deux femmes vivent à l'île d'Orléans, Renée a bien pu être aux côtés de sa fille pour ses accouchements et dorloter ses petits-enfants, peut-être plus facilement que si elles avaient été en France. Qui sait ?
- Les Pasquier ou Paquet : **Marguerite Paquet (1667)** arrive en 1667 avec son père Émery, sa belle-mère, Renée Guillocheau, son frère Maurice et sa belle-sœur, Françoise Forget, sa nièce Jeanne Paquet qui épouse Jean Paradis et son frère René Paquet, époux d'Hélène Lemieux. Tout ce beau monde réside à Charlesbourg lors du recensement de 1681, notamment Maurice, 40 ans, Françoise Forget, 42 ans, et leurs cinq enfants. Marguerite épouse François Biville le 26 novembre 1670 à Québec. Un second mariage suivra : le 20 janvier 1676, elle épouse, à Québec, Bernard Gonthier. Le couple s'établit à Beaumont. Difficile de voir les liens à ce moment. Toutefois, Bernard Gonthier et Jean Paradis sont présents au mariage de Jeanne Paquet, le 5 février 1679 à Québec.
- **Louise Bercier (1668)** arrive à 19 ans avec son oncle Louis Bercier, 37 ans ; ils sont originaires des Sables-d'Olonne au Poitou. À Batiscan, le 15 octobre 1668, Louise épouse Michel Feuillont ou Feillant qui est âgé de 38 ans ; le couple s'établit toutefois à La Pérade où ils ont cinq enfants. L'oncle de Louise, Louis, épouse Anne Cochet ou Gauchet en 1669 aussi à Batiscan. Ils ont trois fils. Louise est une femme autonome... elle ne semble pas avoir eu le soutien de son oncle... elle fait sa vie !
- **Les trois sœurs Deschalets : Claude, Élisabeth et Madeleine (1668)**. Les trois sœurs sont orphelines. Bien qu'elles soient arrivées ensemble en Nouvelle-France, leur destin les séparera par la suite. Claude, 23 ans, épouse Siméon Roy le 3 septembre 1668 à Québec. Le couple s'établit à Charlesbourg où ils ont neuf enfants et, par la suite, émigre vers Albany, New York, avec leurs enfants ; Élisabeth, 25 ans, épouse François Paris le 26 novembre 1668 à Québec et émigre en France vers 1676 à la suite de plusieurs confrontations avec la justice. Madeleine, 21 ans, épouse Jean Giron le 3 septembre 1668 — en même temps que sa sœur Claude — et retourne en France sans enfant avec son mari vers 1713. On peut espérer que Madeleine et Élisabeth en retournant en France — même avec un écart de 37 ans — auront pu se revoir... Trois destins différents !
- **Marie Prévost (1669)** est veuve de Maurice Berthelot ; elle a 30 ans ; elle apporte des biens estimés à 100 livres. Originaires de Mortagne, elle arrive avec sa fille Marie-Madeleine Berthelot née en France vers 1662. Le frère de Marie, Pierre Prévost, les avait précédées en Nouvelle-France. Marie épouse Michel Aubin, 32 ans. Ce dernier était arrivé au pays en 1663 et, au recensement de 1666, il est domestique pour Paul Vachon, à Beauport. Il vient de Tourouvre au Perche. Marie et Michel se marient à l'île d'Orléans le 11 juin 1670, et ils auront deux enfants : Pierre et Mathieu. La fille de Marie, Marie-Madeleine Berthelot, épouse François Circe dit St-Michel, fils de François et Anne Véron, le 4 janvier 1680 à Québec. Quatorze enfants naîtront de cette union, dont sept se marieront. Quant à Pierre, il avait épousé Charlotte Viens ou Viel qui lui avait donné un fils, Martin, le 4 janvier 1671 en France, lequel se marie le 3 novembre 1644 à Québec avec une Algonquine. Pierre est présent au baptême du premier enfant de Marie-Madeleine Berthelot, le 9 mars 1680 à Québec. Tout ce beau monde a pu se rencontrer jusqu'en 1685, date à laquelle Marie-Madeleine quitte Québec avec mari et enfants pour Batiscan. Retrouvailles !
- **Marguerite Bulté (1670)** arrive bien escortée : son père Pierre Bulté et sa nouvelle femme Jeanne Charron, belle-mère de Marguerite, leurs deux filles Anne et Peyronne Bulté, demi-sœurs de Marguerite, venant d'Artois au Pas-de-Calais. Marguerite a 25 ans. Elle épouse Jean Robitaille, aubergiste et bourgeois, le 27 novembre 1670 à Québec et, curieusement, personne de sa famille qui l'accompagnait n'est mentionné à l'acte de mariage. Le père et la mère sont à Neuville en 1681. Anne se marie en 1673 et Peyronne en 1679. Aux premiers baptêmes de chaque union, personne de la parenté n'est présent. Marguerite et Jean tiennent auberge à la Basse-Ville de Québec. Ils ont six enfants. On ne peut en dire plus de leurs liens en Nouvelle-France.
- **Mathurine Gratton (1670)**, orpheline de père et de mère, arrive en 1670 avec son frère Claude et sa belle-sœur Marguerite Moncion ainsi que leurs enfants : Renée et Hélène Gratton. Mathurine épouse Pierre Toupin, farinier, soldat du régiment de Tracy, le 30 septembre 1670 à Québec. Quand Hélène Gratton se marie en 1673, son père Claude est en France. Au baptême de Louise Renée, enfant de Mathurine, à Beauport le 1^{er} février 1680, Renée Gratton est présente. Comme Marguerite Moncion meurt en 1674, les liens familiaux ont été peu fréquents avec elle.

- **Françoise et Marie-Louise Michaud ou Michel (1670)** sont toutes deux orphelines de père et de mère; elles ont 21 et 25 ans et sont originaires de Sens en Bourgogne où elles ont été baptisées. Comme bien d'autres Filles du Roy, la vie les sépare en Nouvelle-France: Françoise épouse Gilles Dupont en un lieu indéterminé; toutefois, ils passent un contrat de mariage le 10 août 1670 à Cap-de-la-Madeleine devant le notaire Séverin Ameau. Marie-Louise se marie avec Jean Daniau dit Laprise le 10 septembre 1670 à Québec, et va s'établir à Berthier-en-Bas, aujourd'hui Berthier-sur-Mer, où le couple a quatre enfants. Deux vies parallèles.
- **Catherine Sénécal (1670)** arrive de la Normandie, plus précisément de Rouen. Elle a 21 ans et est orpheline de mère, Guillemette Rolleville. Elle est accompagnée de son père Adrien, tailleur d'habits, sa belle-mère Jeanne Lecomte et son frère Nicolas. Le 12 octobre 1670 à Cap-de-la-Madeleine, Catherine et Jean Lafond passent un contrat de mariage devant le notaire Séverin Ameau. Ils s'établiront par la suite à Batiscan et auront huit enfants. Adrien et Jeanne sont présents au mariage de Marie Lafond, la fille de Catherine, avec Amable Bréard le 13 février 1687 à Batiscan.
- **Françoise, Madeleine et Marie Raclos (1671)**, les trois sœurs, arrivent accompagnées de leur père Idebon. Françoise a 18 ans et les deux autres, 16 ans. Elles apportent 1000 livres de biens. Marie se marie la première à Québec, le 12 octobre 1671, au voyageur René Beaudoin. Le couple s'établit à Champlain; sept enfants leur survivront. Madeleine épouse le célèbre Nicolas Perrot, explorateur, interprète des langues amérindiennes, voyageur et marchand de fourrures, le 11 novembre 1671 à Cap-de-la-Madeleine; le couple s'établit à Bécancour; Madeleine élèvera quasi seule — Nicolas est souvent absent — leurs onze enfants et vivra dans une démence complète les quatre dernières années de sa vie. Françoise épouse Michel David le 2 décembre 1671 à Champlain; leurs cinq enfants naîtront à Bécancour.

Puis, il y a celles qui arrivent avec des enfants...

- **Marguerite Ardion (1663)**, protestante, fille de Pierre et Jeanne Soret, 27 ans, veuve de Laurent Beaudet, arrive en 1663 avec son fils Laurent Beaudet né en 1662 à La Rochelle. Marguerite épouse, le 26 octobre 1663, Jean Rabouin, laboureur engagé en 1656. Marguerite et Jean s'établissent à l'île d'Orléans; ils ont huit enfants. Laurent Beaudet, fils, épouse Marguerite Crevier en 1684, fille de Nicolas et Louise Lecoutre, Fille du Roy (1665), à Cap-de-la-Madeleine.
- **Françoise Brunet (1663)**, originaire de Bretagne, veuve de Martin Durand, arrive en Nouvelle-France avec ses deux filles: Jeanne, 9 ans, et Françoise, 6 ans. Elle épouse, le 8 novembre 1663, Théodore Sureau; celui-ci se remariera le 9 octobre 1669 à Québec, car Françoise meurt à 33 ans

n'ayant eu qu'une enfant née ici, Geneviève Sureau. Jeanne et Françoise seront des pionnières de Pointe-De Lévy en épousant respectivement Louis Bégin et Gabriel Samson, des défricheurs de la première heure de la rive sud de Québec. Elles auront douze et onze enfants et garderont des liens avec Geneviève Sureau, fille de leur mère. À preuve, lorsque Geneviève se marie en 1678, Louis Bégin et Gabriel Samson sont là. Parentalité exemplaire!

- **Suzanne Aubineau (1666)**, 31 ans, veuve de Pierre Auclair, arrive en 1666 sur le *Moulin d'Or* avec ses deux fils: Pierre et André, âgés de 7 et de 9 ans³. Le 25 avril 1667 à Saint-François de l'île d'Orléans, Suzanne épouse Mathias Campagna. Il était arrivé avec son frère Pierre le 24 mai 1664 sur *Le Noir de Hollande*. Suzanne et Mathias ont eu quatre enfants. Au contrat de mariage, Mathias Campagna prend à sa charge les deux enfants Auclair jusqu'à leurs 15 ans. Pierre Auclair fils épouse Marie-Madeleine Sédillot, fille de Madeleine Carbonnet, Fille du Roy (1664), en 1679 à Québec. Suzanne et Mathias sont présents. André Auclair épouse Marie Bédard le 17 février 1681 à Québec; quatre enfants naissent de cette union.
- **Françoise Gouvilleau (1670)**, veuve d'Augustin Maillet ou Maguet, arrive en 1670 avec son fils Pierre Maguet, 7 ans. Elle épouse Paul Dazé le 15 avril 1671 et s'établit à Rivière-des-Prairies; le couple n'a qu'un seul enfant, Paul Charles. Pierre Maguet épouse Catherine Perthuis âgée de 16 ans, le 1^{er} juillet 1687 à Montréal. Le couple aura onze enfants. Quand Paul Charles Dazé épouse Barbe Cartier le 19 novembre 1696 à Pointe-aux-Trembles, Pierre Maguet est présent. Les relations parentales existent toujours.

SOURCES:

- LANDRY, Yves. *Les Filles du roi au XVII^e siècle, Orphelines en France, pionnières au Canada* suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi, Montréal, Leméac, 1992, 436 p.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada, Les Filles du roi au XVII^e siècle* suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi, Montréal, Bibliothèque Québécoise, 2013, 277 p.
- LORANGER, André. *Les Filles du Roy pionnières du Cap-de-la-Madeleine, Une perspective*, Cap-de-la-Madeleine, 2015.
- PRDH, *Programme de recherche en démographie historique*: source essentielle des données de cet article.
- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES FILLES DU ROY. *Les Filles du Roy de 1663, Recueil de biographies des 36 premières Filles du Roy arrivées en Nouvelle-France*, 2015.
- TRUDEL, Marcel. *Catalogue des immigrants, 1632-1662*, Montréal, HMH Hurtubise, 1983, 569 p.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : belleai@videotron.ca

3. NDLR: Les sources ne concordent pas quant au nom du navire sur lequel Suzanne et ses deux enfants sont venus en Nouvelle-France, à savoir le *Moulin d'Or*, ou le *Saint-Jean-Baptiste*. De plus, certains documents affirment que l'âge des enfants était alors de 7 et 9 ans, comme l'indique l'auteure. Pourtant, le texte intitulé « Sur les pas de Suzanne Aubineau » publié dans ce même numéro de *L'Ancêtre* présente cependant des extraits d'actes montrant que Pierre et André seraient plutôt âgés de 4 et 11 ans respectivement. L'auteure affirme que Suzanne aurait eu, en France, au moins un autre enfant prénommé Pierre. L'un des deux Pierre est décédé, mais on ne sait pas de quel Pierre il s'agit, l'âge de l'immigrant ne peut donc pas être confirmé.



Découverte sur le lieu d'origine de l'ancêtre Jacques Frichet

Guy Fréchet (1497)

L'auteur est le coauteur de *Les Fréchette d'Amérique*, t. 1 : « Nos origines et notre histoire » et t. 2 : « Dictionnaire généalogique » publié en 2006. Il est président de l'association des Fréchette, Les Descendants des Fréchette inc., depuis 1996 et membre du conseil d'administration de la Corporation de la Maison natale de Louis Fréchette de Lévis depuis 2007. Il est membre à vie de la Société de généalogie de Québec et diplômé de l'Université Laval et de l'Université de Montréal, titulaire d'un doctorat en sociologie, depuis 1986.

Résumé

En 2014, une information nouvelle est apparue au Fichier Origine, concernant l'ancêtre Jacques Frichet. Ce fichier, un outil bien connu des généalogistes, est publié par la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. On peut y consulter la fiche 440018 sur notre ancêtre sous « Fréchet ». Cette fiche est reproduite ici intégralement.

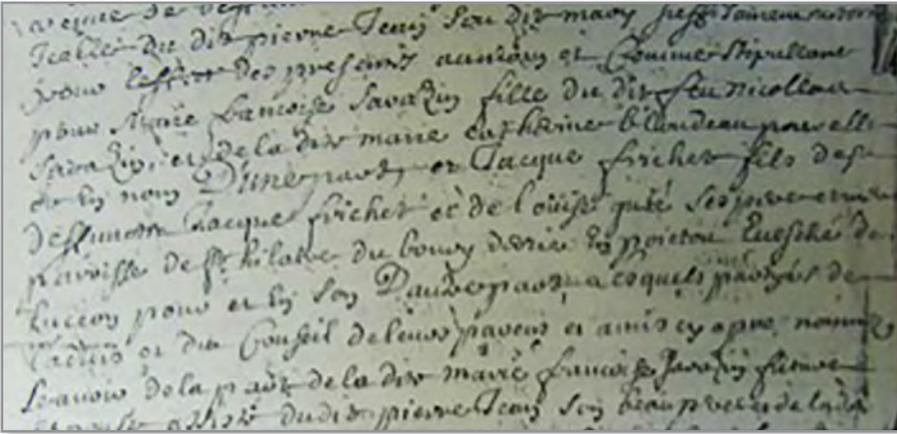
FRÉCHET / FRUCHET, Jacques		440018
Statut	Marié	
Date de naissance	Vers 1682	
Lieu d'origine	Challans (Notre-Dame) (Vendée) 85047	
Parents	Jacques FRUCHET et Louise Guay	
Première mention au pays	1706	
Occupation à l'arrivée	Soldat des troupes de la Marine, cie de Dumeny	
Date de mariage	11-01-1706	
Lieu du mariage	Charlesbourg	
Conjoint	Marie-Françoise Sarrazin	
Décès ou inhumation	Québec (Hôtel-Dieu), 02-04-1724	
Remarques	En 1706, il est en provenance de St-Hilaire..., peut-être St-Hilaire-de-Riez (actes du patronyme Fruchet), diocèse de Luçon (85) et sa mère est nommée Louise Gaye. Après son service militaire, il fut meunier. Son frère Jean Fruchet est baptisé le 31-07-1681 à Challans (Notre-Dame).	
Identification	DGFO, p. 442	
Chercheur(s)	Jean-Paul Macouin	
Date de modification	2014-04-19	

La plupart des informations relatées sont connues et conformes à ce qui a déjà été publié relativement à sa biographie : sa date approximative de naissance ; son occupation comme soldat à l'arrivée, puis un peu plus tard comme meunier, dès 1703 ; son mariage en 1706 avec Marie-Françoise Sarrazin ; son décès en 1724. En effet, des éléments de sa biographie ont déjà été publiés dans *L'Ancêtre*¹ ou dans le premier tome du *Dictionnaire généalogique des Fréchette d'Amérique*².

Toutefois, il existe aussi une petite différence, soit la première mention qui le concerne et qui remonte à 1697 (présence à l'Hôtel-Dieu de Québec) plutôt qu'à 1706, à son mariage, la méprise étant que Tanguay et Drouin ont confondu le père et le fils tous deux prénommés Jacques. Or le père, marié à Louise Gaye (ou Grilé), n'est jamais venu en Nouvelle-France. On sait qu'il était déjà décédé en 1706. Mais ce n'est pas là l'essentiel. Il s'agit simplement d'un détail qui pourrait nous faire douter

1. FRÉCHET, Guy. « Quelques descendants de Jacques Frichet », *L'Ancêtre*, vol. 10, n° 9, mai 1984, p. 285-299.

2. FRÉCHET, Guy. « Jacques Frichet dit Desmoullins (vers 1679-1724) », *Les Fréchette d'Amérique, Nos origines et notre histoire*, t. 1, Québec, Les Descendants des Fréchette inc., 2006, p. 28-31.



des autres informations de la fiche. Toutefois, il n'y a pas de raison particulière de douter des autres informations qui pourraient être de belles découvertes, si tant est qu'elles aient pu être validées par les documents maintenant disponibles. En effet, les autres informations apparaissent comme étant tout à fait vraisemblables.

Le nom pourrait être Fruchet selon ces documents. C'est quelque chose de nouveau, mais cela n'est pas surprenant quand on sait que la graphie de l'époque n'était pas facile à déchiffrer. Chose certaine, les contrats qui le concernent le présentent comme Jacques Frichet, mais il se pourrait qu'on puisse parfois lire Fruchet dans certains des contrats. Le patronyme Fruchet, en Vendée, comporte de nombreuses variantes³ (48 variantes de Fruchet, 57 de Frichet).

Ce qui est incontestablement le plus intrigant concerne le lieu d'origine qui serait Notre-Dame de Challans, dans une famille probablement originaire de Saint-Hilaire-de-Riez, se trouvant à une quinzaine de kilomètres au sud de Challans, sur l'océan Atlantique. On mentionne dans la fiche qu'on retrouve une concentration de Fruchet d'après les « actes du patronyme Fruchet ». Vérification faite dans les Archives numérisées de Vendée, on retrouve effectivement 104 mentions Fruchet, (ou ses variantes, dont Frichet et Fréchet), à Saint-Hilaire-de-Riez : 22 mariages, 69 naissances et baptêmes, 13 décès et sépultures ; et à Challans il y en a 30 : 4 mariages, 21 naissances et baptêmes, 5 décès et sépultures.

Cette information s'ajoute aux deux autres hypothèses qui ont circulé sur son lieu d'origine, une des six paroisses nommées Saint-Hilaire existant au Poitou à cette époque.

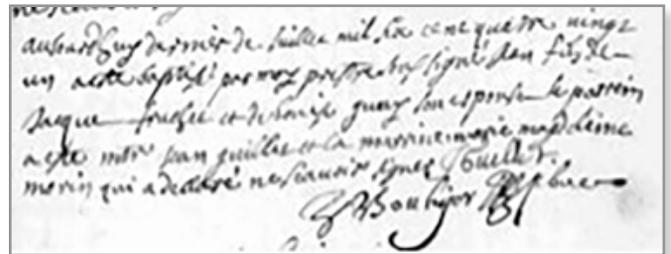
La première se trouve dans les notes du *Programme de recherche en démographie historique (PRDH)* de l'Université de Montréal et pointe vers Saint-Hilaire-le-Vouhis près de La Roche-sur-Yon (mais à l'est de La Roche-sur-Yon, à environ 75 km de Challans)⁴.

La seconde se trouve dans un document d'Archiv-Histo sur nos origines en France et pointe vers la paroisse du Vix (Saint-Hilaire-du-Vix) dans l'arrondissement de Fontenay-le-Comte⁵ (au sud de Fontenay-le-Comte, à 112 km au sud-est de Challans). Qui dit vrai ?

Au départ et sauf erreur, la seule mention de son lieu d'origine se trouve dans le contrat de mariage de Jacques Frichet avec Marie-Françoise Sarazin, rédigé le 10 janvier 1706 par le notaire Jean-Robert Duprac⁶. L'image de l'extrait du contrat qui concerne ses origines permet de constater que ses parents étaient Jacques Frichet (*déffunt*) et Louise Gaye (ou Grilé). On peut aussi y lire qu'il est question d'une paroisse de Saint-Hilaire au Poitou, évêché de Luçon.

Nous avons toujours décodé, sans doute partiellement, qu'on pointait vers *St-hilaire du bourg devrie* (de vix, de riez ?) *en poitou Évesché de Luceon*. Chose certaine, les entités géographiques de Saint-Hilaire-de-Riez, de Challans, de Saint-Hilaire-le-Vouhis et du Vix se trouvent toutes dans l'évêché de Luçon au Poitou (dans la partie devenue aujourd'hui la Vendée) et dans un espace à moins de 120 km de distance les unes des autres.

La vraie découverte serait celle du baptême de son frère Jean. En effet, Jacques aurait eu un frère prénommé Jean, baptisé à Challans le 31 juillet 1681. Cela est nouveau et nous était complètement inconnu à ce jour, mais surtout, on y trouve une trace inédite de Jacques et Louise Guay. L'acte de naissance en provenance des archives de Challans est relativement facile à déchiffrer et se lit comme suit :



Aujourd'hui dernier de juillet mil six cent quatre vingt un a été baptisé par moi prêtre soussigné Jean fils de Jacques Frichet et de Louise guay son espouse le parrain a été maitre Jean guillet et la marraine marie magdeleine morin qui a déclaré ne savoir signer signatures : J Guillet

et JB Boul..j.. prêtre⁷

3. www.nomsdevendee.fr/.

4. Voir leur fichier sur les pionniers, à cette adresse : www.genealogie.umontreal.ca/.

5. ROBERT, Normand. *Nos origines en France*, vol. 5, Poitou, Montréal, Archiv-Histo, 1989, p. 115.

6. BAnQ Québec. Minutier de Jean-Robert Duprac, mariage de Jacques Frichet et Marie-Françoise Sarrazin, le 10 janvier 1706.

7. Registre des baptêmes, mariages et sépultures (BMS) de Challans, 1680-1688, p. 24.

Bienvenue Jean, frère de notre ancêtre Jacques ! Mais plus encore, la probabilité de retracer un autre Jacques Frichet (ou Fruchet) marié à une Louise Guay (ou Gaye, ou Grilé) est extrêmement faible, surtout quand on considère que le couple donne naissance à un fils, à une année ou à quelques années de la date présumée de la naissance de l'ancêtre Jacques Frichet. Cette date pourrait se situer en effet entre 1679 et 1682, selon l'âge à l'arrivée ou selon l'âge au décès. Sa première présence remonte à 1697 à l'Hôtel-Dieu de Québec où il avait été hospitalisé, il a d'ailleurs passé plusieurs périodes variant entre 5 et 20 jours à l'hôpital entre 1697 et 1700. Il était soldat de Dumesny, prétendument âgé de 19 ans, ce qui fait qu'il serait né en France vers 1679, bien que l'âge de 42 ans déclaré à son décès en 1724 ferait qu'il serait né en 1682⁸, sans doute l'année de naissance la plus vraisemblable. Quant au lieu, il se situe à 120 km au maximum de l'hypothèse de Vix (le lieu le plus éloigné longtemps considéré comme son lieu d'origine). D'où le fait que l'hypothèse de situer le lieu d'origine de Jacques Frichet, arrivé ici en 1697, à Challans et à Saint-Hilaire-de-Riez devient maintenant la piste la plus crédible.

Nous avons ainsi écrit dans la biographie de Jacques Frichet (2006) qu'il était *originnaire du bourg Devrie, paroisse de Saint-Hilaire du Vix, Diocèse de Luçon, au Poitou*, en nous fiant sur l'information publiée par Archiv-Histo. Celle-ci nous avait toujours semblé la plus vraisemblable en raison de la proximité géographique entre Vix, près de Fontenay-le-Comte,

en présumant d'après certains témoignages qu'il s'y trouvait bien une paroisse de Saint-Hilaire, ce que nous n'avions jamais pu vérifier, et La Rochelle – île de Ré. La Rochelle, qui se trouve en face de l'île de Ré et qui comprend la paroisse de Saint-Martin-de-Ré d'où provient l'ancêtre François Freschet, cousin germain de Jacques, arrivé ici en 1677, est le lieu de départ vers l'Amérique de nombreux Poitevins. Aussi, Vix n'était pas très loin non plus de Mazières-sur-Béronne, évêché de Poitiers, d'où est issu l'autre ancêtre, Pierre Frichet dit Bruslot, le premier Frichet du Poitou parti de La Rochelle et arrivé en Nouvelle-France en 1658.

Ce sera sans doute là une information à rectifier. Nous aurons certainement soin à l'avenir de mentionner Challans et Saint-Hilaire-de-Riez comme les pistes les plus crédibles de l'origine de Jacques Frichet. Merci à ceux et celles qui ont numérisé et commencé à indexer les archives en France, ce qui nous offre des outils nouveaux pour la recherche généalogique. Et merci surtout aux chercheurs du Fichier *Origine* pour cette belle et incroyable découverte.

Au fait, la proximité de l'océan Atlantique à Saint-Hilaire-de-Riez aurait-elle influencé notre Jacques qui pouvait avoir ainsi rêvé de partir à l'aventure pour une nouvelle vie ?

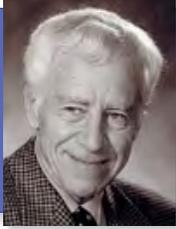
Reproduction de la fiche de Jacques Fréchet, modifiée en 2017 dans laquelle M. Macoin a ajouté un lien vers les documents numérisés.

FRÉCHET / FRUCHET, Jacques		440018
Statut	Marié	
Date de naissance	Vers 1682	
Lieu d'origine	Challans (Notre-Dame) (Vendée) 85047	
Parents	Jacques FRUCHET et Louise Guay	
Première mention au pays	1706	
Occupation à l'arrivée	Soldat des troupes de la Marine, cie de Dumény	
Date de mariage	11-01-1706	
Lieu du mariage	Charlesbourg	
Conjoint	Marie-Françoise Sarrazin	
Décès ou inhumation	Québec (Hôtel-Dieu), 02-04-1724	
Remarques	En 1706, il est en provenance de St-Hilaire..., peut-être St-Hilaire-de-Riez (actes du patronyme Fruchet), diocèse de Luçon (85) ; et sa mère est nommée Louise Gaye. Après son service militaire, il fut meunier. Son frère Jean Fruchet est baptisé le 31-07-1681 à Challans (Notre-Dame).	
Identification*	DGFO, p. 442	
Chercheur(s)	Jean-Paul Macouin	
Dossier d'archives	numérisé	
Date de modification	2017-06-30	

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : guy.frechet@sympatico.ca



8. Registre des mortuaires de l'Hôtel-Dieu-de-Québec, vol. 1, p. 6.



Sur les pas de Suzanne Aubineau

Extraits du texte de Raymond L'Heureux (3349), choisis par Robert Auclair (3095)

Raymond L'Heureux

L'auteur est né à Charlesbourg en 1932, dans la maison construite par l'ancêtre Pierre Auclair. Détenteur d'une maîtrise en littérature française de l'Université Laval, il a fait carrière dans l'enseignement du français à l'Académie de Québec devenue le Cégep de Sainte-Foy. Depuis sa retraite en 1991, il consacre ses loisirs à la généalogie des Auclair et à l'histoire de sa maison natale.

Résumé

Suzanne Aubineau, une Fille du roi, est l'ancêtre de tous les Auclair et des Campagna descendants de Mathias Campagna. Originaire d'Angoulême dans l'Aunis, l'épouse de feu Pierre Auclair arrive en Nouvelle-France avec ses fils Pierre (11 ans) et André (4 ans) en 1667. Ces derniers s'établiront plus tard à Charlesbourg et auront une nombreuse descendance. Peu après son arrivée, Suzanne épouse Mathias Campagna à Québec, puis le couple s'installe à l'île d'Orléans, actuelle municipalité de Saint-François. Elle sera la mère de Mathias, qui a fait souche ici. Elle décède à l'âge de 55 ans en 1694.

S'il y a des Auclair en Amérique, c'est parce qu'une veuve, mère de deux garçons, a quitté la France pour venir se remarier au Canada. Elle se nommait Suzanne Aubineau, veuve de Pierre Auclair. C'était en 1666. Mariée ici en 1667 à Mathias Campagna, elle est ainsi devenue l'ancêtre de 90 % des Campagna.

Suzanne Aubineau est originaire d'Angoulins, 12 km au sud de La Rochelle dans l'ancienne province de l'Aunis, mais c'est à Saint-Vivien qu'elle se met en ménage. Elle épouse Pierre Auclair, mais nous ignorons la date. Par ailleurs, c'est à Saint-Vivien que sont baptisés trois de leurs enfants.

Dans le registre des baptêmes, on lit :

Le septiesme fevrier 1655 a esté baptizé Pierre Ôclerc fils de Pierre et de Suzanne Aubineau [...].

Le 23 avril 1662 a esté baptizé André Ôclerc fils de Pierre et Suzanne Aubineau [...].

Dans le registre des sépultures, on lit : *Le 21 août 1661 a été inhumé le corps d'Anne Ôclerc, âgée de cinq ans ou environ.* Plus loin : *Le 23 février 1663 a été inhumé le corps de Pierre Ôclerc, âgé de 36 ans.*

Cette fois, c'est le père.

Après neuf ans de mariage, Suzanne Aubineau se retrouve veuve avec deux garçons, l'un âgé de 8 ans, l'autre de 1 an. D'après l'âge qu'elle aura à son décès, elle a alors 28 ans. Entre le moment où elle devient veuve et le moment où elle décide



Église de Saint-Vivien.
Photo fournie par l'auteur.

de se remarier, il se passe trois ans. L'année 1663 où elle perd son mari est aussi l'année où un premier contingent de Filles du roi s'embarque pour le Canada. Suzanne Aubineau s'inscrit pour venir ici en 1666. Elle a 31 ans, ses garçons ont 11 et 4 ans.

La traversée

Ils s'embarquent sur le *Saint-Jean-Baptiste*¹, communément appelé le *Saint-Jean-Baptiste de Dieppe*, propriété de la Compagnie des Indes occidentales. C'est un imposant vaisseau de 300 tonnes, percé pour recevoir 10 canons. L'équipage

1. NDLR: Les sources ne concordent pas quant au nom du navire sur lequel Suzanne et ses deux enfants sont venus en Nouvelle-France, à savoir le *Moulin d'Or*, ou le *Saint-Jean-Baptiste*. En ce qui concerne l'âge des enfants, les transcriptions d'actes présentés dans cet article semblent démontrer qu'il s'agit bien d'enfants de 4 et 11 ans. Dans son texte publié dans ce même numéro de *L'Ancêtre*, p. 176, M^{me} Belleau propose que l'âge des enfants soit plutôt de 7 et 9 ans. Elle mentionne que Suzanne aurait eu au moins un autre enfant prénommé Pierre, décédé en France, et l'on ne sait pas lequel est arrivé avec sa mère.

compte 4 officiers, dont 1 chirurgien, 32 matelots et 2 mousses. Le capitaine est Pierre Filye, le même que l'année précédente. L'armateur est Charles Aubert de La Chesnaye, marchand, trafiquant de fourrures et financier, qui a sa résidence rue du Sault-au-Matelot, à Québec.

Fin avril, une partie des passagers a pris place à bord à Dieppe. Avant de prendre la mer, le navire s'arrête à La Rochelle pour y faire monter le reste des filles à marier et 35 hommes engagés. Le *Saint-Jean-Baptiste* quitte La Rochelle le 13 mai 1666. La traversée sera particulièrement longue. D'après le journal des Jésuites, le bateau arrive à Québec le 11 août. Le même jour, l'une des passagères, Suzanne Tru, contracte mariage devant notaire. Suzanne Aubineau y assiste comme témoin.

Basse-Ville, Québec

Le 24 août, treize jours après son arrivée, Suzanne contracte mariage avec un certain Jacques Michel, originaire de Grainville-la-Teinturière, en Haute-Normandie. Le contrat, en même temps que ceux d'autres compagnes, est passé en présence de Barbe de Boulogne, veuve de l'ancien gouverneur Louis d'Ailleboust. C'est probablement cette dame charitable qui les a logées et leur a présenté leur futur mari.

Une semaine plus tard, Suzanne et Jacques Michel repassent devant le notaire pour annuler le contrat. Contrairement à ses compagnes, elle ne signe pas tout de suite un nouveau contrat. Elle attend au printemps suivant. D'ici là, elle devra subvenir toute seule à ses besoins et à ceux de ses garçons. On ignore où et comment.

À la Haute-Ville demeurent le gouverneur et les communautés religieuses. À la Basse-Ville, dans le secteur de Place-Royale, demeurent les artisans et les commerçants. Ainsi, Charles Gauthier demeure rue Sous-le-Fort. Il possède à l'île d'Orléans une terre dont il a confié l'exploitation à Mathias Campagna, originaire d'Angoulins. C'est cet ancien coparoisien que Suzanne Aubineau prendra finalement pour époux.

Arrivé deux ans plus tôt comme *engagé*, Mathias Campagna s'est lié par contrat à travailler trois ans pour le même employeur et à demeurer célibataire pendant ce temps. Il sera libre de se marier au printemps 1667. Satisfait de ses services, Charles Gauthier l'autorise à demeurer sur sa terre une fois marié, à titre de fermier. Fermier est pris au sens premier du terme, c'est-à-dire qu'il partagera avec le propriétaire le fruit de la récolte.

C'est ainsi que le lundi 25 avril 1667, jour chômé car c'est la fête de saint Marc, les futurs époux contractent mariage devant notaire. La fête a lieu chez Guillaume Feniou. Les témoins sont au nombre de 23. Si les jeunes Pierre et André Auclair sont là, leur présence n'est pas mentionnée. Le contrat prévoit qu'ils seront *nourris et entretenus jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 15 ans*. Le texte initial prévoyait qu'ils seraient *envoyés aux écoles*, mais le jour de la signature, le notaire doit rayer ce passage et écrire plutôt *en travaillant à la maison*. C'est ainsi que Pierre et André Auclair ne sauront jamais signer leur nom,

pas plus que les futurs époux, qui déclarent *ne savoir ni écrire ni signer*.

Sainte-Famille, île d'Orléans

On ignore quand a lieu le mariage, car on n'en trouve pas trace. La ferme où demeure le couple Aubineau–Campagna se situe à 2 km à l'ouest de l'église de Sainte-Famille. C'est dans cette paroisse qu'ils font baptiser leurs quatre enfants : Charles, Anne-Françoise qui décède avant l'âge de 10 ans, Marie qui décède à l'âge de 17 ans et Louise qui décède à l'âge de 2 ans. Ainsi, de ses deux maris, Suzanne Aubineau aura eu quatre filles qui sont décédées en bas âge et trois garçons qui ont survécu.

Saint-François, île d'Orléans

En 1677, après dix ans comme fermier, Mathias Campagna deviendra propriétaire. Il a obtenu des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu la réservation de deux terres contiguës à la pointe est de l'île, là où sera fondée en 1679 la paroisse Saint-François-de-Sales, communément appelée Saint-François. L'une des deux terres est mise au nom de Pierre Auclair, l'aîné du premier lit, mais ce dernier préférera aller s'établir à Charlesbourg. Son frère André le suivra. Pour chacun des deux, leur mère se rendra à Québec lorsqu'ils contracteront mariage. Elle sera la marraine de l'un des enfants d'André.

À Saint-François, la terre où le couple Aubineau–Campagna s'établit se trouve sur le flanc sud de l'île, 2 km à l'ouest de l'église actuelle. L'endroit est isolé et désert. C'est là que Suzanne Aubineau passe les dix-sept dernières années de sa vie. Lorsqu'elle atteint l'âge de 55 ans, elle a des ennuis de santé. En 1690, elle fait à deux reprises des séjours à l'Hôtel-Dieu de Québec, pour un total de 37 jours. En mars 1694, elle décède on ne sait à quel quantième, car le missionnaire a laissé un blanc. L'acte, qui semble avoir été transcrit, l'a été à la fin mars, de sorte que certains se sont autorisés à dire qu'elle était décédée le 27.

Le ____ de mars 1694 a esté inhumé dans le cemetiere de cette paroisse Suzanne Obineau decedé le jour precedant âgé de cinquante-neuf ans femme de Mathias Campagna, apres avoir reçu les sacremens de penitence de viatique et dextreme onction et ont assisté a son inhumation Gabriel Roger, Jacques Bauduin lesquels ne purent signer. A. Davion, prestre miss.

Mathias Campagna lui survit pendant 20 ans. Il décède le 27 août 1714, à l'âge de 89 ans. Leur fils Charles agrandira le domaine familial en achetant les terres voisines. Devenu un riche homme d'affaires, il sera élu capitaine de milice, c'est-à-dire chef civil et militaire de l'île d'Orléans.

Sur les lieux, aujourd'hui, à Québec

À Québec, aujourd'hui, dans la partie de la Basse-Ville appelée Place-Royale, on peut voir, au 25, rue Sous-le-Fort, la maison où Suzanne Aubineau a signé son contrat de mariage avec Mathias Campagna en 1667. En 1682, cette maison a été

incendiée. L'année suivante, elle a été reconstruite en pierre par François Chavigny, d'où l'inscription: *Maison Chavigny, 1683*. Lors de sa restauration en 1960, on lui a ajouté un étage. Le rez-de-chaussée est aujourd'hui occupé par le restaurant Côtes-à-Côtes.



Maison Chavigny – Gosselin.
Photo fournie par l'auteur.

Sainte-Famille, île d'Orléans

À Sainte-Famille, environ 2 km à l'ouest de l'église, se trouve la terre de Charles Gauthier sur laquelle le couple Aubineau–Campagna a passé ses dix premières années. Portant autrefois au cadastre les numéros 162 à 165, elle part du milieu de l'île et se rend jusqu'au fleuve du côté nord. Les maisons qui s'y trouvent aujourd'hui, sur le chemin Royal, portent les adresses municipales 2320 et 2334.

L'église actuelle de Sainte-Famille n'est pas celle dans laquelle le couple a fait baptiser ses enfants, car elle a été construite en 1743. Quant au presbytère qui date de 1888, il a été reconverti en centre d'histoire à la mémoire des 300 familles fondatrices de l'île. À côté du presbytère s'étend le parc des Ancêtres-de-l'île-d'Orléans, où l'on peut lire une trentaine de plaques commémoratives en hommage aux ancêtres. Le 6 août 2016, les Auclair en ont dévoilé une à la mémoire de Suzanne Aubineau.

Saint-François, île d'Orléans

La terre où Suzanne Aubineau a vécu les dix-sept dernières années de sa vie portait à l'ancien cadastre les numéros 234 et 235. Les maisons qui s'y trouvent aujourd'hui, sur le chemin Royal, portent les adresses municipales 3735 et 3749. Un peu plus loin, une maison construite en 1734 par leur fils Charles existe encore. On y accède par un chemin de terre baptisé chemin du Campagnard. Cette maison est aujourd'hui louée comme chalet.

Vis-à-vis du chemin du Campagnard, du côté nord de la route, se trouve une pyramide en granit, monument érigé en 1964 par l'Association des familles Campagna, pour souligner



La maison de Charles Campagna.
Photo fournie par l'auteur.

le tricentenaire de l'arrivée au Canada de Mathias Campagna. Suzanne Aubineau est associée à cet hommage.

À la fin de ce parcours, faisons le point. À 31 ans, Suzanne Aubineau a quitté son pays pour une colonie lointaine. On ne peut y voir qu'un désir de favoriser l'établissement de ses garçons. Pour cela, elle s'est remise en ménage. Elle a vécu assez longtemps pour connaître les sept premiers enfants de Pierre, qui en aura dix-sept, et des six premiers enfants d'André, qui en aura huit. Mais ils demeuraient loin, à Charlesbourg. Elle a eu au Canada trois filles qui auraient pu devenir ses compagnes, mais elles sont décédées. Il lui est resté Charles, dont elle a connu le premier des onze enfants.

Finalement, Suzanne Aubineau est devenue la grand-mère de 36 petits-enfants. En Amérique, elle est l'ancêtre de tous les Auclair et de 90 % des Campagna.

En ce 350^e anniversaire de son arrivée sur le continent, on aimerait qu'elle revienne quelques instants pour pouvoir lui apprendre cela et lui dire merci.



Le monument des Campagna.
Photo fournie par l'auteur.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : asulf@globetrotter.net



Sur la trace de Thomas Hardy Urin

Claude Girard (4743)

Détenteur d'une maîtrise ès arts en linguistique de l'Université Laval, l'auteur a fait carrière dans l'enseignement des langues secondes. Il a été enseignant, conseiller pédagogique, administrateur scolaire et directeur adjoint d'école. Il a siégé à plusieurs comités ministériels et a travaillé pendant quelques années au ministère de l'Éducation. Il a été président de la Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais au Québec (SPEAQ) et a siégé à la Commission de l'enseignement secondaire ainsi qu'au Comité du rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation. Il est retraité depuis juillet 2008.

– *Que faisiez-vous au temps chaud ?*
– *Nuit et jour à tout venant*
Je cherchais, ne vous déplaie.*

Note : l'auteur tient à remercier le personnel de BANQ Québec, en particulier MM. Michel Simard et Réнал Lessard, pour leur aide à différents moments de cette enquête généalogique.

* Fortement inspiré d'une fable de Jean de La Fontaine, *La Cigale et la Fourmi*.

Résumé

Dans cet article, l'auteur recherche la provenance de Thomas Hardy Urin arrivé au Québec au début du XIX^e siècle. L'auteur utilise des ressources variées accessibles aux généalogistes pour tenter de percer le mystère de cet ancêtre. Son enquête lui apprend plusieurs choses sur cet ancêtre mais le mystère sur ses origines demeure entier.

Ce sont deux sœurs Deblois qui m'ont mis sur la piste des ancêtres de leur grand-mère paternelle, Léa Hurens. La tradition orale voulait que la famille Hurens soit irlandaise, mais jusqu'alors, leurs recherches pour trouver des preuves de ce lien avaient été vaines. *Comme je n'ai pas beaucoup de temps pour faire mes recherches, s'il y en a que ça intéresse, on pourrait essayer ensemble de résoudre ce mystère!* Il n'en fallait pas plus pour que je m'intéresse au cas à l'été 2014.

J'ai voulu d'abord remonter au premier HURENS arrivé en Nouvelle-France. La tâche pouvait s'avérer compliquée, car un tel nom se prêtait bien à quelques mutations graphiques à travers le temps¹. Il aura fallu quatre générations pour arriver à l'ancêtre recherché et constater que le patronyme a été modifié à chaque génération :

URIN, Thomas	2 octobre 1809 Église presbytérienne St. Andrew's de Québec	PAPILLION, Angélique
HUGHRANS, James	8 janvier 1850 Basilique Notre-Dame-de-Québec	LEPAGE, Marie Desanges
HURON, Honoré	4 août 1884 Basilique Notre-Dame-de-Québec	DUMAS, Catherine
DEBLOIS, François	24 août 1908 Saint-Grégoire de Montmorency	HURENS, Léa

Qui était donc ce Thomas **Urin**? L'acte de mariage dévoile peu de choses. Il est écrit que le marié est *labourer* ou manœuvre et qu'il est âgé d'*à peu près 23 ans*. Le marié a signé le registre et il était alors suffisamment lettré pour écrire son nom. Son épouse, Angélique Papillion (c'est ainsi que le nom de famille est écrit dans l'acte), est « spinster », c'est-à-dire non mariée, et elle est âgée d'*à peu près 20 ans*. Qui plus est, nulle mention n'est faite des parents de l'un ou l'autre des époux. Cela est surprenant dans le cas d'Angélique Papillion qui pouvait être mineure et requérir l'assentiment parental. On n'établit pas, non plus, le lien entre les époux et les deux témoins au mariage, Donald McDonald et James Wiseman. Par contre, le fait que le couple se soit marié dans une église presbytérienne laisse croire que l'un des deux époux, sans doute **Urin**, était de cette confession religieuse. Cette congrégation a connu ses débuts en 1759 avec les soldats des Fraser Highlanders de l'armée de Wolfe. En 1763, elle était connue comme la congrégation écossaise et rassemblait surtout des fidèles venus d'Écosse. Mais il est vrai, également, qu'il y avait des presbytériens en Irlande du Nord et on ne pouvait pas éliminer la possibilité que **Urin** ait été irlandais.

Il fallut se résoudre à retrouver les traces laissées par cet ancêtre à Québec pour voir si l'une d'entre

1. On voit fréquemment ces mutations même dans les noms francophones. Le nom de famille du père de Samuel de Champlain, Antoine, s'est écrit Chapellin, Chappelain, de Complain et de Champlain (FISCHER, David Hackett. *Champlain's Dream*, Vintage Canada Edition, 2009, p. 21).

GRAPHIE ²	NOMBRE	BMS	ACTE NOT.	ARCH. JUD.	SIGNATURE	RECENSEMENTS	JOURNAUX
Urin ³	7	1	2		4		
Yurel	1	1					
Yuret	1	1					
Jouron	1	1					
Uran	2	2					
Uren	16	3	4	2	6		1
Yuran	1	1					
Huran	2	2					
Urence	1	1					
Hurran	1					1	
Howran	1	1					
Huron ⁴	1	1					
TOTAL	35	15	6	2	10	1	1

elles nous permettrait d'identifier sa provenance. Lorsqu'on fait une enquête généalogique, on procède d'abord en examinant les documents de première main — les baptêmes, mariages et sépultures, les actes notariés, les archives judiciaires —, puis on a recours à tout ce dont d'autres sources pourraient nous informer: les recensements, les journaux, etc. Le défi de taille fut les variations graphiques du patronyme. Au cours des vingt-trois ans passés par Thomas **Urin** à Québec, on a pu recenser pas moins de douze façons différentes d'écrire le patronyme de cet ancêtre! Le tableau ci-dessus en fait foi.

On remarque que Thomas **Urin** lui-même a adopté la forme **Uren**, qu'il commença à utiliser après un certain nombre d'années passées à Québec.

L'étude des actes de baptême et de sépulture des enfants du couple **Urin–Papillon** révèle qu'un dénommé Wiseman apparaît trois fois comme parrain ou marraine. On peut supposer qu'il y avait un lien privilégié entre les Wiseman et le couple. De plus, le nom Papillon apparaît deux fois, ce qui laisse croire que la famille de l'épouse de Thomas **Urin** était encore en bons termes avec Angélique. Enfin, dès le premier baptême, on y apprend que Thomas **Urin** était navigateur. À partir de 1827, les actes de naissance ou de sépulture le nomment comme étant un capitaine de navire. Mais nulle part n'est-il fait mention du lieu de provenance de Thomas **Urin**.

Tout comme les actes de baptême, mariage et sépulture, les actes notariés sont une source riche en contenu et parfois, avec un peu de chance, les données de contexte d'une vente ou

d'un testament peuvent nous renseigner sur la provenance des parties en cause ou du testateur. Jusqu'à ce jour, nous avons réussi à retrouver sept actes notariés où apparaît Thomas **Urin** ou **Uren**, dont son testament ainsi que celui de son épouse⁵. En ce qui concerne l'objet principal de notre recherche, soit la provenance de l'ancêtre, le résultat est décevant. Au moment où son testament a été rédigé, Thomas **Urin** n'était pas en bonne santé — *... being in a bad state of health...* — et on aurait pu penser qu'il veuille alors faire allusion à ses parents ou à ses frères et sœurs ou même à ses compatriotes outre-mer. Mais tel n'est pas le cas. Par testament, il laissait tous ses biens à son épouse et demandait que ses dettes soient remboursées à même ses biens.

Les autres actes notariés dont nous avons retrouvé la copie sont fort intéressants pour connaître la personne et ils nous ramènent également à diverses pages de l'histoire de l'Amérique du Nord. Par exemple, un navire américain, le *Gleaner*, fut capturé par les Britanniques pendant la guerre de 1812 et fut envoyé à Liverpool en Angleterre⁶. Quelques années plus tard, il fut ramené à Québec où il fut rebaptisé *The Reward*. Thomas **Urin**, engagé en 1815 par la Northwest Company comme capitaine de navire sur les bateaux qui desservait la Côte-Nord, devint capitaine du *The Reward*. On trouve d'ailleurs une notice dans *La Gazette de Québec*⁷, dans une rubrique intitulée *Exports*, où il est noté qu'**Uren**, capitaine du *The Reward*, fait l'exportation de produits à destination de Tadoussac et Mingan. Quelques années plus tard, Thomas

2. Lorsqu'apparaissent deux graphies dans un même document — par exemple, la signature de l'individu et la graphie de la personne responsable du document — on compte deux occurrences.

3. Tel qu'écrit sur l'acte de mariage en 1809.

4. Tel qu'écrit sur l'acte de décès en 1832.

5. BAnQ Québec, minutier d'Archibald Campbell, 28 août 1821, n° 2621.

6. https://openlibrary.org/books/OL23337220M/American_vessels_captured_by_the_British_during_the_revolution_and_war_of_1812_page_123. *Gleaner* (679), sloop, 70 tons, Timothy Chapman, master, New York to East Haddam, captured Dec. 3, 1814 by Rolla (privateer). Cargo: flour, rye and other articles. Taken into Liverpool.

7. *La Gazette de Québec*, 27 mai 1816.

Urin se porta acquéreur de cette goélette⁸. Six mois plus tard, il vendit une moitié indivise de la goélette à James Chishohm McTavish⁹, un marchand de Québec. **Urin** se trouva mêlé subséquemment à une affaire judiciaire avec la succession de ce dénommé McTavish, qui était décédé peu de temps après s'être associé à **Uren** comme l'un des propriétaires du navire¹⁰. Malgré toute cette information, intéressante par ailleurs, l'origine de notre Thomas **Uren** demeure inconnue puisqu'aucune trace n'a pu être trouvée dans les actes répertoriés.

Thomas **Urin** décéda le 23 janvier 1832 à l'âge de 43 ans et fut inhumé le 10 février dans le cimetière des Picotés à Québec. Comme il laissait des enfants en bas âge, on a pu retrouver une tutelle¹¹, mais dans les documents associés à cette tutelle, on ne fait aucunement mention de la provenance du décédé.

Il ne semble donc exister aucune trace écrite de ce côté-ci de l'Atlantique permettant de résoudre l'énigme. Il fallut alors penser à examiner les lieux possibles d'émigration à partir de l'Europe. Par où commencer? On eut l'idée de retourner aux témoins du mariage **Urin-Papillon**. L'un d'eux, James Wiseman, serait originaire de Ringwood, dans le Hampshire en Angleterre¹². Ce James Wiseman aurait-il été une connaissance de la famille d'Urin avant l'émigration de celui-ci au

Québec? On ne le sait pas. Toutefois, un examen de la carte de la Grande-Bretagne nous permit de localiser Ringwood en face des îles anglo-normandes de Jersey et de Guernesey. Après vérification de données disponibles sur Internet, on retrouva enfin la mention suivante sur le site *Theislandwiki* dans une rubrique intitulée: *Jersey Emigrants to Canada*, sous la lettre H:

*Thomas Hardy Hurens/Uren to Quebec about 1809. Navigator. Married A Papillon. Probably from Channel Islands*¹³.

Ainsi, à la question posée en introduction de cet article sur la provenance de Thomas Urin, il est possible d'émettre l'hypothèse suivante: selon toute probabilité, que celui-ci provenait des îles anglo-normandes, qu'il était marin ou se destinait à l'être et qu'il a émigré au Québec au début du XIX^e siècle, sans doute attiré par les promesses des marchands-négociants de l'après Conquête au Bas-Canada qui voulaient créer, entre autres, des compagnies de navigation. Les documents officiels émis pendant les années de Thomas Hardy **Urin** au Bas-Canada rendent cette hypothèse crédible.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

girardcj@videotron.ca



8. BAnQ, minutier d'Archibald Campbell, 20 novembre 1826, n° 4272. C'est d'ailleurs dans cet acte notarié que l'historique de la goélette a pu être précisé.

9. BAnQ, minutier d'Archibald Campbell, 17 mai 1827, n° 4369.

10. BAnQ Québec, cote TL18,S2,SSI, contenant 1960-01-353\732 Thomas Olivia vs Kerr & Uren.

11. BAnQ Québec, Tutelles et curatelles, contenant 1960-01-014\197, janvier-avril 1832.

12. En consultant le *PRDH*, on apprend que James Wiseman a épousé Madeleine Delisle à Québec le 6 septembre 1783.

13. www.theislandwiki.org.

Rassemblement de familles

Esmar Thinon Desroches fait partie de vos ancêtres ?

ou

Vous êtes un descendant d'Esmar Thinon Desroches et Aimée Roux ?

Le 16 juin 2018 aura lieu le dévoilement d'une plaque commémorative en hommage à Esmar Thinon dit Deslauriers ou Desroches et Aimée Roux qui se sont établis dans la seigneurie de Maure au printemps 1670 et aussi de tous leurs descendants connus maintenant sous le nom de Desroches. Ce monument sera installé sur la concession originale en bordure du Chemin du Roy à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Nous invitons toute personne qui désire participer à cette fête ou à contribuer à son financement à communiquer à l'adresse ci-dessous. Un souper et diverses activités sont prévus !

Pour plus de renseignements, thinon.desroches@gmail.com





Le deuxième mariage de Marguerite Berger, Fille du roi de 1670

Romain Belleau (5865)

L'auteur est né à L'Ancienne-Lorette (Québec). Après l'obtention d'une licence ès lettres à l'Université Laval, il enseigne quelques années, puis s'installe en France où il vit depuis plus de 40 ans. Il consacre son temps à des recherches généalogiques, en particulier sur les migrants partis pour la Nouvelle-France. Il a obtenu en 2011 le prix Jean-Gabriel-Gigot des *Cahiers haut-marnais* pour une recherche publiée en 2013, *L'émigration champenoise haut-marnaise vers la Nouvelle-France québécoise (1608-1763)*. Il a fait paraître des articles dans diverses revues généalogiques, en France comme au Québec.

Marguerite Berger est la fille de Jean et Madeleine Jeanne, de la paroisse Saint-Sauveur de Paris.

Selon le recensement de 1681 qui lui donne 30 ans, Marguerite serait née vers 1651. Elle arrive en Nouvelle-France en 1670, orpheline de père; elle épouse, le 9 octobre 1670 à Québec, Charles Courtois, fils d'Antoine et Esther (Élisabeth dans le contrat de mariage) Lebrun, baptisé le 27 avril 1633.

La première mention de Courtois en Nouvelle-France est en 1657. D'abord établi à Beauport, on le retrouve ensuite à l'île d'Orléans où il achète, en 1662, une concession de 3 arpents de front. Après avoir vendu cette terre en 1666, il s'installe à Québec. En 1668, il achète à la Côte Saint-Ignace, revend aussitôt pour acheter des Jésuites 4 arpents à Lauzon. C'est là qu'il est établi lors de son mariage. Il est originaire de la paroisse Saint-Martin de Canteleu, archevêché de Rouen. Ce renseignement est pourtant raturé dans le contrat de mariage, et l'indication qui suit le dit originaire de la paroisse Saint-Pierre, aussi de l'archevêché de Rouen; mais son acte de baptême étant connu, son lieu d'origine est bien Canteleu. Son père est déjà décédé au moment du mariage. Les deux époux ont donc environ 18 ans d'écart (19 ans pour Marguerite Berger et 37 ans pour Charles Courtois). Le contrat de mariage a été rédigé le 3 octobre précédent en l'étude du notaire Romain Becquet; les deux futurs conjoints ne savent pas signer. Sont présents Anne Gasnier, veuve de Jean Bourdon, dont on connaît l'activité auprès des Filles du roi, et Gabriel Lemieux, habitant de la Côte de Lauzon. L'acte précise que la future a apporté et mis dans la communauté 300 livres d'une part et 50 livres d'autre part *que Sa majesté luy a donnée En Consideration de son Mariage*. Le couple aura six enfants (quatre fils, deux filles), tous baptisés à Québec; deux fils se marieront et auront une descendance. Marguerite Berger décède en novembre 1728, donc âgée d'environ 77 ans (l'acte de sépulture lui en donne 75). Charles Courtois était décédé en avril 1694.

Marguerite Berger avait d'abord contracté mariage chez le même notaire, le 7 septembre 1670, avec Jacques Bussière dit Laverdure, originaire de Sallebœuf près de Bordeaux, né vers 1629, ce qui lui donnait alors 41 ans. Il ne semble pas que ce



Paris, église Saint-Sauveur. Plan Turgot par Gallica.

soit cet écart d'âge qui fait que ce contrat n'a pas de suites, puisque Marguerite Berger épouse ensuite un homme qui a 19 ans de plus qu'elle. Bussière est engagé en 1643 à La Rochelle comme soldat; après un séjour en garnison à Trois-Rivières, il est à Québec; Charles de Lauzon lui concède une terre à l'île d'Orléans en 1663. Voilà donc un colon établi depuis plusieurs années lorsque ce contrat est rédigé. On peut penser que le parti était intéressant pour la jeune Marguerite Berger. Mais on ignore, dans la plupart des cas, pour les Filles du roi comme pour les autres migrants, ce qui a fait annuler un premier contrat de mariage. Disons cependant que Bussière ne reste pas sur cet échec et épouse, le 16 octobre 1671, Noëlle Gossard, née vers 1640 et originaire de la paroisse Saint-Eustache de Paris. Le couple aura trois enfants.

L'ouvrage d'Yves Landry sur les Filles du roi précise encore que Marguerite Berger contracte à nouveau mariage le 22 novembre 1706 (notaire Louis Chambalon) avec Claude Dubreuil, veuf d'Élisabeth Boesmé ou Boismé, et que ce contrat est aussi sans suite. L'acte précise que Marguerite Berger est veuve en premières noces de Charles Courtois et en secondes noces de Jean Allin (nous retiendrons l'orthographe Alain). Elle habite alors Québec. Mais il n'est pas fait état du mariage avec Jean Alain dans les deux éditions de l'ouvrage d'Yves Landry.

Michel Langlois, dans la notice consacrée à Marguerite Berger dans son *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois*, indique bien pour sa part que *vers 1712*, [Marguerite Berger] épouse Jean Allin.

Le 28 août 1711, Marguerite Berger, malade, au lit dans la salle des femmes de l'Hôtel-Dieu, dicte son testament; il n'y est pas question de Jean Alain. Ce qui explique sans doute que Michel Langlois parle d'un remariage vers 1712. Dans un second testament, du 28 novembre 1716, Marguerite Berger est bien dite veuve de Jean Alain et auparavant de Charles Courtois; cette fois, elle se trouve dans la maison de Jean Hallé, maître de barque. Visiblement, les dernières années de cette migrante sont difficiles: dans ce dernier acte, elle donne 100 livres au marchand Pierre Frontigny

pour et en reconnaissance de ce qu'il la retiré chez luy pendant un longtems sans luy avoir demandé aucune chose, et l'avoir Aydé a subsister, et [pour] les peines et soins qu'il sest donnés

pour elle; elle veut aussi que les *hardes et linges* lui appartenant à son décès soient laissés à la femme de Jean Hallé

pour en estre par Elle disposé ainsy quelle Jugera apropos en Considération des bons Soins quelle a delle dans cette maladie et quelle espere qu'elle Voudra bien luy Continuer, a la reserve cependant dune Couverte presque Neuve de poil de chien que lad[ite] Testatrice pretend quelle soit Vendue pour le provenu d'icelle estre Employé A payer ce quelle se trouvera devoir.

Ses deux fils sont mariés: Gabriel en 1701 à Batiscan avec Élisabeth ou Isabelle Moreau, Denis à Pointe-Lévis en 1700 avec Barbe Renaud. Denis est déjà décédé; on n'en connaît pas la date. Mais dans son testament, Marguerite Berger demande que sa bru, veuve de Denis Courtois, jouisse pendant sa vie de l'usufruit de la terre de 2 arpents de front; celle-ci est sise en la côte de Lauzon et dépend de sa communauté avec Charles Courtois, terre dont elle souhaite qu'elle soit partagée par égales portions entre les enfants de Denis Courtois et ceux de Gabriel Courtois (lequel n'est cependant pas mort). Ses biens s'élèvent alors à 400 livres, déposées dans les mains de Jean Hallé. Marguerite Berger vivra encore presque douze ans après ce deuxième testament.

Le deuxième mariage de Marguerite Berger

D'après les renseignements relevés dans les actes cités, l'union avec Jean Alain serait intervenue après le 28 août 1711 et avant le 28 novembre 1716. Au hasard de la consultation des minutes du notaire Moufle aux Archives nationales à Paris, je suis tombé sur le contrat de mariage Alain et Berger. Il est daté du 23 juillet 1699. On s'étonne alors que Marguerite Berger n'en fasse pas état dans son premier testament.

Quoi qu'il en soit, voyons les renseignements contenus dans ce document.

Jean Alain (le nom est écrit Hallin, Halin, dans le corps du texte, et le futur signe Allaien) est tapissier à Paris, âgé de 32 ans environ, et il demeure rue et paroisse Saint-Séverin. Il est le fils d'Étienne, jardinier à *Rhony près Mantes* (Rosny-sur-Seine, limitrophe de Mantes-la-Jolie, actuel département des Yvelines), et Jeanne Sousay.



Rosny et Mantes. Carte Cassini.

Marguerite Berger est veuve de Charles Courtois, *lors de son décès demeurant à la côte de Lauzun vis-à-vis Québec en Canada*. C'est aussi là qu'elle demeure mais elle est *de présent à Paris logé chez le Sr Martinet Perruquier demeurant Sud[ites] rue et paroisse St-Séverin*.

Le futur est assisté de Jacques Toutain, loueur de carrosses, bourgeois de Paris, demeurant (je n'ai pas identifié le nom de la rue) Marais du Temple, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et d'Antoine Ribou, marchand libraire et bourgeois de Paris y demeurant rue Saint-Louis, paroisse Saint-Benoît. Quant à elle, la future est assistée de Noël Thibault, bourgeois de Paris demeurant paroisse Saint-Jean, et de François Joigneau, arquebusier à Paris, *Tous deux amis de la di[te] future espouze*.

Dans un ouvrage d'Henri d'Alméras, *Le Tartuffe de Molière*, disponible sur Gallica, on trouve la référence à une famille d'*éditeurs*, Antoine Ribou et son fils Jean, dont la boutique se trouvait *sur le perron de la Ste Chapelle*. Jean Ribou fut l'éditeur du *Tartuffe*¹.

Les époux Alain et Berger choisissent le régime de la communauté de biens; ceux de Marguerite Berger sont précisés ainsi:

en la moitié des terres et habitations qu'elle et led[it] deffunct Son premier mari ont acquis aud[it] lieu de la coste de lauzun en Canada Suivant les actes de concession faits a leur proffit, dont elle promet fournir les titres aud[it] futur espoux a Sa Volonté, Comme aussy aux biens droits et reprises qu'elle a a faire Sur les biens dud[it] deffunct Courtois Son mari Suivant son contrat de mariage et au douaire a elle accordé par icelui.

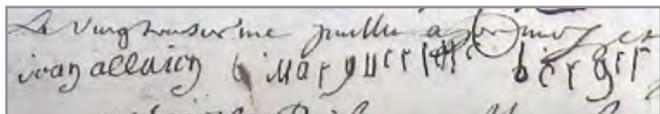
La moitié de ces biens entrera dans la communauté, l'autre restant en propre à la future.

Jean Alain dote Marguerite Berger d'un douaire de 700 livres.

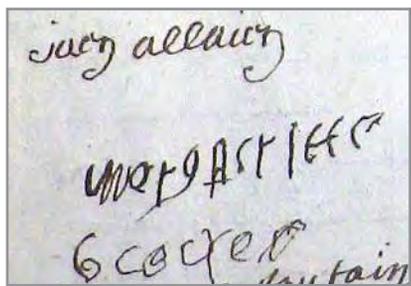
1. ALMÉRAS (d'), Henri. *Le Tartuffe de Molière*, Amiens, Edgar Malfère éditeur, coll. Les grands événements littéraires, 1928, p. 197: « À côté de la boutique de Barbin, sur le perron de la S^{te} Chapelle, se trouvait celle d'Antoine Ribou, à l'image S^t Louis. Le fils d'Antoine, Jean Ribou, fut l'éditeur du Tartuffe. » En note: Barbin avait édité plusieurs comédies de Molière. <http://gallica.bnf.fr/>.

Suivent les termes habituels de ce type de contrat advenant la mort de l'un des deux époux et les biens à prendre en préciput². Enfin, ils se font donation mutuelle entre vifs de tous les biens qui appartiendront au premier défunt.

L'acte est passé en l'étude du notaire Moufle, et, surprise, la future épouse signe! Deux fois! Certes l'écriture est incertaine, tremblée, mais elle signe clairement.



Contrat de mariage Alain et Berger 23 juillet 1699. Signatures.
ANF Paris notaire Moufle étude II/7.
Photo fournie par l'auteur.



Contrat de mariage
Alain et Berger
23 juillet 1699
Signatures ANF
Paris notaire Moufle
étude II/7.
Photo fournie par l'auteur.

Or, dans le contrat de 1670, comme plus tard lors des deux testaments, elle est dite ne pas savoir écrire ni signer!

Notons que, pour cette fois, Marguerite Berger choisit un époux plus jeune qu'elle: l'acte indique que Jean Alain est âgé de 32 ans environ, et Marguerite doit avoir environ 48 ans...

Jean Alain

Michel Langlois avait tenté d'identifier ce Jean Alain, deuxième mari de Marguerite Berger. Il pensait y reconnaître le jeune homme de 18 ans, orphelin embarqué sur le navire du roi *La Charente*, protégé du capitaine Louis Chaffard dit Chevalier qui le fait engager chez Jacques Gourdeau de Beaulieu en 1696. Il était originaire du Périgord et avait été hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Québec en juillet 1697. Mais, sans la découverte du contrat de mariage à Paris, son identification serait toujours restée incertaine.

Les relevés de registres paroissiaux et d'état civil mis en ligne par Filae révèlent la présence de familles Alain à Mantes-la-Jolie dès 1633, mais pas de celle de Jean Alain.

On doit ajouter qu'on ne connaît vraiment rien de lui, sur son arrivée en Nouvelle-France, sur ses apparitions dans les actes et sur son décès avant le 28 novembre 1716, selon le deuxième testament de sa veuve. Comment les deux époux se sont-ils rencontrés? Que savait Jean Alain de la Nouvelle-France? On note qu'un homme originaire de Rosny-sur-Seine

s'engage comme soldat dans les troupes de la marine et vient au Québec, mais c'est bien des années après le contrat découvert. De Mantes-la-Jolie et de Mantes-la-Ville partent d'autres migrants aux XVII^e et XVIII^e siècles³. Mais on ne sait pas grand-chose des échanges et des informations circulant entre les migrants et leurs familles restées en France. Jean Alain est-il retourné en France, y est-il décédé? Il faudra la découverte d'autres documents pour pouvoir le vérifier.

Ce contrat à Paris révèle encore que Marguerite Berger était en France à cette époque. Pour régler une succession? Rappelons qu'elle est originaire de Paris. Le PRDH ne révèle pas sa présence dans les actes relevés entre août 1681 (naissance du dernier enfant) et septembre 1700 (mariage de son fils Denis). Encore une fois, peut-être des actes nous en révéleront-ils plus un jour.

Quatre contrats de mariage

Pour finir, soulignons que Marguerite Berger aura donc signé quatre contrats de mariage (seulement deux ont été suivis d'une union). Un premier le 7 septembre 1670 avec Jacques Bussière, un deuxième avec Charles Courtois aussi en 1670, un troisième en 1699 avec Jean Alain, et le dernier en 1706 avec Claude Dubreuil.

La découverte de ce contrat permet d'identifier clairement le deuxième mari de Marguerite Berger. Il donne encore une information sur la vie de cette dernière, un séjour en France en 1699 qui n'a pas laissé de traces dans les documents en Nouvelle-France, et dont nous ne connaissons pas encore le motif.

SOURCES:

- Archives nationales de France à Paris, minutes du notaire Moufle, étude II/7.
- Fichier *Origine*, www.fichierorigine.com/.
- LACHIVER, Marcel. *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, seconde édition refondue et augmentée, Paris, Fayard, collection Les indispensables de l'histoire, 2006, 1438 p.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada, Les Filles du roi au XVII^e siècle, suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*, Montréal, Leméac, 1992, 436 p.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada, Les Filles du roi au XVII^e siècle, suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*, deuxième édition, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2013, 279 p.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700), Tome I, Lettres A à C*, Québec, Sillery, La Maison des ancêtres, Les Archives nationales du Québec, 1998, 521 p.; *Tome II, Lettres D à I*, Québec, Sillery, La Maison des ancêtres, Les Archives nationales du Québec, 1999, 511 p.
- *Programme de recherches en démographie historique* de l'Université de Montréal (PRDH), <http://www.genealogie.umontreal.ca/>.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :
belleau.romain@gmail.com

2. LACHIVER, Marcel. *Dictionnaire du monde rural*: «Avantage que le contrat de mariage a stipulé en faveur du survivant des époux.»

3. De Rosny-sur-Seine: Jean-Baptiste Migret ou Maigret dit Saint-Jean né en 1703, marié en 1744 à Montréal. De Mantes-la-Jolie: Jean Baptiste dit Saint-Amour (mort en 1671, non marié); Prudent Bougret dit Dufort (1641-1708, marié à Trois-Rivières en 1673, dix enfants); Christophe Février dit Lacroix, soldat de Carignan-Salières (1634-1695, marié à Montréal puis Boucherville, sept et huit enfants). Source: Collection de douze volumes, *Ces villes et villages de France berceau de l'Amérique française*, vol. 7, Île-de-France, Saint-Canadet, LDMC Publication, 2012.



L'assassinat d'Antoine Roy par Julien Talua, un autre pas vers la réhabilitation de notre ancêtre Antoine

Hermet Roy (6719)

Né à Saint-Arsène, près de Rivière-du-Loup, l'auteur a fait ses études primaires à l'école du rang et son cours classique au Séminaire de Rimouski. Après des études universitaires, il est devenu enseignant au secondaire. Retraité depuis 20 ans, il s'intéresse à la généalogie. Avec son épouse, ses enfants et ses petits-enfants, il a parcouru à quelques reprises la *route des ancêtres*, tant en France qu'au Québec. L'auteur est membre de l'Association des familles Roy d'Amérique.

Résumé

Ce sixième pas a été précédé de deux autres déjà publiés dans la revue *L'Ancêtre* aux n^{os} 313 et 319 sous les titres : À la recherche du réel destin de Catherine Byot et L'établissement du couple Antoine Roy dit Desjardins et Marie Major à Batiscan. Les troisième et quatrième pas seront publiés dans la revue *Les Souches de l'Association des familles Roy d'Amérique*. Ils auront pour titre : À propos d'un voyage d'Antoine Roy à La Rochelle en 1679 et Un premier accord, grave conflit entre Marie Major, Antoine Roy et Nicolas Rivard.

Ce dernier pas cherche à découvrir le véritable mobile de l'assassinat. À travers des textes anciens et plus récents, j'ai cherché à me faire une idée plus précise de l'ancêtre Antoine Roy dit Desjardins, de son entourage et de membres du Conseil souverain et à me poser des questions sur les comptes rendus du Conseil souverain à propos de l'assassinat. Le cinquième pas, intitulé *Sur un chemin difficile, vers un deuxième accord à propos d'une dette, apporte des appuis au dernier pas.*



Une annexe contenant des extraits des documents utilisés est disponible pour les membres sur le site de la SGQ, dans *L'Ancêtre+*, « De choses et d'autres », « Compléments ».

L'assassinat d'Antoine Roy¹ par Julien Talua dit Vendamont eut lieu à Lachine le 10 juillet 1684, dix jours après l'accord entre Antoine et Michel Lecourt à propos d'une dette qui était l'objet d'un grave différend entre eux depuis 1674.

Selon M. Georges Desjardins s.j., les documents² *sur des indices circonstanciels et des témoignages recueillis aux enquêtes et interrogatoires, puis soumis au procès pour constituer la preuve, ... ces pièces n'existent plus: en tout cas elles demeurent*

1. Nous trouvons sur Internet un certain nombre de documents cités dans ce travail. En voici l'énumération :
 - DESJARDINS, Georges. *Antoine Roy dit Desjardins, 1635-1684, et ses descendants*, Trois-Rivières, Édition du Bien Public, 1971, 312 p.
 - BAnQ. *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*:
 - du 11 janvier 1677 au 25 avril 1678
 - a) cote TP1, S28, P1840; 6 avril 1677.
 - du 22 avril 1681 au 22 déc. 1687
 - b) cote TP1, S28, P3339; 27-28 novembre 1684.
 - c) cote TP1, S28, P3341; 5 décembre 1684.
 - d) cote TP1, S28, P3345; 18 décembre 1684.
 - e) cote TP1, S28, P3357; 19 février 1685.
 - GIROUARD, Désiré. 1836-1911, textes numérisés, notices complètes :
 - a) *Les anciennes côtes du lac Saint-Louis avec un tableau complet des anciens et nouveaux propriétaires*, Montréal, Poirier, Bessette & cie, imprimeurs, 107 p.;
 - b) *Les anciens forts de Lachine et Cavalier de la Salle*, Montréal, Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs, 1891, 57 p.;
 - c) Supplément *Lake St. Louis*, d'après beaucoup de documents inédits;
 - d) *Le vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689*, Montréal, Gebhardt-Berthiaume, 1889, 91 p.;
 - e) *Les anciens postes du Lac Saint-Louis*, Lévis, Pierre Georges Roy, 1895, 15 p.
2. DESJARDINS, Georges. *Op. cit.*, p. 35-36.

introuvables aux Archives de la province de Québec. Des grosses en avaient été expédiées à Québec sur l'ordre du Conseil Souverain, pour l'examen de l'appel logé par Vendamont. Ces grosses sont également détruites ou perdues. Tout ce que nous savons, tout ce que nous avons raconté du meurtre et de ses suites, tout ce que nous relatons plus loin, se tire des rapports des délibérations du Conseil Souverain en cette affaire, simples rapports de secrétaire d'assemblées, résumés de faits et de décisions, sans pièces justificatives à l'appui.

Les signataires de ces rapports de délibérations sont quand même des membres importants du Conseil souverain et, à ce titre, ils représentent une source appréciable d'informations.

Les prétendues intentions d'Antoine de fuir le pays

Nous allons tout d'abord tenter de nous approcher de la réalité de ces événements en tirant des informations d'autres sources.

Selon Jacques Lacoursière, *le gouverneur La Barre qui pratique la traite des fourrures sur une grande échelle*³ veut répondre aux vœux de Louis XIV et prépare une intervention armée.

Voilà qui est clair: le roi de France souhaite la destruction de tous les Iroquois. Du moins c'est ce qu'en déduit La Barre qui répond au roi, (...) «Je fais tous ces préparatifs pour exterminer cette nation»⁴.

La Barre quitte Montréal le 30 juillet 1684. Son armée se compose de 130 soldats, de 700 miliciens canadiens et de 378 Amérindiens.

Selon l'historien Léo-Paul Desrosiers, à ce moment-là, le capitaine Dutast

est déjà parti pour Cataracoui avec 80 soldats qui protégeront l'armée en marche, couvriront les forts, couperont arbres et broussailles dans les portages, recevront les convois de vivres et de munitions.

Une autre petite troupe de 200 Français et de 500 Amérindiens quitte le poste de Michillimakinac pour se rendre à Niagara attendre les ordres de jonction.

Faut-il relier aux préparatifs de cette guerre les accusations de Michel Lecourt dans ses démarches contre Antoine Roy de vouloir quitter le pays ou de préparer sa fuite du pays⁵?

et même, / Menasse Lors / qu'on luy parle de payer ses dettes, de / Dellaisser et deserter le pays, Ce qui

/ porte un tres grand prejudice au supp[li]ant / qui est chargé d'une grosse famille et / de beaucoup de dettes⁶.

Antoine, comme ancien militaire du régiment de Carignan-Salières, était susceptible d'être sollicité pour ces activités. En tout cas, trois des six témoins demandés par Marie Major pour témoigner en faveur d'Antoine après le meurtre soulignent, dans leurs dépositions, leur prochain départ avec les troupes. Jean Fagret, dans l'acte de donation de sa terre en faveur de la fille de Pierre Gauthier, invoque aussi ce motif pour justifier ce don. Il était lui aussi un ancien soldat du régiment de Carignan-Salières⁷.

On pourrait aussi rattacher ces propos au sujet de la fuite du pays au départ et à la fuite du pays d'un autre soldat du régiment, Louis de Berthé, sieur de Chailly, habitant dans les environs de Lachine. Voici des informations que donne Désiré Girouard à ce sujet⁸:

M. de Denonville écrit le 14 novembre 1685 que le sieur de Chailly (Louis de Berthé, sieur de Chailly, ancien cadet au régiment Carignan-Salières) avait vendu son magasin du Bout de l'Isle et qu'il passait en France, emportant avec lui une fortune de 40,000 livres...

[...] Vous serez surpris, Monseigneur, d'apprendre que le Sr^R de Chailly dont j'ay eu l'honneur de Vous écrire cet authomne, n'ayant pu avoir son congé de moy pour se retirer en France avec tous ses effets qu'il y envoya l'an passé avant mon arrivée, s'est dérobé et a déserté le pays pour passer à Orange, et delà sans doute en France par l'Angletere. je croyais qu'aprez luy avoir représenté que son honneur l'engageait à servir un pays qui luy a fait sa fortune, puisque de simple cadet qu'il estoit dans le régiment de Carignan sans un sou de patrimoine, il a amassé ici 40000 liv., il aurait bien du attendre l'occasion de rendre quelque service à la colonie en cette conjoncture. Il avait achepté une habitation au bout de l'isle de Montréal ou il a fait tous ces profits non sans bien des fraudes et supercheries, comme j'ay eu l'honneur de vous marquer qu'on les faisait en ce canton-là dans mes lettres du 14 9^{bre} dernier. Quand je suis arivé dans le pays, il avait vendu l'habitation, et l'on m'a asseuré qu'il n'en a pas esté payé.

Julien Talua, Antoine Roy, Pierre Gauthier, Jean Fagret, Charles Lemoyne, Mathurin Thibodeau et Jean Gervaise étaient des voisins et participaient à un même environnement social.

3. LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec, des origines à 1701*, t. 1, Sillery, Septentrion, 1995, p. 160-162.

4. *Ibid.*, p. 162.

5. Le 31 mai 1684. *Requête en saisie pour le paiement de 82 livres 10 sols; par Michel Lecourt, marchand boucher, de Montréal, contre Antoine Roy dit Desjardins, habitant de Batiscau*. Déchiffrement effectué par Guy Perron, paléographe, en septembre 2015.

6. Dans ce texte, les barres obliques dans les citations indiquent un changement de ligne dans l'acte original.

7. Minutier de Claude Mauge, le 18 juillet 1684, *Donation pour cause de mort; par Jean Fagret dit Petitbois, de Lachine, à Pierre Gauthier*. Déchiffrement effectué par Guy Perron, paléographe, en septembre 2015.

8. GIROUARD. *Op. cit.*, élément c, p. 80.

Désiré Girouard donne un tableau des anciens et nouveaux propriétaires de Lachine. En voici une partie⁹:

TABLEAU des anciens et nouveaux propriétaires des Côtes du Lac Saint-Louis, d'après le terrier, les cartes du Séminaire de Montréal, le cadastre et l'index officiel et d'anciens titres.		
CONCESSIONNAIRES		
1680	456 910	Pierre Barbarin alias Barbary Dit Grandmaison.
1673	457 910	La veuve Jean Beaune dit Lafranchise.
1673	458 911	Église de Lachine, J.-Bte Gourdon dit La Chasse.
1673	459 911	Etienne Lalande dit Langliche.
1673	460 911	Jean Fagueret dit Petitbois, Henry Jarry, 1690.
1689	461 912	Jacques Denis dit St-Denis.
1671	462 913	Pierre Gauthier dit Sagouingora.
1666	463 916	Robert Cavelier, Sieur de La Salle.
1667	464916-917	Mathurin Thibodeau ou Jean Prévost, René Cuillérier en 1690.
1666	466920-940	Nicholas Moisan dit Le Parisien; Jean Millot, 1669.
1673	467 941	Le Fort Rémy Jean Millot, (1) 1669.

Ce tableau établit bien le voisinage des personnes nommées plus haut.

De plus, le Père Alphonse Gauthier, dont l'ancêtre est Pierre Gauthier, donne des précisions intéressantes sur celles-ci, qui confirment leur proximité¹⁰.

Le mariage (de Pierre Gauthier et Charlotte Roussel) est célébré par Gilles Perrot, curé de l'église Notre-Dame depuis 3 ans, et en présence de Jacques Leber, marchand, de Charles Lemoyne, sieur de Longueuil, de Jean Gervaise, habitant.

À remarquer que Jacques Leber, [...], était de l'Eure, du même département que Charlotte Roussel: Il serait apparenté à Robert Cavalier, sieur De La Salle, d'après le Père Lejeune (dictionnaire). Il était beau-frère de Charles Lemoyne, dont il avait épousé la sœur, Jeanne.

Jean Gervaise était un colon marquant; il fut l'un des trois premiers marguilliers de Notre-Dame. Il est le seul à signer.

Devant Bénigne Basset, le premier notaire de Montréal, ils avaient neuf jours avant leur mariage (3 novembre 1668) passé leur contrat (acte 486) en

présence d'amis assemblés qui sont pour le marié: Jean Gervaise, Jean Fagré, Mathurin Martin; pour la mariée: les vénérables et discrètes personnes les abbés Gabriel Souart et Dominique Galinier.

Jean Gervaise [...] avait un emplacement de ville [...] à l'arrière de Charles Lemoyne, son beau-frère...

Jean Fagré que l'on écrira habituellement Fagret, était un ami de Gauthier. La Salle vend [...] en juillet (1669) à Jacques Leber et Charles Lemoyne une pièce de terre de cinq arpents de front que lui-même avait obtenue en roture du Séminaire...

[...] Le titre de concession signé à Pierre Gauthier comporte une superficie de soixante arpents, c'est-à-dire de trois arpents de front sur le lac Saint-Louis et de vingt arpents de profondeur, du côté ouest; elle est proche de l'habitation de... (L'espace est laissé en blanc; le nom n'est pas donné) de l'autre côté, elle touche la concession de Charles Lemoyne.

Georges Desjardins appuie ces propos:

Il est intéressant de savoir que la concession à l'est de celle de Gauthier était celle de Charles Lemoyne dont la maison est aujourd'hui la station de pisciculture de Lachine¹¹.

Sur le tableau de Désiré Girouard présenté plus haut, elle semble être identifiée au nom de Robert Cavelier de La Salle.

Ajoutons encore quelques détails apportés par le père Alphonse Gauthier, qui continuent à nous en apprendre sur la proximité de ces gens.

À l'automne de 1671, le 18 novembre, presque six mois après que Pierre Gauthier ait reçu sa concession de M. Queylus, lui et Jean Gervaise, demeurant à Lachine, vendent (Basset n° 721) à Charles Lemoyne et Jacques Leber, demeurant à Montréal, «une cabane de pieux en terre, ses appartenances et dépendances», que tous les deux ont fait construire à leurs frais et dépens au village de Lachine et ensemble un demi-arpent de terre sur lequel est construite la cabane et lequel a été accordé à Gauthier par M. Queylus. Les cédants reconnaissent avoir reçu la somme de 50 livres tournois pour cette vente qui s'accomplit, est-il ajouté, sans préjudicier à la vente que le sieur de La Salle leur a fait d'une certaine terre située dans l'île au lieu dit La Chine¹².

Charles Lemoyne et Jacques Leber

Michel Langlois, dans son dictionnaire, donne aussi des détails intéressants sur ces deux hommes, qui confirment les résultats de notre recherche¹³:

9. GIROUARD. *Op. cit.*, élément a, p. 36.

10. GAUTHIER, Alphonse, c.s.v. « Pierre Gauthier dit Sagouingora: un tout premier pionnier de Lachine », *Mémoires*, Société généalogique canadienne-française, vol. iv, n° 4, p. 188-202.

11. DESJARDINS, Georges. *Op. cit.*, p. 30, note 67.

12. GAUTHIER. *Op. cit.*, p. 201.

13. LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, t. 3, Sillery, La Maison des ancêtres inc., 2000, p. 238-239.



Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine. Lieu historique du Canada.
Source : Wikipedia.

Charles Lemoyne [...] vient très jeune au pays puisqu'on l'y retrouve en 1641. Il part aussitôt pour Sainte-Marie-des-Hurons. Il y apprend les langues indiennes. [...] Il est le beau-frère de Jacques Leber. Tous deux s'associent pour la traite des fourrures et deviennent très vite des marchands prospères.

[...] Il est fait prisonnier par les Iroquois en 1665 et est amené captif, mais grâce à l'intervention du chef Garagontier il est ramené à Montréal par les Iroquois qui vont palabrer avec le gouverneur suite à l'arrivée du régiment Carignan-Salières. Il participe d'ailleurs à l'expédition infructueuse menée par Tracy contre les Agniers en janvier 1666.

Cette information peut nous amener à penser qu'Antoine Roy n'était pas un inconnu pour Charles Lemoyne. Il avait lui aussi participé à cette expédition.

Julien Talua, Pierre Gauthier et Jean Fagré (Fagret)

On peut noter, à partir des informations données ci-après, que Julien Talua apparaît comme un homme actif, décidé et engagé, faisant montre d'initiatives. Commençons avec Georges Desjardins¹⁴.

Le 20 sept. par devant Becquet, Talua avait passé, avec Catherine Verrier, un contrat de mariage qui fut aussitôt annulé. Marié à Québec, (Anne Godeby), en fin de septembre 1669, les Talua s'installent à Boucherville dès juin 1670 et ils y demeurent plusieurs années, au moins jusqu'en 1674. En effet, le 29 juin 1670, il y a bail à ferme d'une terre de 150 arpents en superficie à Boucherville par Fr. Quintal à Julien Talua et sa

femme; le 11 juillet 1670, Pierre Goisland (Goesland), de Boucherville, vend du blé à Julien Talua, «aussi habitant du dit lieu»; le 4 mars vente d'une terre avec maison, «à Boucherville», par Julien Talua «de Boucherville», à Hubert Leroux de Montréal; le 19 janvier 1674, Talua achète une habitation de 2 × 25 arpents «à Boucherville». Ensuite les Talua habitent Longueuil. Ils y étaient encore en 1677. Mais, dès avril de cette année, ils sont rendus à Lachine. En effet le 5 avril de 1677, se passe devant Basset un acte de «Société entre Julien Talua et Jean Fagré dit Petitbois»¹⁵.

La date d'arrivée des Talua à Lachine pourrait plutôt être située au début de 1675, si l'on tient compte d'une autre source. En effet, dans les *Documents de la Session*, n° 6, A.D. 1690-1691, 53-54 Vict., p. 90, on trouve les annotations suivantes :

27 février 1675 — Assignation de Pierre Gauthier dit Sagoingoir, Julien Talua, Charlotte Roussel à comparaître dans la dite cause de Fagueret dit Petitbois.

28 février 1675 — Déposition de Julien Talua et autres contre le dit accusé Petitbois. Ajournement de la comparution du susdit Petitbois.

4 mars 1675 — Suivant la dénonciation de Pierre Gauthier, le dit accusé Petitbois, est trouvé coupable d'avoir blasphémé le saint nom de Dieu, et en conséquence condamné à cent livres d'amende, et faute de paiement détenu en prison au pain et à l'eau.

7 mars 1675 — Mémoire des frais et dépens du procès intenté contre Jean Fagueret dit Petitbois.

Vues de ce document, les relations entre ces trois habitants de Lachine semblent avoir été plutôt difficiles à leur début, en 1675. Elles ont cependant évolué. En 1677, tel que mentionné par Georges Desjardins, Jean Fagret et Julien Talua signent un acte de société. Cet acte ne semble pas avoir tenu ses promesses puisqu'en 1683, Julien Talua vend sa concession à Mathurin Thibodeau¹⁶ sans que Jean Fagret ne soit impliqué dans cet acte de vente, et quand Jean Fagret à son tour fait le don de sa concession¹⁷ à la fille de Pierre Gauthier à l'été de 1684, il le fait sans aucune référence à Julien Talua.

Il faut dire que les relations semblent plutôt s'être étoffées du côté de Pierre Gauthier puisqu'au recensement de 1681, l'on trouve les données suivantes¹⁸ :

Pierre Gauthier 52; Charlotte Roussel, sa femme, 35; ses enfants: Jean, 14; Joseph, 12; Jean-Baptiste, 10; Anne, 7; Pierre, 5; Claude, 3 mois; Jean, domestique, 50; 2 fusils; 5 bêtes à cornes; 26 arpents en valeur.

Ce domestique Jean est justement Jean Fagret.

14. DESJARDINS, Georges. *Op. cit.*, p. 29, note 62.

15. Minutier de Bénigne Basset, le 5 avril 1677, *Société entre Julien Talua, habitant de Montréal, et Anne Guedeby, son épouse, et Jean Fagré dit Petitbois, habitant de Montréal*. Déchiffrement effectué par Guy Perron, paléographe, en septembre 2015.

16. Minutier de Claude Maugue, le 2 août 1683, *Vente de terre située à Lachine; par Julien Talua, de Montréal, à Mathurin Thibodeau, de Montréal*. Déchiffrement effectué par Guy Perron, en septembre 2015.

17. Minutier de Claude Maugue, le 18 juillet 1684. *Op. cit.*

18. SULTE, Benjamin. *Histoire des Canadiens-français*, Montréal, Wilson & cie, éditeurs, 1882, p. 70.

Du côté de Julien Talua, on a: *Julien Talua, 38*; *Anne Godeby, 40*; *Pierre Domestique, 50*; *1 fusil*; *3 bêtes à cornes*; *8 arpents en valeur*. Qui était ce Pierre, domestique? Nous n'avons pas d'indices pouvant l'identifier.

Des actes notariés concernant Julien Talua

Nous avons déjà noté que, le 5 avril 1677, se passait devant le notaire un acte de société entre Julien Talua et Jean Fagret. Nous donnons ici quelques extraits de cet acte dont le déchiffrement est de Guy Perron. Cet acte nous donne un aperçu de la personnalité de Julien Talua. Il semble aimer les relations fortes et proches avec les personnes¹⁹.

Société entre Julien Talua, habitant de Montréal, et Anne Godeby, son épouse, et Jean Fagret dit Petitbois, habitant de Montréal, le 5 avril 1677, notaire Bénigne Basset

Pardevant Benigne Basset Notaire Royal, greSfier / et tabellion de L'Isle de Montreal en la Nouvelle france / et tesmoings Soubzsignez, furent presens Jullien talua h[abit]ant / y demeurant, tant en Nom Que Comme sy faisant & portant fort / d'Anne Guedeby sa femme quil AuthoriSe des [à] preSsent pour / L'eSfet qui Ensuit com[m]e des lors, & par laquelle, Il promet / faire ratiSfier cesdites presentes au Contenu d'Icelles l'y faire / obliger Avec luy sollidairement Aux renonciations requises / de droit, Et en fournir lettres en forme Au nommé cy apres / dhuy en deux Mois, dune part, Et Jean Fagré dit petitbois / Aussy habitant dud[it] Montreal y demeurant d'Autre part, / Lesquelles partyes Considerant L'amitié quilz Se Sont tousjours / portee et porte encore A present, et desirant la Continuer Dieu / Aydant le reSte de leurs Jours, Ont fait Ensemble les accord / societé et donation qui Ensuivent, C'eSt A sçavoir / qu'ils Se Sont Associez et associent Ensemble Comme freres / Germain, de tous & chacuns Les Biens Meubles & / Immeubles, qu'ils ont de present en ce paÿs, Comme de tous ceux / qu'ils peuvent Avoir et posseder cy Apres aud[it] Pays / Signé: Basset (paraphe) No[ta]i^{re} Royal

Cette recherche de proximité pourrait aussi apparaître dans le fait qu'au recensement de 1681, Talua avait un domestique Pierre. Nous savons aussi que c'est chez lui que demeurait Antoine Roy en 1684.

Dans cet acte notarié, nous pouvons constater qu'il fait peu de place à son épouse, Anne Godeby, même si elle est éminemment concernée par cet acte. Il en est de même dans l'acte

de vente de sa ferme le 2 août 1683 à Mathurin Thibodeau. Sa femme n'est pas présente non plus²⁰.

Pardevant & fut preSsent Julien taluat fermier / des deniers Cens et rentes deüe aux Seigneurs de Ille de montreal / et habitant de cette Isle lequel a reconnu et Confessé avoir vendüe / quite & et promet garantir & de faire ratiSfier Sa femme quil / authoriSe po[u]r Ses presentes toute fois et quante Ses presentes ny / a mathurin tibaudeau auSSy habitant de lad[it]e Isle / un habitation de Soixante arpents de terre en ladite Isle au / lieu de la chisne a prendre trois arpents de large Sur le bord de [...]

Souvent, pour de tels contrats, la femme est présente en compagnie de son époux. Dans ces deux actes, il n'en est pas ainsi. Cela peut nous amener à nous poser des questions sur la place d'Anne Godeby dans ce couple.

Nous apprenons aussi que Talua occupe une fonction importante: fermier des deniers, cens et rentes dues aux seigneurs de Montréal. Jean Gervaise a accompli une tâche similaire de même que Jean Guénet, d'après M. Désiré Girouard qui en parle de la façon suivante²¹:

Guenet était aussi contrôleur des fermes du Roi et receveur des droits des seigneurs de l'Isle de Montréal; il connaissait par conséquent la situation de toutes les terres de la seigneurie. Alors comme aujourd'hui, les pointes du fleuve étaient recherchées et il n'est pas surprenant de voir Guenet, qui était en rapport constant avec le Séminaire, s'assurer de quelques-uns des plus beaux sites du lac Saint-Louis et du fleuve Saint-Laurent.

Dans l'acte du 2 août 1683, nous avons aussi une autre information très importante. Julien Talua demeurait dans la maison de Charles Lemoyne²²:

[...] Cette / vante SeSSion et tranSport faite po[u]r et moyennant le prix et Somme / de Cent Cinquante livres payable en Sept terme egaux dont le / premier echera a la S[ain]t Jean Baptiste de l'année prochaine ainSy Continuer / a pareil Jour donné en anné Jusque a parfait paym[en]t [à] paine de / tous dommages et Interetz a faire led[it] paym[en]t au logis du Sieur lemoyne / a lachine ou Il demeure au paym[en]t de laquelle Somme de cent / Cinquante livres laditte habitation Sus vendu

Cela diffère de l'affirmation de M. Georges Desjardins²³ qui suggère que Julien Talua et Antoine Roy demeuraient dans la maison de Jean Fagret. De toute façon, ils demeuraient dans le voisinage proche de Pierre Gauthier; c'est ce qui explique la

19. Minutier de Bénigne Basset, le 5 avril 1677. *Op.cit.* Déchiffrement effectué par Guy Perron, en septembre 2015.

20. Minutier de Claude Mauge, le 2 août 1683. *Op. cit.* Déchiffrement effectué par Guy Perron en septembre 2015.

21. GIROUARD. *Op. cit.*, élément a, p. II.

22. Minutier de Claude Mauge, le 2 août 1683, *op.cit.*

23. DESJARDINS, Georges. *Op. cit.*, p. 31.

raison pour laquelle celui-ci a été nommé l'administrateur de leurs biens après l'assassinat.

Dans un autre document daté du 6 avril 1677, Julien Talua est appelé avec d'autres à passer devant la justice pour des mauvais traitements infligés à François Noir Rolland, dans l'église²⁴ :

Vu par le Conseil son arrêt du dix-neuvième décembre dernier rendu sur la plainte faite par François Noir Rolland habitant de la paroisse de Lachine en l'île de Montréal, disant qu'il avait été mal traité et reçu plusieurs coups en sa personne, même traîné et mis hors de l'église de la paroisse avec un très grand scandale, et affront le dernier dimanche du mois de novembre dernier par les nommés Jean Millot, René Cuillier dit Léveillé, Lapière, Garrigue, le meunier, Vendamont et plusieurs autres. Ledit arrêt contenant qu'avant faire droit le sieur de Lotbinière conseiller audit conseil se transporterait audit lieu de Montréal pour informer à la requête dudit Rolland de ce qui s'était passé en l'église de ladite paroisse de Lachine le dernier dimanche du mois de novembre dernier circonstances et dépendances et qu'à cet effet témoins seront administrés par ledit Rolland pour ladite information faite rapportée au Conseil être ordonné ce que de raison, les informations faites par ledit sieur de Lotbinière conseiller commissaire les trois, cinq, six, sept, huit, neuf, onze, douze, treize, quinze et seizième jours de mars dernier à la requête dudit Rolland à l'encontre desdits sus-nommés et autres.

Il est à noter que Julien Talua (Vendamont) était bedeau à Lachine. Anne Godeby et lui étaient un couple sans enfant. Jean Fagret était célibataire.

Les comptes rendus du Conseil souverain à propos de l'assassinat

Nous sommes en fait revenus au point de départ de cette recherche : les comptes rendus du Conseil souverain concernant l'assassinat d'Antoine Roy par Julien Talua. Ces comptes rendus sont accessibles sur Internet.

La caractéristique la plus manifeste de ces comptes rendus est l'extrême bienveillance du Conseil souverain envers Julien Talua.

Le Conseil souverain accède à toutes les demandes de Talua, même à la tenue d'un nouveau procès²⁵.

De plus, le motif de l'assassinat est répété à plusieurs reprises dans ces documents²⁶.

Les affirmations de ces comptes rendus impliquent que les enquêteurs du bailliage de Montréal ont dû trouver des éléments de la situation tels qu'ils sont décrits dans ces citations dont nous répétons l'essentiel : *pour un homicidé en adultère le nommé Desjardins étant couché dans le lit du dit Talua avec sa femme.*

C'est-à-dire : à cause de l'homicide qu'il a commis, trouvant dans son lit sa femme couchée avec le nommé Desjardins, et tuant ce dernier.

Si ces affirmations décrivent vraiment la réalité, une première constatation s'impose : il est étonnant qu'Anne Godeby n'ait pas été blessée lors de l'assassinat.

Dans ce premier compte rendu, Pierre Gauthier apparaît comme un acteur important. On donne en particulier les informations suivantes²⁷.

tirés des inventaires des biens desdits Vendamont et desjardins, annotés et mis à la garde du nommé Pierre Gauthier Chagoingara, [celui-ci étant du voisinage], les dits proces-verbal daté dudit jour dixième juillet dernier

Georges Desjardins ajoute des précisions²⁸ :

Le préambule de cet acte d'inventaire se lit comme suit :

« Compte que pierre Gauthier Dit Saguinguouara commissaire[e] tably par Justice sur les biens de Julien Talua dit Vendamont assisté de M^r pierre Cabazier Son procureur a Randu à M^r François Lory procureur dud^t Ta[lua] suivant LInventaire represente par Led^t Gaultier et Les quittances qu'il a [...]

Dans la liste des effets appartenant à Talua et décrits par Gauthier dans son compte-rendu sous la plume du notaire Bourguine, il y a [...] un fuzil crevé qu'il rendra avec les 2^{tt} de balles et petit plom ensemble ». C'est, sans doute, le fusil déclaré par Talua lors du recensement de 1681. Et c'est, vraisemblablement, avec ce fusil que Talua tua Desjardins, car, parmi les effets de ce dernier, on mentionne — détail macabre ! — : « 2 mechantes petites couvertes percées et ensanglantées et une peau passée aussy ensanglantée... ».

Ici, des questions nous viennent à l'esprit. Ces *deux méchantes petites couvertes percées et ensanglantées et une peau passée aussy ensanglantée* ont-elles été percées par les balles lors du meurtre ? Antoine aurait-il transporté ces couvertes et cette peau dans le lit de Talua en plein cœur du mois de juillet pour commettre l'adultère ?

24. BAnQ. Du 11 janvier 1677 au 25 avril 1678. *Op. cit.*, élément a.

25. BAnQ. Du 22 avril 1681 au 22 déc. 1687. *Op. cit.*, éléments b, c, d et e.

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*, élément b.

28. DESJARDINS, Georges. *Op. cit.*, p. 32.

En plus des informations que nous venons de mentionner, un fait important du premier compte rendu consiste dans le désaveu des décisions du bailliage de Montréal²⁹.

On insiste aussi sur l'audition d'au moins neuf témoins. Georges Desjardins parle de six témoins qu'il identifie à des voisins dont certains auraient témoigné le jour du meurtre³⁰. Or, ces informations ne correspondent pas à celles du compte rendu et peuvent conduire à de fausses interprétations :

Mais le jour même du crime, le 10 juillet, puis du 11 au 13, on a interrogé des gens de Lachine, au moins six voisins des Talua, sur ce qu'ils savaient de la conduite de Desjardins et d'Anne Godeby.

On signale l'intervention de Marie Major, femme du dit Desjardins :

Par laquelle appert de l'intervention de Marie Major femme dudit desjardins, pour se rendre partie contre ledit Vendamon³¹.

En note, Georges Desjardins ajoute, citant Bourguine³² :

Parmi les autres effets ayant appartenu à Desjardins, il y a : « Un chien de tonnelier » i.e. un clameau, outil qui sert à assujettir les pièces que travaille le tonnelier. Il s'y trouve aussi « deux plaine une sye à main... », un « petit fuzil..., un justaucorps de droguet,... une paire de souliers presque neufs..., une chemise neuve, un vieux bonnet rouge bardé de peaux de chat... », etc.

Dès le 13 juillet, trois jours seulement après le meurtre, Marie Major la femme d'Antoine Roy-Desjardins et son fils Pierre, adolescent de 15 ans, arrivés de Batiscan, sont à Montréal. En effet, puisque les vêtements, outils et autres objets ayant appartenu au défunt sont remis à son fils à diverses dates entre le 13 et le 19 juillet — aussi « le chien de tonnelier livré au fils de Desjardins sur billet de monsieur le bailli le 13 juillet 1684...

C'était là reconnaître qu'Antoine avait pu transmettre les rudiments de son métier à son fils et faire comme une prophétie créatrice de M. le Bailli envers Pierre, puisqu'à 20 ans, il gagnait sa vie comme tonnelier à Québec et à l'île d'Orléans et avait déjà un employé pour le seconder, à qui il montrait les rudiments du métier³³. C'était là aussi des marques évidentes de sympathie envers les victimes de ce drame.

Notons au passage que ces textes de Bourguine étaient accessibles à Georges Desjardins, mais ne semblent plus l'être pour nous. Cela nous questionne.

Il est aussi question dans ce premier compte rendu d'un fait étonnant³⁴ :

ordonnance de Jean Gervaise substitut dudit procureur fiscal tenant le siège pour l'absence dudit bailli, du 29e août dernier, rendue à la diligence dudit Vendamon et d'un substitut subdélégué portant que la femme dudit Vendamon serait prise et appréhendée au corps et constituée des prisons dudit lieu pour être adroit, avec défenses audit Pierre Gaultier de lui fournir vivres ni autre chose.

Pierre Gauthier était le proche voisin de la maison où habitaient Julien Talua, Anne Godeby et Antoine Roy. Il est étonnant que Jean Gervaise doive produire cette ordonnance. Pierre Gauthier cherchait-il à protéger Anne Godeby? La formulation de cette ordonnance laisse à penser aussi qu'Anne Godeby n'a pas passé tout le temps en prison, du 10 juillet au 29 août. Derrière l'intervention de Jean Gervaise, on sent les pressions de Julien Talua.

Dans ce document, les deux acteurs principaux du bailliage de Montréal sont Jean Gervaise et Jean-Baptiste Migeon de Branssat. Pour approfondir nos connaissances de ces personnes, ajoutons quelques informations à celles déjà données sur Jean Gervaise. Celles-ci nous sont fournies par Michel Langlois, dans son dictionnaire, à propos du sieur de Branssat³⁵ : MIGEON Jean-Baptiste (1636-1693), sieur de Branssat.

Ce marchand très actif mériterait une très longue biographie...

En 1668, le 18 juillet, il passe un accord avec Charles Lemoyne et Jacques Leber [...].

Le 13 août suivant, Gilles Lauzon fait une déclaration contre lui. Suivant l'ordre reçu de l'abbé de Queylus, il a voulu empêcher le sieur Migeon de passer avec son charroi sur le chemin de son habitation. Sa femme a prévenu le sieur Migeon qui s'est mis en colère et l'a frappée de plusieurs coups de pieds, elle qui est enceinte de deux à trois mois. Il s'est interposé, mais le sieur Migeon l'a frappé à son tour. Il fait cette déclaration pour s'en servir en temps et lieu.

Ces façons d'agir peuvent nous amener à nous questionner sur ses compétences comme officier de justice et elles ne pouvaient augurer rien de bon pour Anne Godeby, lors de son procès.

Dans le deuxième compte rendu, nous pouvons percevoir toute l'attention que le Conseil souverain porte aux malheurs de Julien Talua. Il est évident qu'il considère l'adultère

29. BAnQ. Du 22 avril 1681 au 22 déc. 1687. *Op. cit.*, élément b.

30. DESJARDINS, Georges. *Op. cit.*, p. 35.

31. BAnQ. Du 22 avril 1681 au 22 déc. 1687. *Op. cit.*, élément b.

32. DESJARDINS, Georges. *Op. cit.*, p. 32-33 et p. 33, note 74.

33. DESJARDINS, Sergine. *Marie Major — roman historique inspiré de la vie d'une Fille du roi dont l'époux, Antoine Roy dit Desjardins, fut assassiné*, Laval, Guy Saint-Jean, 2006, p. 482-483.

34. BAnQ. Du 22 avril 1681 au 22 déc. 1687. *Op. cit.*, élément b.

35. LANGLOIS. *Op. cit.*, t. 3, p. 433-435.

comme un crime bien plus grave dans les circonstances que le meurtre. C'est comme si l'adultère anéantissait le meurtre. On comprend que si l'adultère n'avait pas été commis, Julien Talua eut été bien avisé de donner ce motif à son meurtre. Cela, à l'évidence, lui donnait beaucoup plus de chance de s'en sortir, comme on le constate dans ce compte rendu. Arrêtons-nous à l'extrait suivant³⁶ :

[...] contenant que y ayant déjà plus de cinq mois qu'il s'est rendu prisonnier pour se faire justifier et absoudre dudit homicide que son honneur et sa juste douleur lui ont fait faire après des preuves assurées du commerce infâme que cet homme entretenait depuis longtemps avec sa femme.

Commentaires, informations et questions : portons d'abord attention au *commerce infâme que cet homme entretenait depuis longtemps avec sa femme*.

Par nos sources, nous savons qu'Antoine était toujours à Batiscan le 12 juin 1683. Nous avons déjà donné le texte de l'acte d'accord entre lui et Nicolas Rivard à cette date³⁷.

C'est dans la requête du 15 mars 1684 que nous apprenons qu'Antoine habite maintenant Lachine et, dans l'acte du 8 mai 1684, nous savons qu'il demeure avec Julien Talua. Dans celui-ci, Talua fait la déclaration suivante sous serment³⁸ :

Lequel a dit après que ledit demandeur / s'est réservé à son serment n'avoir aucuns / effets, meubles ni argent qui appartiennent / audit Desjardins qu'il dit lui devoir pour / sa pension la somme de cinquante-sept livres / quinze sols et qu'il ne fait aucune chose / appartenant audit Desjardins ni en sa maison / ni ailleurs.

Et on y ajoute à propos de Talua : *requérant son salaire pour / la somme qu'il a perdue à payer par qui / il sera avisé*.

Le juge demande à Michel Lecourt de payer ce salaire perdu : *Avons condamné ledit / demandeur de payer audit Talua quarante / sols pour sa journée*.

Julien Talua a manqué une belle occasion de dénoncer le *commerce infâme* entre sa femme et Antoine. Il souligne, sans rien lui demander, la dette d'Antoine à son égard, mais demande sa journée de salaire perdu à Michel Lecourt. Étonnant et bizarre !

Pouvons-nous nous permettre de penser que Julien Talua était bien placé pour surveiller les allées et venues d'Antoine dans les semaines précédant l'assassinat, sensibilisé en particulier par les démarches insistantes de Michel Lecourt auprès des officiers de justice de l'endroit³⁹ ? Il semble qu'à la fin mai 1684, il soit encore ignorant de ce qui se passait dans sa demeure si cela se passait vraiment.

Voyons l'autre partie de la citation : [...] *que son honneur et sa juste douleur lui ont fait faire après des preuves assurées du commerce infâme que cet homme entretenait*.

Quelles sont ces preuves assurées ? Quels en sont les auteurs ? Il doit s'agir des neuf témoins dont parlent les comptes rendus. À vrai dire, nous n'avons aucune information précise sur ces témoignages. Comment peut-on parler « de son honneur et de sa juste douleur » ? Cela démontre une grande compassion, mais laisse peu de place à l'objectivité nécessaire pour porter un jugement de la part du Conseil souverain. Aussi, la suite des événements, comme nous allons le constater, nous force à mettre en doute la crédibilité de ces propos.

Nous avons accès à deux autres actes de Julien Talua qui nous révèlent, après lecture, ses préoccupations pour l'argent, mais nous n'y trouvons aucun indice des inconduites d'Antoine⁴⁰.

Peut-on trouver une explication à la grande bienveillance du Conseil souverain envers Julien Talua dans les troisième et quatrième comptes rendus ?

Julien Talua était *fermier de partie de leur domaine et de partie des dîmes*. Il faisait donc partie comme eux de l'administration publique. Pouvait-il y avoir entre eux et lui une espèce de solidarité de classe ?

Antoine Roy, pour sa part, avait déjà été jugé par l'intendant Jacques de Meulles de façon négative et erronée, lors de ses démêlés avec Michel Lecourt, le 31 mai 1684⁴¹.

veu La Req[ue]te cy dessus et attendu que / led[it] antoine Roy dit desjardins na ny feu / ny Lieu dans le païs, Et qu'il pourroit / frustrer le suppliant de Ce qui luy est / legitimement deub estant un vagabond / Nous ordonnons qu'a la diligence du s[ieu]r / Migeon Baillif de montreal il sera / procedé contre led[it] Roy par toutes sortes de / voyes pour mettre la sentence

36. BAnQ. Du 22 avril 1681 au 22 déc. 1687. *Op. cit.*, élément b.

37. Minutier de Sévérin Ameau, le 12 juin 1683. *Accord entre Nicolas Rivard sieur de la Vigne et Antoine Roy dit Desjardins*.

38. Signification du 8 mai 1684. *Jugement condamnant Michel Lecour, demandeur, à payer la somme de 40 sols à Julien Talua, gardien des meubles appartenant à Antoine Roy dit Desjardins, pour payer sa journée pour sa comparution devant le baillage de Montréal*. Déchiffrement effectué par Guy Perron, paléographe, en septembre 2015.

39. Le 31 mai 1684. *Requête en saisie pour le paiement de 82 livres 10 sols ; par Michel Lecourt, marchand boucher, de Montréal, contre Antoine Roy dit Desjardins, habitant de Batiscan*. Déchiffrement effectué par Guy Perron, paléographe, en septembre 2015.

40. Le 20 juin 1684. *Jugement condamnant Vincent Dugas, défendeur, à payer la somme de 3 livres 5 sols à Julien Talua, demandeur, qui doit rendre une hache appartenant à Nicolas Moisson*. Déchiffrement effectué par Guy Perron, paléographe, en septembre 2015 ; le 27 juin 1684. *Jugement ordonnant à Julien Talua, fermier des droits seigneuriaux de l'île de Montréal, et Martin Massé, serrurier, de comparaître dans huit jours*.

41. Le 31 mai 1684. *Requête en saisie pour le paiement de 82 livres 10 sols ; par Michel Lecourt, marchand boucher, de Montréal, contre Antoine Roy dit Desjardins, habitant de Batiscan*. Signé : Basset (paraphe) *po[u]r Le suppliant*. Déchiffrement effectué par Guy Perron, paléographe, en septembre 2015. Le terme *vagabond* avait une signification spéciale à cette époque, voir : HAVARD, Gilles. *Histoire des coureurs des bois — Amérique du Nord 1600-1840*, Paris, les Indes savantes, 2016, 900 p.

cy dessus / énoncée à exécution et mesme procéder par / emprisonnement de sa personne en Cas de / reSfus. Mandons &. fait a Quebec le / dernier may 1684.

Signé: *demeulle Par Monseigneur Peuvret* (paraphe).

Antoine Roy avait feu et lieu à Batiscan. Cela est affirmé dans plusieurs actes traitant de ses démêlés avec Michel Lecourt. À Lachine, était-il vagabond? Il demeurerait justement dans la même maison que Julien Talua. Une telle affirmation est plus que surprenante. Elle est surtout inquiétante de la part de l'intendant de Meulles et pose question sur la justesse de son jugement et la qualité de son rôle dans cette affaire d'assassinat, au sein du Conseil souverain.

Le quatrième compte rendu nous fournit les noms des membres du Conseil souverain⁴². Les noms des trois signataires de ces comptes rendus sont bien mentionnés: Jean-Baptiste de Peiras, Jacques de Meulles et Ruette D'Auteuil.

Nous pouvons obtenir des informations intéressantes sur ces personnages en consultant sur Internet le *Dictionnaire biographique du Canada*⁴³.

Attardons-nous à Jacques de Meulles. Cela peut nous aider à nous former une opinion à son sujet.

Jacques de Meulles⁴⁴

Au cours de l'été de 1685, arrivait dans la colonie Jacques-René Brisay de Denonville, successeur de La Barre au poste de gouverneur général. Homme doué d'une personnalité toute différente de celle de La Barre, il ne tarda pas à élaborer des plans minutieux pour remédier aux très graves problèmes qui assaillaient la colonie [...].

Entre autres choses, on porta à sa connaissance que Jacques de Meulles s'était rendu coupable de sérieuses malversations. Dans la première dépêche qu'il adressa au ministre, il déclara que l'intendant était si cupide qu'il s'était attiré le mépris du peuple; de plus, on accusait l'intendant d'avoir vendu, au prix de 1 000# chacun, des congés de traite dans l'Ouest. Denonville constata qu'une confusion absolue régnait dans les magasins du roi; afin d'empêcher que l'intendant ne trafiquât à même les marchandises, Denonville fit poser de triples serrures aux portes de l'entrepôt et stipula que désormais on ne pourrait sortir de marchandises qu'en présence de de Meulles, du magasinier et de lui-même. Quand le gouverneur eut accumulé suffisamment de preuves contre l'intendant

de Meulles, il lui révéla les accusations qui pesaient contre lui et lui offrit de n'en rien dévoiler au ministre s'il acceptait de s'amender. De Meulles se contenta de protester de sa complète innocence et ne sembla manifester aucune disposition à suivre les conseils du gouverneur ou à tenir compte de ses avertissements. Denonville estima alors qu'il ne lui restait plus qu'à fournir un rapport détaillé tant au ministre qu'au marquis de Menars, membre influent du clan Colbert et proche parent de la femme de de Meulles.

En consultant ces biographies, il est facile de percevoir que nous nous retrouvons dans un univers de privilèges et de conflits voire de malversations dans l'exercice du pouvoir. C'est probablement en partie pour cette raison que Jacques Lacoursière intitule, dans son livre, le chapitre qui couvre cette période: *Au royaume de la zizanie*⁴⁵.

L'arrivée de Marie Major et de son fils Pierre pose question. Ils semblent tomber en plein drame. Cette visite était-elle prévue? Georges Desjardins décrit la situation de la manière suivante⁴⁶:

Dès le 13 juillet, trois jours seulement après le meurtre, Marie Major, la femme d'Antoine Roy-Desjardins, et son fils Pierre, adolescent de 15 ans, arrivés de Batiscan, sont à Montréal [...].

Si l'on songe que le voyage de Batiscan à Montréal pouvait se faire seulement soit par le fleuve, à coups de rames ou d'avirons (ou à la voile), soit par les sentiers de la cote, à dos de cheval — il n'exista point de route carrossable entre Montréal et Québec avant 1737 — on est surpris de ce que, en l'espace d'environ 72 heures, un messenger porteur de la mauvaise nouvelle ait pu atteindre Batiscan et la famille d'Antoine se rende à Montréal.

À moins qu'il s'agisse d'une visite prévue, Antoine étant sur le point de partir à la guerre avec le gouverneur La Barre. Ce fait aussi pourrait expliquer en partie la présence des six témoins de Marie Major, dont trois affirment qu'ils sont sur le point de partir à la guerre.

Finalement, nous sommes devant deux groupes de personnes concernées par le même drame: d'un côté, Marie Major, son fils Pierre et ses six témoins; de l'autre, Julien Talua et le Conseil souverain.

Georges Desjardins écrit encore dans son volume⁴⁷:

Le 21 juillet, onze jours après le meurtre, trois autres habitants de Batiscan, «à la requête et sommation

42. BAnQ. Du 22 avril 1681 au 22 déc. 1687. *Op. cit.*, élément c.

43. AUGER, Roland-J. « PEIRAS, JEAN-BAPTISTE DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003; LELAND, Marine. « RUETTE D'AUTEUIL DE MONCEAUX, FRANÇOIS-MADELEINE-FORTUNÉ », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, *op.cit.*

44. ECCLES, W. J. « MEULLES, JACQUES DE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, *op. cit.*

45. LACOURSIÈRE. *Op. cit.*, p. 149-165.

46. DESJARDINS, Georges. *Op. cit.*, p. 33.

47. *Ibid.*, p. 34.

orale» de Marie Major, sont venus à Montréal rendre témoignage en cette affaire du meurtre du 10 juillet. Et à la note 76: Cf., documents de la Session (Québec), vol. 25 II, 1851 «Tableau analytique des Archives de Montréal» 1683-1684, p. 165. Malheureusement nous n'avons pas réussi encore à mettre la main sur les pièces auxquelles nous renvoie cet inventaire de 1891. Ont-elles été égarées? Ont-elles disparu?

Desjardins, dans les années 1960, n'a pu avoir accès à ces documents; Sergine Desjardins, dans la partie historique de son roman *Marie Major*, nous les fournit. Ce sont des documents très importants: nous les plaçons en annexe⁴⁸ dans **L'Ancêtre+**.

Il ne s'agit pas de trois, mais de six témoins. Ils connaissent Antoine depuis plusieurs années. En leur âme et conscience, ils témoignent qu'Antoine Roy est un homme d'honneur et de bien. À l'exemple de Marie Major, ils le font avec courage, dignité et générosité.

Le deuxième groupe est composé de Julien Talua et du Conseil souverain. Nous assistons à la disparition de Julien

48. DESJARDINS, Sergine. *Op. cit.*, p. 476-481.

49. DESJARDINS, Georges. *Op. cit.*, p. 43.

Talua, à l'avortement du deuxième procès sans qu'aucune information ni explication soient fournies sur ces événements, et ce, malgré toutes les faveurs faites à Talua par le Conseil souverain.

Nous pouvons obtenir des informations sur la vie subséquente de la plupart des acteurs de ce drame. Même pour Anne Godeby, nous retrouvons sa trace au registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1689⁴⁹. Mais nous perdons celle de Julien Talua et nous sommes confrontés au silence absolu du Conseil souverain sur la suite de ces événements. Cela est loin de nous aider à faire confiance à ce deuxième groupe d'acteurs. Le dernier extrait de la biographie de l'intendant Jacques de Meulles ne nous y convie pas non plus. Nous serions même tentés de nous interroger sur le motif de la disparition des enquêtes et des interrogatoires du procès: cela ne serait-il pas dû à des intentions délibérées? Bref, il reste difficile de se faire une idée sur le véritable mobile de l'assassinat.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

hermetroy@hotmail.ca

Entraide généalogique – Rappel

La «Banque de données – Entraide généalogique» est désormais disponible en ligne sur le portail de la SGQ. Ce nouvel outil, simple et dynamique, remplace la chronique «Service d'entraide» parue dans la revue au cours des 43 dernières années.

À l'exception de cas complexes, les questions et réponses publiées dans la revue **L'Ancêtre** depuis 1974 sont désormais disponibles. Ce nouvel outil de recherche offre en plus la possibilité de soumettre en ligne des questions d'ordre généalogique et de fournir des éléments de solution à celles déjà enregistrées. Consultable en tout temps, il permet de repérer rapidement les informations relatives aux questions et aux réponses précédemment inscrites.

Le travail d'analyse et de saisie s'est échelonné sur une période de 16 mois, de novembre 2016 à février 2018. Félicitations et un gros merci à toute l'équipe d'entraide: Diane Gaudet, Paul Lessard, Roger Tessier et Carole Veillette.

Nous invitons tous les membres à participer à la recherche et à fournir des éléments de réponses aux questions soumises dont le statut est «*Questions sans réponse*». Comme ce service n'est offert qu'aux membres, n'oubliez pas de vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe: www.sgq.qc.ca, onglet «Service de recherche et d'entraide».

Les chroniques de la capitale

[En 1642], dans la seigneurie de Beauport, le seigneur Robert Giffard s'établit dans son manoir près de la rivière Beauport (il sera détruit dans un incendie en 1879). Giffard fera construire à proximité un moulin à eau et un moulin à vent.

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



De nouveaux documents sur Antoine Roy et sa famille en France

Pierre Le Clercq, président de la Société généalogique de l'Yonne

L'auteur est né le 13 mars 1949 à Auxerre, en France. Il a obtenu, à la Sorbonne à Paris, une maîtrise d'enseignement de l'anglais, une maîtrise spécialisée en langues scandinaves, une licence d'enseignement des lettres modernes, ainsi qu'un diplôme en langue suédoise de l'Université d'Uppsala en Suède. Retraité depuis 2014 de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Paris, il occupe les postes de président de la Société généalogique de l'Yonne, d'administrateur de l'Union généalogique de Bourgogne, de membre de la commission des statuts de la Fédération française de généalogie, et de trésorier de l'Académie internationale de généalogie. Ses travaux en généalogie l'ont amené à produire une étude des familles du département français de l'Yonne, dont un ou plusieurs membres ont émigré en Nouvelle-France. Une partie des résultats de cette recherche a été publiée en 1996 à Ottawa dans les actes du XXII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique. Il a également publié des articles sur les racines en France des familles canadiennes Roy et Lepage et un dictionnaire alphabétique en huit tomes des Auxerrois d'avant 1600.

Depuis le 19 septembre 2009, tous les registres paroissiaux et d'état civil de l'Yonne sont consultables gratuitement sur le site électronique des Archives départementales domiciliées à Auxerre¹. On y trouve également les images numériques des dossiers militaires et des plans cadastraux du département. Cette nouvelle donne a profondément changé les habitudes puisqu'il n'est plus besoin, désormais, de se rendre à Auxerre pour faire la recherche de ses ancêtres. Nous assistons en fait à une décentralisation croissante des recherches généalogiques, avec de nouveaux spécialistes des familles de l'Yonne qui, penchés sur leur ordinateur, vivent à l'étranger, loin de la France, mais accumulent néanmoins de nombreuses données sur leurs aïeux français.

Certains se sont mis à publier le fruit de leurs travaux. M. Hermet Roy, dans la revue *L'Ancêtre*, est revenu sur le cas particulier de son ancêtre Antoine Roy dit Desjardins, pour tenter de réhabiliter sa mémoire². Son propos est de contester la frivolité que l'on prête à ce pionnier arrivé en Nouvelle-France en 1665, dont on sait qu'il fut occis en 1684 par un mari jaloux, outré de voir son épouse vautreée dans le lit conjugal avec cet homme qu'il avait recueilli. Antoine Roy était né en 1635 à Joigny. Il y avait épousé en 1657 une femme nommée Catherine Byot, puis s'était remarié en Nouvelle-France en 1668 avec une Fille du roi qui s'appelait Marie Major, sans avoir signalé ni au notaire, ni au curé, qu'il était veuf d'une première conjointe décédée en France. Comme cette dissimulation ne saurait être fortuite, on ne peut exclure l'hypothèse selon laquelle Antoine Roy aurait abandonné en France sa première compagne, en 1665, de la même façon qu'il délaissera la seconde en Nouvelle-France, en 1683. C'est en raison même

de sa désinvolture envers Marie Major, sa seconde épouse, puis de son libertinage avec Anne Godeby, la femme adultère auprès de laquelle il finira assassiné, que cet ancien ressortissant de Joigny peut être soupçonné d'avoir quitté, en outre, sa première femme Catherine Byot dont personne n'a pu retrouver l'acte d'inhumation en France. M. Hermet Roy, dans le n° 313 de *L'Ancêtre* paru à l'hiver 2016, a tenté de prouver que ladite Catherine Byot aurait très bien pu mourir à Joigny en 1661, dans une période qu'il considère comme lacunaire, entre le 23 février et le 21 mai. Pour appuyer sa thèse, il publie d'ailleurs quelques statistiques, qui révèlent que la mortalité était particulièrement élevée à Joigny en 1661, comme dans la majeure partie de la France.

J'ai voulu vérifier toutes ces données. Je me suis donc appliqué à dresser le tableau général, mois par mois, de tous les décès enregistrés par le curé de la paroisse Saint-Jean à Joigny, ceci du 3 mai 1650 au 18 septembre 1662. Parfois, plusieurs défunts sont inscrits dans le même acte de sépulture, ce qui rend difficile les calculs. C'est pour cette raison que mes chiffres diffèrent de ceux publiés par M. Roy.

Le tableau de la page suivante montre, d'abord, que les longues périodes de un à trois mois pendant lesquelles le curé n'a enregistré aucun décès ne sont pas exceptionnelles. La paroisse Saint-Jean à Joigny n'était pas très peuplée, plus que la paroisse Saint-André, certes, mais bien moins que la paroisse Saint-Thibault, et il n'est donc guère surprenant de constater qu'on n'y mourait pas chaque mois de l'année, laissant plusieurs semaines de répit aux croque-morts. Par ailleurs, la longue période sans décès relevée par M. Hermet Roy, allant selon lui du 23 février au 21 mai 1661 et qu'il considère comme

1. <http://archivesenligne.yonne-archives.fr/archive/recherche/etatcivil>.

2. Voir *L'Ancêtre*, vol. 42, n° 313, hiver 2016, p. 131-134 et vol. 43, n° 319, été 2017, p. 245-254.

DÉCÈS	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
1650					2	5	10	10	21	18	12	18	96
1651	5	13	7	13	7	11	7	8	13	8	7	8	107
1652	11	5	5	6	8	5	5	5	3	11	9	12	85
1653	10	3	2	8	2	11	1	4		3	1		45
1654	2	8	8	2	4	3	5		2	4	5	2	45
1655	3	4				4	3	5	5		7		31
1656	4	2				3	3	3	3	2	6	1	27
1657	5	4	2	2	2		3			1	2	1	22
1658	6	2		1	8	1	3	4	4	6	8	4	47
1659	6	1	6	5	3	5	14	6	2	1	2	5	56
1660	4	1			1	3	4	2	6	3	9	2	35
1661	3	3		2	1	1	7	28	57	49	29	19	199
1662	10	4	4	5	5	6	10	7	2				53
Total	69	50	34	44	43	58	75	82	118	106	97	72	848

étant due à une interruption soudaine des enregistrements des trépas, est beaucoup plus restreinte qu'il ne le croit : la page 28 du registre des sépultures de l'église Saint-Jean commence bien, en haut, par une inhumation datée du 21 mai 1661, mais la page précédente se termine, en bas, par un acte du 23 avril 1661, et non pas du 23 février. En fait, en 1661, les premiers actes enregistrés par le curé de l'église Saint-Jean, à Joigny, tels qu'on peut les voir et revoir à la page 27, doivent être lus comme suit³ :

- *Le 7^e janvier [1661] a été enterré au cimetière Claude, fils de défunt Pierre Hay.*
- *Le 27^e janvier a été enterré dans notre église un enfant à maître Leverd, apothicaire.*
- *Le 28 a été enterré dans notre église Nicole Béjard.*
- *Le 1^{er} février a été enterré dans notre église un enfant à Choin, sergent.*
- *Le dimanche pénultième février a été enterré dans notre église Jeanne Bouron, femme de François Blanchard.*
- *Un enfant à Jean Huot à l'église.*
- *Le 18^e avril a été enterré dans notre église maître Pierre Zacharie Delamare.*
- *Le 23^e a été enterrée à l'église Marie Bouquot.*

Il apparaît donc que la période sans décès signalée par M. Hermet Roy est très courte puisque, d'une page à l'autre, elle ne va que du 23 avril au 21 mai 1661. Il ne s'agit pas d'une lacune, d'une interruption subite dans l'enregistrement des trépas due à une soudaine surcharge de travail du curé, mais simplement d'une pause, relativement brève, dans la mortalité des fidèles fréquentant l'église Saint-Jean. Si les gens furent effectivement très nombreux à mourir en 1661, la crise démographique n'a débuté à Joigny qu'au mois d'août de cette année-là,

avec un pic inégalé d'inhumations aux mois de septembre et d'octobre. Au début de l'année, de janvier à juillet, tout était calme : les paroissiens ne trépassaient guère, pas plus que les années précédentes, et le curé n'avait à s'occuper que d'un nombre restreint d'obsèques. Ce prêtre a rempli consciencieusement son office tout le long de l'année 1661, même durant la période de très forte mortalité qui a endeuillé l'été puis l'automne. On ne peut donc imaginer qu'il aurait omis d'enregistrer le décès de Catherine Byot entre le 23 février et le 21 mai 1661, à un moment où les ouailles de sa paroisse ne subissaient pas encore les affres des morts à répétition.

Le tableau qui précède, dénombrant toutes les obsèques enregistrées à l'église Saint-Jean du 3 mai 1650 au 18 septembre 1662, montre que l'année 1661 ne fut pas la seule qui plongea les habitants de Joigny dans le plus grand désarroi. Ils endurèrent aussi les effets de la guerre civile de la Fronde, comme l'atteste la forte mortalité que l'on constate en 1650, 1651 et 1652 dans le tableau en question. On trouve d'ailleurs un acte d'inhumation très explicite, daté du 16 mai 1651, qui illustre fort bien ce propos :

Le 16^e a été enterré Laurent Roy, qui fut tué le 14^e à une demi-lieue de Sens, et ce par des gens d'armes, lequel a été amené dans notre église⁴.

La ville de Joigny fut d'ailleurs attaquée à la fin du mois de mai 1651 par le régiment du duc d'Orléans, comme on peut l'apprendre dans un article de Charles Demay, qu'il a publié en 1873 dans un bulletin de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, des pages 335 à 350⁵. Au cours du siège, dont Antoine Roy a sans doute pu voir les péripéties, un marinier nommé Jean Roy fut tué d'un coup de pistolet en défendant vaillamment l'une des portes de la ville contre les assaillants, comme on peut le lire à la page 344 de l'article mentionné ci-dessus.

3. <http://archivesenligne.yonne-archives.fr/>.

4. *Ibid.*

5. <http://gallica.bnf.fr/>.

Il ressort de cette analyse que Catherine Byot, première épouse d'Antoine Roy, n'a pas du tout été enterrée en la paroisse Saint-Jean avant le mois d'octobre 1662, puisqu'il n'y a aucune lacune dans les registres de décès de cette paroisse, du 3 mai 1650 au 18 septembre 1662. Sachant qu'Antoine Roy est parti en Nouvelle-France en 1665 et que sa première conjointe a été mentionnée pour la dernière fois à Joigny en 1660, où et quand Catherine Byot a-t-elle pu mourir? Nous savons que l'hypothèse de l'abandon pur et simple de cette femme par son époux ne peut être exclue, en raison du comportement ultérieur, répréhensible, de celui-ci en Nouvelle-France. Mais nous savons aussi qu'il y a de vraies périodes lacunaires dans les trépas enregistrés à Joigny. En effet, en la paroisse Saint-André, aucun décès n'a été rapporté avant 1668. Il en va de même pour les décès de la paroisse Saint-Jean, d'octobre 1662 à décembre 1668, et pour ceux de la paroisse Saint-Thibault avant 1662. Il apparaît donc que la seule solution, pour préserver la bonne réputation d'Antoine Roy avant son départ pour la Nouvelle-France en 1665, est de situer le trépas de Catherine Byot soit en la paroisse Saint-Thibault, en 1661, soit en la paroisse Saint-André, entre 1661 et 1664, soit en la paroisse Saint-Jean, entre octobre 1662 et décembre 1664. Il était donc inutile d'imaginer une hypothétique lacune dans les registres de décès de l'église Saint-Jean pour réhabiliter Antoine Roy.

Ce dernier reste toutefois une énigme. Pourquoi n'a-t-il pas signalé son premier mariage lorsqu'il a convolé en secondes noces avec Marie Major en septembre 1668 à Québec, d'abord devant le notaire Jean Leconte puis devant le curé de l'église Notre-Dame? Était-ce alors la coutume en Nouvelle-France de dissimuler des unions matrimoniales précédentes pour faciliter les remariages? Si l'on désire laver efficacement Antoine Roy de tout soupçon d'abandon de sa première femme en France, il conviendrait de dresser une statistique générale portant sur de telles dissimulations au Canada, durant la période où les Filles du roi y ont trouvé un époux. S'il s'avérait que le cas d'Antoine Roy était loin d'être un cas isolé, on pourrait enfin affirmer que Catherine Byot était déjà morte lorsque son mari s'est engagé dans le régiment de Carignan-Salières pour combattre les Iroquois.

Un autre article a retenu mon attention. Publié lui aussi en Amérique, à l'issue de recherches minutieuses effectuées par M^{me} Gail Moreau-DesHarnais sur le site des *Archives départementales de l'Yonne*, l'article reprend certes le plaidoyer de M. Hermet Roy, tendant à réhabiliter son ancêtre Antoine Roy, mais il apporte par ailleurs un élément nouveau: Catherine Byot, première femme d'Antoine Roy, serait la fille de Jacques et Françoise Bossuat et aurait été baptisée le 25 mai 1631 en l'église Saint-Jean, à Joigny⁶. La liste de tous les frères et sœurs de cette première épouse est fournie dans l'article en question. Toutefois, aussi séduisant soit-il, cet environnement familial ne peut être retenu d'emblée comme étant le seul possible. En

effet, il ne suffit point de trouver, à Joigny, l'acte de baptême d'une fille nommée Catherine Byot pour l'associer automatiquement à l'épouse en premières noces d'Antoine Roy.

La France, au xvii^e siècle, était le pays le plus peuplé d'Europe, des îles Britanniques jusqu'à l'Oural, et un Européen sur cinq était alors Français. Dans ces conditions, les cas d'homonymie parfaite y étaient légion! On ne peut donc s'interdire de penser qu'Antoine Roy ait pu se marier avec une autre Catherine Byot, de Joigny ou d'ailleurs, que celle figurant sur l'acte de baptême du 25 mai 1631. Pour me faire une idée de l'implantation, dans le nord de la Bourgogne, des gens qui portaient le nom de Byot, j'ai consulté l'immense base de données électronique de la *Société généalogique de l'Yonne*, qui contient en ce moment jusqu'à 555 232 saisies d'actes de mariage, civils et religieux, et de contrats de mariage. J'y ai recensé 635 saisies où apparaît le nom de Byot, dont 205 à Bussy-en-Othe et 62 à Brienon-sur-Armançon, qui sont les deux localités où les Byot sont les plus nombreux, loin devant Joigny. Ces chiffres montrent qu'il convient de rester prudent quant à l'origine exacte de la première femme qu'Antoine Roy a épousée en l'an 1657.

Pour tenter de démêler l'écheveau, je suis allé, en août 2017, aux *Archives départementales de l'Yonne*, en la ville d'Auxerre, où j'ai pu consulter les toutes premières liasses des notaires de Joigny. Mon but était de trouver le contrat de mariage d'Antoine Roy et de Catherine Byot, en 1657, qui pourrait dévoiler le nom des parents de la future conjointe, mais aussi l'inventaire après décès de ladite Catherine Byot, entre 1661 et 1667, qui permettrait de confirmer qu'Antoine Roy était bien veuf lorsqu'il se remaria avec Marie Major en 1668, en Nouvelle-France. Cette tâche était susceptible d'aboutir puisque les premières liasses débutent justement en 1657. Elle restait cependant aléatoire, car dans la période qui nous intéresse, de 1657 à 1667, des lacunes existent malheureusement dans les liasses encore disponibles en 1658, 1659, 1661, 1663, 1664 et 1665. En fait, avant 1668, les seuls contrats que l'on peut encore consulter sont ceux de 1657, 1660 et 1662⁷. Je n'y ai trouvé ni le contrat de mariage recherché, ni l'inventaire après décès espéré, mais j'ai pu toutefois y découvrir deux documents de grande valeur.

Le premier est le contrat de mariage du père d'Antoine Roy, à savoir Olivier Roy, lequel s'est remarié avec une femme nommée Marie Pruneau. L'acte de mariage religieux a disparu, mais le contrat a été conclu entre les futurs conjoints le 25 janvier 1660 devant maître Bouyn, notaire à Joigny⁸. Olivier Roy a donc convolé en secondes noces un mois et demi à peine après le décès de Catherine Baudard, sa première femme, qui avait été inhumée le 10 décembre 1659 en l'église Saint-Jean, à Joigny⁹. Sa seconde épouse était veuve d'un homme qui s'appelait Laurent Crespin et qui lui avait laissé en héritage la somme de soixante livres tournois, et elle était la fille de Jean Pruneau,

6. Voir *Michigan's Habitant Heritage*, vol. 38, n° 2, avril 2017.

7. Archives Yonne, liasses 3E40-1 à 3E40-9 (sauf 3E40-5, non communicable).

8. Archives Yonne, liasse 3E40-3, maître Bouyn, notaire à Joigny.

9. <http://archivesenligne.yonne-archives.fr/>.

déjà décédé, et Béate Potot, toujours en vie en 1660. Marie était aussi la sœur de Pierre Pruneau l'aîné, de Jean Pruneau et de Pierre Pruneau le jeune, lesquels résidaient tous trois à l'époque à Ormoy, localité située entre Joigny et Auxerre. Elle travaillait alors comme simple servante chez Étienne Guillerat, qui était sergent royal à Joigny et avait assisté, avec les trois frères Pruneau, à la rédaction du contrat de mariage devant témoins. De son côté, Olivier Roy n'était accompagné que d'un seul proche : Étienne Boucquenier.

Ce dernier a signé *E. Boucquenier*. Il faisait sans doute partie de la famille de la mère d'Olivier Roy, à savoir Marie Boucquenier, décédée après 1629. Olivier Roy était le fruit d'une furtive liaison extraconjugale de sa mère avec un certain Jean Roy, qui ne l'a pas élevé et dont on ne sait rien. On trouve encore des généalogies, en Amérique du Nord, où l'on prétend que Jean Roy et Marie Boucquenier étaient mariés. Il n'en est rien ! Pour s'en convaincre, il suffit de lire attentivement l'acte de baptême en latin de leur fils unique, établi le 2 octobre 1604 en l'église Saint-André à Joigny :

Anno quo supra ego subsignatus baptisam Olivarius filius Johannis Roy et Maria Boucquenier non ex legitimo m[at]r[im]on[i]o sperato. Cuius susceptor fuit Olivarius Calende, testers vero fuerum Stephanus et Perretta Vallee¹⁰.

On peut traduire en français cet acte de baptême par : L'an ci-dessus, je soussigné ai baptisé Olivier, fils de Jean Roy et Marie Boucquenier, non issu de mariage légitime. Son parrain fut Olivier Calende (en fait Olivier Callendre), les témoins furent Étienne et Perrette Vallée.

Le second document important que j'ai découvert dans le vieux notariat de Joigny, entre 1657 et 1667, est un contrat de cession de biens qui prouve que M^{me} Gail Moreau-DesHarnais, dans son article paru en avril 2017 dans la revue anglophone *Michigan's Habitant Heritage*, a eu raison de suggérer que Catherine Byot était la fille de Jacques et Françoise Bossuat, et qu'elle avait été baptisée par conséquent le 25 mai 1631 en l'église Saint-Jean, à Joigny. Le 2 mai 1660, en effet, devant maître Bouyn, notaire au comté de Joigny, et en la présence d'Edmé Maure, sergent au même comté, ont comparu d'un côté l'honnête femme Françoise Bossuat, veuve de maître Jacques Byot, tant en son nom qu'en celui de ses deux enfants mineurs Jacques Byot et Isabelle Byot, dont elle était la tutrice, et d'autre part Antoine Roy, héritier dudit défunt à cause de sa femme, et Nicolas Byot et Françoise Byot, eux aussi ses héritiers et jouissant de leurs droits, tous domiciliés à Joigny, lesquels ont cédé à Edmé Byot, laboureur à Avrolles, et à maître Nicolas Préau, praticien domicilié au lieu-dit de Lescodard en la paroisse de Bussy-en-Othe, le tiers de trente arpents et demi de terres et de prés, lesdites terres étant sises au finage de Bussy-en-Othe et lesdits prés au finage d'Avrolles, le tout dépendant de la métairie de Villepied et appartenant à l'abbaye

Notre-Dame de Dilo, ceci à charge pour les deux preneurs d'acquitter lesdits cédants de deux années d'arrérage des cens et rentes qu'ils devaient à ladite abbaye de Dilo¹¹. Il apparaît clairement dans ce document qu'Antoine Roy, mari en premières noces de Catherine Byot, était le gendre de Jacques Byot, notaire et sergent royal au comté de Joigny, inhumé en l'église Saint-Jean le 12 janvier 1651, et de Françoise Bossuat, qui sera enterrée en l'église Saint-Thibault de Joigny le 27 mars 1673. On sait par ailleurs, à présent, qu'il avait quatre ans de moins que sa première épouse, et que sa belle-famille avait des biens à Bussy-en-Othe, localité où demeuraient le plus de gens portant le nom de Byot, près de Joigny, et dont elle était peut-être originaire.

Pour vérifier ce dernier point, j'ai consulté à Auxerre tous les anciens papiers notariés concernant les biens que possédait l'abbaye Notre-Dame de Dilo à Bussy-en-Othe¹². J'y ai trouvé deux baux, datés l'un et l'autre du 20 octobre 1516, où deux paysans de Bussy-en-Othe, à savoir le laboureur Regnault Byot et Jean Byot le jeune, fils quant à lui de Thibault Byot, ont comparu l'un après l'autre devant maître André Calmeau, clerc tabellion juré de la prévôté de Joigny. Ils ont ainsi reconnu avoir reçu chacun de l'abbé et des religieux de ladite abbaye Notre-Dame de Dilo, à titre de cens et rente annuelle et viagère jusqu'à trois vies, 4 arpents de terre en une pièce de bois et de buissons située au lieu-dit de la Grand-Ramée à Bussy-en-Othe ; ainsi, ils pouvaient en jouir avec leurs femmes respectives de leur vivant, puis leurs enfants et petits-enfants leur vie durant, contre le paiement d'une censive annuelle de quatre deniers tournois et la fourniture d'un bichet de froment et d'un bichet d'avoine tous les ans, à verser et à livrer à ladite abbaye le jour de la Toussaint. La pièce de terre baillée audit Regnault Byot tenait d'un long à Jean Joubault, d'autre long auxdits bailleurs, d'un bout aux usages d'Eson et d'autre bout à Thibault Hannepied ; celle allouée audit Jean Byot le jeune, fils de Thibault Byot, tenait quant à elle d'un long à Jean Herbelin, d'autre long auxdits bailleurs, d'un bout aux usages de Bussy-en-Othe, de Brion et de Migennes, et d'autre bout à Colas Trotin. Ces baux montrent l'ancienneté de la présence des Byot à Bussy-en-Othe.

Un troisième contrat notarié, figurant dans les papiers concernant les possessions de l'abbaye Notre-Dame de Dilo à Bussy-en-Othe, indique que la famille Byot de Joigny était originaire de cette paroisse campagnarde. Le 14 mai 1612, en effet, devant maître Innocent Chaulmet, notaire et tabellion royal affilié au bailliage et siège présidial de Sens, domicilié à Briennon-sur-Armançon, et en la présence de maître Edmond Gibault, praticien à Bussy-en-Othe, et d'Étienne Baudard, praticien à Briennon-sur-Armançon, ont comparu Jean de Gousseville, abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Dilo, et les frères Laurent Perrette, prieur, Balthazar Blénon, sacristain, Nicolas Chancy, prêtre, et Jacques Josset, diacre, tous religieux profès se présentant au nom de tous les autres

10. *Ibid.*

11. Archives Yonne, liasse 3E40-3, maître Bouyn, notaire à Joigny.

12. Archives Yonne, liasse H 616, Bussy-en-Othe.

membres de ladite abbaye. Ceux-là, pour financer en partie la réparation de leur abbaye menacée de tomber en ruines, ont reçu la somme globale de 91 livres et 10 sols tournois de Rémy Byot, laboureur domicilié au hameau de Villepied à Bussy-en-Othe. Ce dernier a ainsi racheté la vieille rente annuelle et perpétuelle à trois vies, pour lui, ses enfants et petits-enfants, qui avait été créée le 18 septembre 1598 devant maître Jean Boise, notaire royal à Dixmont, en échange de 30 $\frac{1}{2}$ arpents de terres et de prés en plusieurs pièces, lesdites terres se trouvant audit hameau de Villepied et les prés au finage d'Avrolles, ladite rente annuelle et perpétuelle étant de 60 sols tournois et d'un boisseau et trois « potots » de grains selon la mesure de Dilo, moitié froment et moitié avoine, à laquelle s'ajoutait une censive de 4 deniers tournois et d'un « potot » de pois, le tout à payer et à livrer chaque année le jour de la Toussaint. Les terres et les prés dont on peut lire la description dans cet acte notarié, qui couvraient une surface totale de 30 $\frac{1}{2}$ arpents, sont exactement les mêmes que celles et ceux qui figurent dans le contrat de cession du 2 mai 1660, mentionné précédemment. Il semblerait donc que le défunt notaire et sergent royal Jacques Byot, beau-père d'Antoine Roy, était le fils du laboureur Rémy Byot, de Bussy-en-Othe.

En parcourant le premier registre de l'église Saint-Médard, à Bussy-en-Othe, je n'ai trouvé qu'un seul acte dans lequel on peut lire le nom de Rémy Byot. Il s'agit de l'acte de baptême d'Aubine Byot, fille de Rémy et Isabelle Gibault, qui fut baptisée en l'église Saint-Médard le 1^{er} mars 1599¹³. Il faut signaler cependant que le premier registre paroissial de Bussy-en-Othe, qui commence en septembre 1591, comporte plusieurs lacunes de décembre 1594 à août 1595, de janvier à juillet 1596, de février 1597 à novembre 1598, de décembre 1600 à mai 1601, et enfin de novembre 1601 à septembre 1611. D'autres enfants de Rémy Byot et Isabelle Gibault, dont peut-être Jacques, ont donc pu voir le jour à Bussy-en-Othe pendant ces lacunes. Quant à Françoise Bossuat, épouse dudit Jacques Byot, elle n'a pas été baptisée le 20 mars 1598 en l'église Saint-Jean, à Joigny, comme le propose madame Gail Moreau-DesHarnais dans son article. L'acte de baptême en question est en fait celui de Françoise Rossart, fille d'Étienne et Marie Bazot¹⁴. On voit, certes, *Françoise Bossuat* dans la marge, mais il s'agit-là d'une transcription tardive et tout à fait erronée, ajoutée au XVIII^e siècle.

Il est maintenant acquis qu'Antoine Roy était le gendre de Jacques Byot et Françoise Bossuat. Ce couple avait eu en tout jusqu'à douze enfants, baptisés en l'église Saint-Jean à Joigny de 1621 à 1643. J'ai dû corriger plusieurs dates de baptême publiées en avril 2017 par M^{me} Moreau-DesHarnais. Voici donc la liste des quatre filles et des huit garçons qui composaient la belle-famille d'Antoine Roy à Joigny, jusqu'en 1665 :

- 1 **Jacques Byot**, baptisé le 15 septembre 1621, avec pour parrain et marraine le marchand Jacques Salmon et Catherine Béjard¹⁵. Ce garçon mourut avant 1660.
- 2 **Louis Byot**, baptisé le 16 février 1623, avec pour parrain et marraine Louis Bourgeois et Jeanne Bossuat¹⁶. Ce garçon mourut lui aussi avant 1660.
- 3 **Edmé Byot**, baptisé le 11 avril 1625, avec pour parrain et marraine Edmé Toulon et Catherine Bossuat¹⁷. Il se fit prêtre et assista aux obsèques de sa mère, le 27 mars 1673 en l'église Saint-Thibault, à Joigny¹⁸.
- 4 **Jacques Byot**, baptisé le 25 janvier 1628, avec pour parrain le marchand Jacques Lebeuf et pour marraine Marguerite Bossuat¹⁹. Ce garçon mourut avant 1660.
- 5 **Nicolas Byot**, baptisé le 3 mars 1629, avec pour parrain et marraine Nicolas Lemaistre et Marie Béjard²⁰. Il a assisté à la signature du contrat de cession des biens familiaux, le 2 mai 1660.
- 6 **Catherine Byot**, baptisée le 25 mai 1631, avec pour parrain Jacques Salmon, fils de Jacques, et pour marraine Catherine Béjard²¹. Elle a épousé Antoine Roy en 1657 et lui a donné deux fils, nommés Jacques et Edmé Roy. Son mari a assisté en son nom à la signature du contrat notarié du 2 mai 1660.
- 7 **François Byot**, baptisé quant à lui le 11 février 1634, avec pour parrain et marraine César Roy et Marguerite Bourgeois²². Ce garçon mourut avant 1660.
- 8 **Claude Byot**, baptisé le 30 décembre 1636, avec pour parrain maître Claude Jacquinet, avocat au parlement de Paris, et pour marraine Marie Murot²³. Ce garçon mourut avant 1660.
- 9 **Jacques Byot**, baptisé le 2 février 1639, avec pour parrain et marraine Jacques Bérard et Colombe Béjard²⁴. Il assista à la signature du contrat notarié du 2 mai 1660.

13. <http://archivesenligne.yonne-archives.fr/>.

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*

10 **Françoise Byot**, née vers 1641. Elle a assisté à la signature du contrat notarié du 2 mai 1660, puis elle s'est mariée avec un charretier nommé Étienne Lenoble le 7 février 1671 en l'église Saint-Thibault, à Joigny²⁵.

11 **Élisabeth Byot**, baptisée le 18 avril 1642, avec pour parrain et marraine Louis Verjus et Marie Bardin²⁶. Elle mourut avant 1660.

12 **Élisabeth Byot**, baptisée quant à elle le 27 avril 1643, avec pour parrain Étienne Byot et pour marraine Élisabeth Gauthier²⁷. Elle a assisté à la signature du contrat notarié du 2 mai 1660, sous le prénom d'Isabelle, puis s'est mariée vers 1664 avec un peintre-verrier nommé Marc Glaive qui, le 27 mars 1673, a assisté en l'église Saint-Thibault aux obsèques de sa belle-mère Françoise Bossuat²⁸.

Antoine Roy n'a pas connu tous les frères et sœurs de Catherine Byot, sa première femme. Une fille et cinq garçons étaient déjà morts lorsqu'il s'est marié en 1657. Il n'a fréquenté en fait, au sein de sa belle-famille, que le prêtre Edmé Byot, ainsi que Nicolas, Françoise, Jacques et Élisabeth dont les noms ont été cités dans le contrat notarié du 2 mai 1660. Juste avant son départ pour la Nouvelle-France, en 1665, Antoine Roy a peut-être eu aussi l'occasion de rencontrer Marc Glaive, veuf de Marie Salmon, devenu son beau-frère en 1664 en se remariant avec Élisabeth Byot. Son beau-père, Jacques Byot, avait été inhumé le 12 janvier 1651 en l'église Saint-Jean, à Joigny²⁹. Antoine Roy ne l'a donc pas connu. Il a pu, en revanche, voir souvent sa belle-mère à Joigny, puisqu'elle n'est décédée qu'en 1673. En émigrant au Canada, en 1665, il a fui une ville et un pays, la France, où il n'avait plus le sentiment d'avoir sa place. Avait-il perdu sa femme pendant l'une des lacunes que l'on déplore dans les registres mortuaires des trois églises de Joigny ? C'est probable sans qu'on puisse le certifier. Cet homme reste en effet un personnage de roman, qui attend son romancier.

Antoine Roy ne fut point le seul ressortissant de l'Yonne à quitter la France à jamais pour faire souche au Canada. Son départ s'inscrit en fait dans un vaste ensemble migratoire, qui s'étale sur toute la période pendant laquelle le Canada était encore français. Voici la liste des 56 migrants de l'Yonne que j'ai pu repérer :

I. De 1634 à 1662 :

Émigration organisée par la Compagnie de la Nouvelle-France.

- 1) Louis d'Ailleboust, d'Ancy-le-Franc, qui s'est établi au Canada en 1643.
- 2) Son épouse Barbe Deboullougne, de Ravières, qui s'est établie au Canada en 1643.
- 3) Sa belle-sœur Philippe Deboullougne, de Ravières, qui s'est établie au Canada en 1643.

- 4) Son neveu Charles d'Ailleboust, d'Ancy-le-Franc, qui s'est établi au Canada en 1648.
- 5) Pierre Marcoux, de Cry-sur-Armançon, qui s'est établi au Canada en 1652.
- 6) Jean Millot, de Vermenton, qui s'est établi au Canada avant 1654.
- 7) Nicolas Huot, d'Auxerre, qui s'est établi au Canada en 1658.
- 8) Germain Lepage, d'Ouagne, qui s'est établi au Canada en 1661.
- 9) Son frère Louis Lepage, d'Ouagne, qui s'est établi au Canada en 1661.

II. De 1663 à 1673 :

Émigration organisée par Louis XIV, qui a envoyé 770 Filles du roi en Nouvelle-France.

*** Contingent d'hommes :**

- 10) Jean Adam, de Brienon-sur-Armançon, qui s'est établi au Canada en 1663.
- 11) Antoine Roy, de Joigny, qui s'est établi au Canada en 1665.
- 12) Jean Delafond, du diocèse d'Auxerre, qui s'est établi au Canada en 1667.
- 13) Jacques Maugras, de Ligny-le-Châtel, qui s'est établi au Canada avant 1668.
- 14) Étienne Lepage, d'Ouagne, qui s'est établi au Canada en 1672.
- 15) Son petit-fils René Lepage, d'Ouagne, qui s'est établi au Canada en 1672.

*** Femmes envoyées en Nouvelle-France comme Filles du roi :**

- 16) Nicole Souillard, de Grange-le-Bocage, qui s'est établie au Canada en 1665.
- 17) Catherine Normand, de Sens, qui s'est établie au Canada en 1665.
- 18) Jeanne Servignien, d'Irancy, qui s'est établie au Canada en 1665.
- 19) Marie Jeanne Gauthier, de Domats, qui s'est établie au Canada en 1668.
- 20) Anne Colin, de Sens, qui s'est établie au Canada en 1669.
- 21) Madeleine Normand, de Sens, qui s'est établie au Canada en 1669.
- 22) Françoise Michaut, de Sennevoy, qui s'est établie au Canada en 1670.
- 23) Sa sœur Louise Michaut, de Sennevoy, qui s'est établie au Canada en 1670.

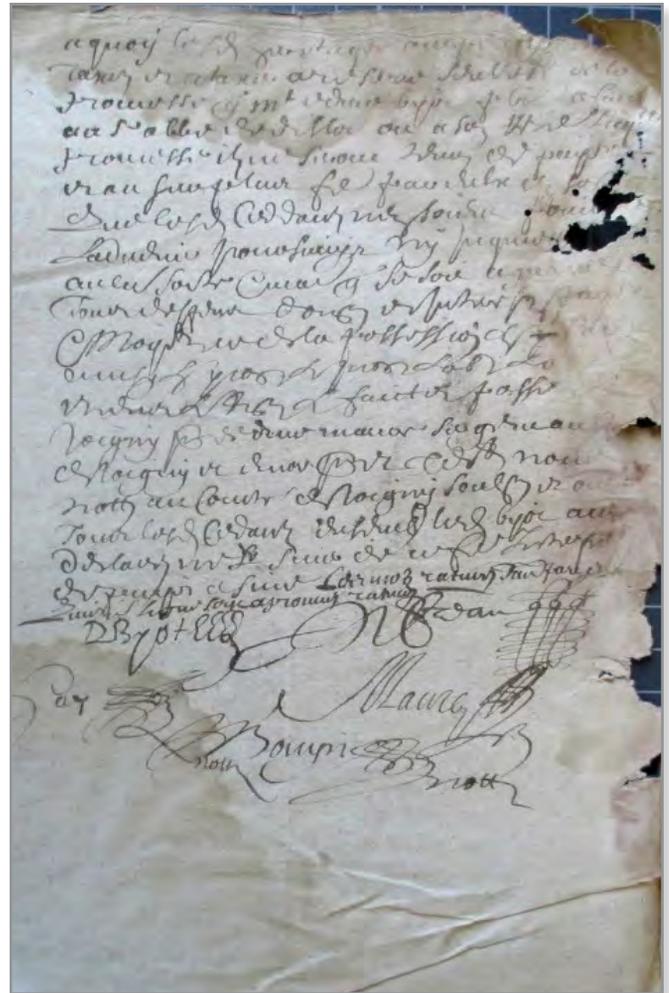
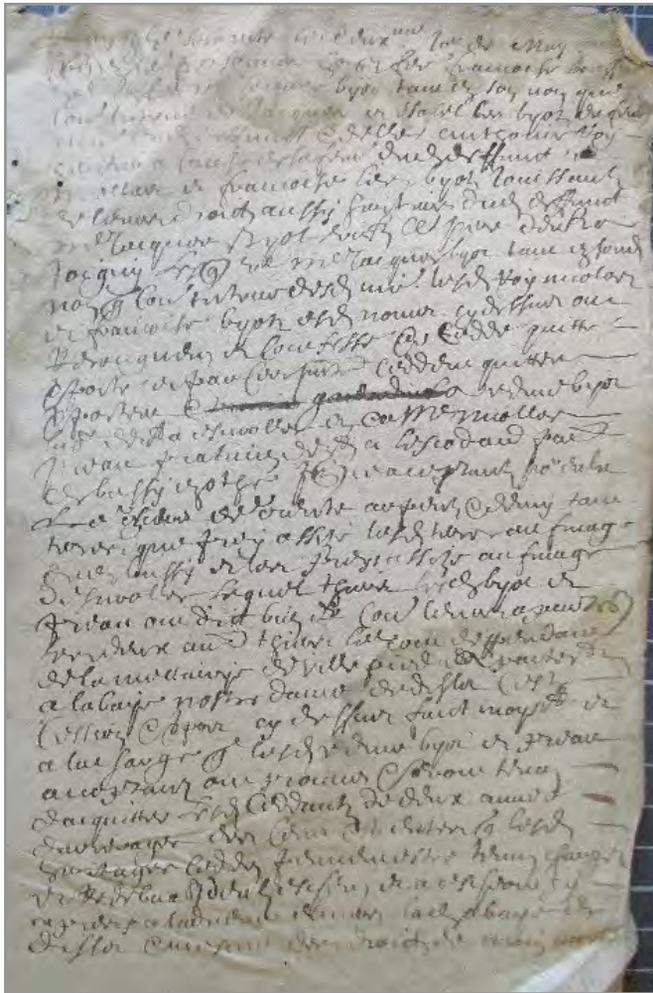
25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*

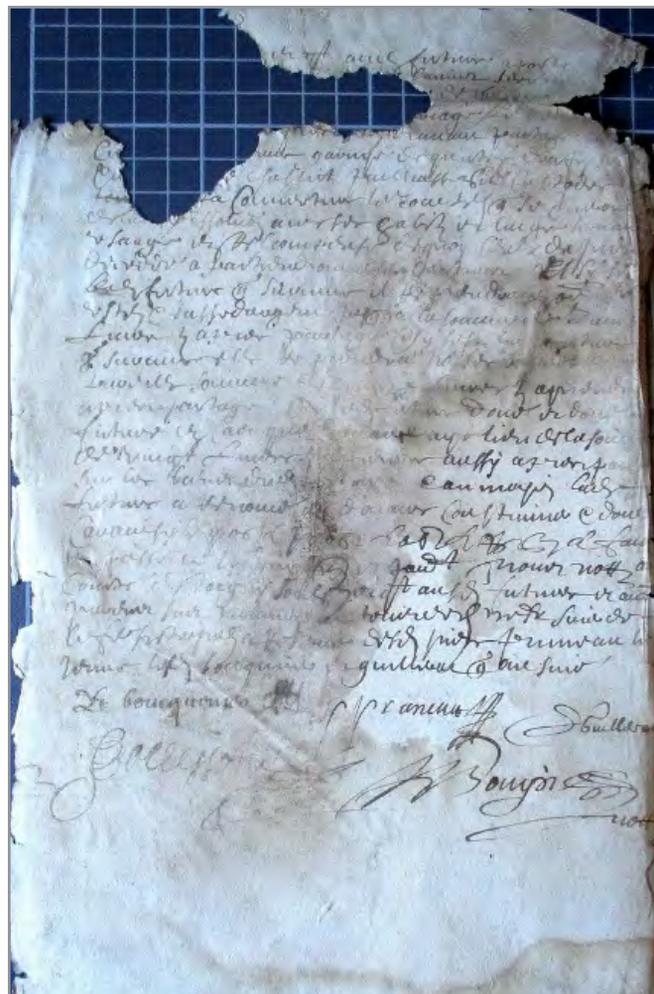
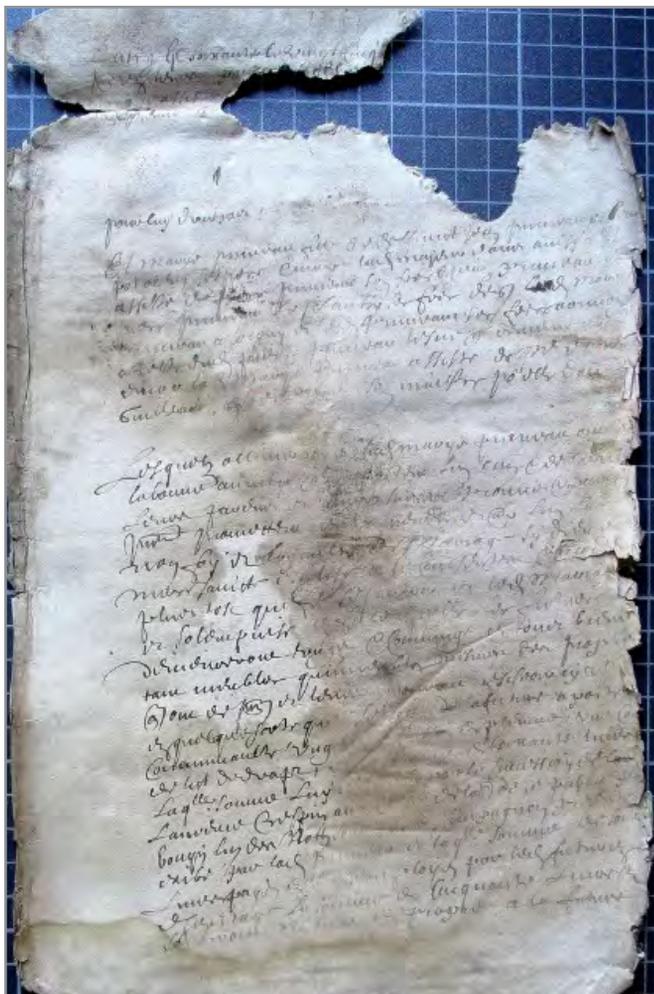
28. *Ibid.*

29. *Ibid.*



Source : Archives départementales de l'Yonne (France), liasse 3E40-3, contrat notarié passé devant maître Bouyn à Joigny par Françoise Bossuat, ses enfants survivants et son gendre Antoine Roy, 2 mai 1660, page de gauche, le recto et de droite, le verso.

- 24) Anne Blanvillain, de Maligny, qui s'est établie au Canada en 1671.
- 25) Françoise Paris, de Sens, qui s'est établie au Canada en 1673.
- 26) Marie Chancy, d'Auxerre, qui s'est établie au Canada en 1673.
- * **Femmes rejoignant leur famille en Nouvelle-France :**
- 27) Marie Martin, de Ravières, qui s'est établie au Canada en 1671.
- 28) Constance Lepage, d'Ouanne, qui s'est établie au Canada en 1672.
- 29) Sa belle-sœur Reine Loury, d'Ouanne, qui s'est établie au Canada en 1672.
- III. **De 1674 à 1730 :**
- 30) Michel Sarrazin, de Nuits-sur-Armançon, qui s'est établi au Canada en 1686.
- 31) Pierre Hay, d'Auxerre, qui s'est établi au Canada avant 1689.
- 32) Pierre Courteau, de Pontaubert, qui s'est établi au Canada avant 1691.
- 33) Nicolas Périllard, d'Auxerre, qui s'est établi au Canada en 1693.
- 34) Auguste Leblanc, d'Auxerre, qui s'est établi comme prêtre au Canada en 1696.
- 35) Pierre André, de Tonnerre, qui s'est établi au Canada avant 1698.
- 36) Pierre Delachasse, d'Auxerre, qui s'est établi comme prêtre au Canada en 1699.
- 37) François Clairambault, de Nuits-sur-Armançon, qui s'est établi au Canada en 1701.
- 38) François Janis, d'Argenteuil, qui s'est établi au Canada avant 1704.
- 39) Pierre Thuot, de Tonnerre, qui s'est établi au Canada avant 1710.
- 40) Anatole Royet, d'Auxerre, qui s'est établi comme prêtre au Canada en 1715.
- 41) François Colleret, d'Auxerre, qui s'est établi au Canada avant 1718.



Source : Archives départementales de l'Yonne (France), liasse 3E40-3, contrat de mariage d'Olivier Roy et de sa seconde épouse Marie Pruneau devant maître Bouyn à Joigny, 25 janvier 1660, page de gauche, le recto et de droite, le verso.

- 42) Étienne Collan, de Sens, qui s'est établi au Canada avant 1725.
- 43) Antoine de Varambouville, d'Auxerre, qui s'est établi au Canada avant 1725.
- 44) Louis Chardon, d'Auxerre, qui s'est établi au Canada en 1725 pour y devenir prêtre.
- 45) Étienne Morisot, d'Avallon, qui a été exilé à vie au Canada en 1729.

IV. De 1731 à 1760 :

Émigration militaire pour la défense de la Nouvelle-France face aux Britanniques.

*** Les soldats des compagnies franches de la Marine :**

- 46) Jean-Baptiste Guyard, de la région d'Auxerre, qui s'est établi au Canada vers 1739.
- 47) Étienne Guérin, d'Epineuil, qui s'est établi au Canada avant 1743.
- 48) Jean Antoine Barthélemy, de Sens, qui s'est établi au Canada avant 1745.

- 49) Pierre Barbier, de Sens, qui s'est établi au Canada avant 1749.
 - 50) Cot Godefroy Deserin, de Saint-Bris-le-Vineux, qui s'est établi au Canada avant 1749.
 - 51) André Guénier, d'Auxerre, qui s'est établi au Canada en 1749.
 - 52) Jacques Edmé Coulon, de Crain, qui s'est établi au Canada avant 1760.
 - 53) Philbert Meignien, de Vaumort, qui s'est établi au Canada avant 1760.
- * Les soldats des régiments d'infanterie envoyés en renfort :**
- 54) Pierre Guyot, d'Asquins, qui s'est établi comme soldat au Canada en 1756.
 - 55) Jean Pagé, de Coulanges-sur-Yonne, qui s'est établi comme soldat au Canada en 1756.
 - 56) Nicolas Trinquet, de Joux-la-Ville, qui s'est établi comme soldat au Canada en 1756.

Vous pouvez contacter l'auteur à l'adresse : esgeaihygrecc@gmail.com



La genèse d'un patronyme : Lebleu

Guy Parent (1255) et Marcel Lebleu (7042)

Pratiquant la généalogie depuis près de 40 ans, Guy Parent a publié plus de 70 articles en généalogie dans des revues spécialisées, particulièrement *L'Ancêtre* et *Héritage*, et quelques biographies de pionniers, dont celle de son ancêtre, *Pierre Parent, le pionnier*, éditée par la Société de généalogie de Québec (SGQ) en 2005. Il a créé plusieurs ateliers de formation en généalogie auxquelles il collabore toujours, et a donné plusieurs conférences. Il a remporté à trois reprises un *Prix de L'Ancêtre* de la SGQ, et à deux reprises le prix *Héritage* de la Société de généalogie du Grand Trois-Rivières. Il a été président de la Société de généalogie de Québec de 2013 à 2017. Depuis 2016, il est président de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.

Introduction

Un généalogiste qui fait son ascendance patrilinéaire commence sa recherche par le mariage de ses parents et remonte dans le temps, de génération en génération, jusqu'au mariage du premier arrivant en terre d'Amérique, et cet événement peut se situer aussi bien au xvii^e siècle qu'au xix^e siècle ou même au xx^e siècle. Par la suite, il peut continuer ses recherches dans le pays d'origine de son ancêtre. Dans la quasi-totalité des lignées, le généalogiste fait sa filiation en suivant le nom qu'il reçoit à sa naissance, habituellement celui de son père. Quand il s'agit d'un enfant naturel, il prend le plus souvent le nom du père de la famille qui l'a accueilli, plus rarement celui de sa mère naturelle ou de son père naturel. Lorsque l'enfant a été adopté légalement, il prend le nom du père adoptif. Dans ces deux derniers cas, enfant naturel ou enfant adopté, on parle d'une filiation patronymique. La recherche généalogique continue en suivant le patronyme.

Très rarement, le généalogiste rencontre un patronyme créé de toutes pièces au fil des ans par un individu, mais quelques cas existent, dont celui du patronyme Lebleu qui a pour origine Jérémie Lebleu. Ce patronyme a mis des années à s'imposer avant de devenir officiel devant Dieu et les hommes.

Le patronyme Lebleu

Une recherche du patronyme Lebleu dans la base de données du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) pour les xvii^e et xviii^e siècles fournit la réponse suivante: aucun individu ne porte un tel nom. Par contre, on trouve la présence d'un soldat nommé Jean Bleu dit Ritsanscesse qui fait partie des Compagnies franches de la marine en 1756¹, mais cet individu n'est pas l'ancêtre des familles Lebleu.

Malgré tout, des hypothèses ont été avancées pour tenter d'expliquer l'origine du patronyme Lebleu. Signalons celle qui fait allusion à une filiation allemande en raison de l'uniforme bleu que portaient ces soldats en garnison dans la région de Trois-Rivières. On a écrit que Lebleu serait une altération du nom allemand Blau qui signifie bleu². À cette hypothèse, il faut ajouter la légende qui court dans ma famille. Dans mon ascendance maternelle — celle de la famille Sanschagrin — le grand-père de mon grand-père Arthur Sanschagrin, Jean-Baptiste Roux dit Sanschagrin a épousé Olive Lebleu et, d'après ma tante âgée qui me répète ce que ses grands-parents lui contaient, *cette Lebleu était une Indienne*. Selon l'histoire orale de ma famille, par les Lebleu, j'aurais des origines autochtones. Les documents d'archives permettent-ils de valider l'une ou l'autre de ces hypothèses?

En cherchant dans les registres paroissiaux et les documents d'archives, on trouve que le patronyme Lebleu apparaît au cours des premières décennies du xix^e siècle dans les registres de la paroisse de Gentilly³. On constate qu'il a été forgé par un enfant naturel qui l'a adopté, fait sien à l'âge adulte et imposé à la communauté. Dans cette paroisse, les curés qui bénissent les premiers mariages des enfants Lebleu écrivent qu'ils sont les enfants de Jérémie Lebleu et Victoire Mailhot, de Gentilly. Qui est ce Jérémie Lebleu?

L'origine de Jérémie Lebleu

L'historique des recherches du patronyme Lebleu commence par un acte de mariage daté du 29 septembre 1812 et inscrit dans les registres paroissiaux de Gentilly⁴. Dans cet acte, le curé écrit:

Le vingt neuf Septembre mil huit cent douze après la publication d'un banc de future mariage faite avant hier au prône de notre messe paroissiale entre Jérémie

1. <http://www.sgg.qc.ca/bases/mariner.php?cible=96969>. Consulté le 24 novembre 2015.

2. PICARD, Marc. *Dictionnaire des noms de famille du Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, 401 p.

3. Le nom officiel de la paroisse est Saint-Édouard-de-Gentilly. Pour alléger ce texte, j'utilise le nom Gentilly pour désigner la paroisse.

4. Les extraits et les références à des registres paroissiaux sont tirés de: <https://familysearch.org/>. Consulté en septembre 2015.

dit Bleu cultivateur garçon majeur demeurant en cette paroisse d'une part et Victoire Mailhot fille mineure d'henri Mailhot cultivateur et de Louise Pepin de cette paroisse [...]

Cette lecture nous apprend que ce Jérémie, l'époux, n'a pas de nom de famille, mais plutôt un surnom. Une recherche dans les registres de la paroisse de Gentilly apporte un élément d'information de grande importance qui nous conduit vers un début de réponse. On y trouve un acte de baptême qui est certainement celui de ce Jérémie. Le 11 décembre 1785, le curé de Gentilly baptise un enfant prénommé Jérémie, et dans cet acte, on lit qu'il est né de père inconnu et que la mère se nomme Madeleine Courville.

L an mil Sept cent quatre vingt cinq le honSieme decembre par nous Sousigne missionnaire de la paroisse de St edouard, Seigneurie de gentilly a été Baptisé gérémie né d'hier de magdelaine Courville et dont le paire est inconnu. Le parrain a été gervais oud et la marraine marianne grondin, Lesquels ont déclaré de Scavoir signer de ce enquis

À partir de cet acte de baptême, on peut suivre la vie de ce Jérémie à travers les actes des registres paroissiaux, les contrats notariés et les recensements, et ainsi assister à la naissance du patronyme Lebleu.

Marie-Madeleine Courville est la fille de Michel Courville dit Billy et Marguerite Beaufort dit Limousin. Elle a été baptisée à Champlain le 10 mai 1767. Elle épouse Benoni ou Jean-Benoni Tousignant dit Lapointe, fils de Joseph et Agathe Turcot, le 24 janvier 1791 à Gentilly. Devenue veuve en octobre 1800, elle se remarie avec François Gentilly, fils d'Alexis et Marie-Anne Rivard dit Lanouette, le 8 février 1802 à Gentilly. Marie-Madeleine Courville est décédée le 24 avril 1837, elle demeurait à Gentilly⁵.

Jérémie a un surnom

Jérémie grandit à Gentilly et on ne le connaît que sous ce prénom d'après les termes utilisés dans un contrat rédigé en 1805 par le notaire Joseph Badeau, de Trois-Rivières. Il s'agit d'un acte de vente d'une concession de terre sur le territoire de Gentilly dans lequel Joseph Rivard dit Lavigne cède à un nommé Jérémie garçon une terre dans le 3^e rang de la paroisse de Gentilly⁶. Ainsi, un certain Jérémie, de Gentilly, devient propriétaire d'une concession; il s'agit vraisemblablement du Jérémie, âgé de 20 ans, né en décembre 1785. Près de quatre ans plus tard, il renonce à cette terre et la vend à Alexis Augé. Dans ce contrat du mois d'octobre 1809, Jérémie est identifié comme Jérémie dit Lebleu, garçon majeur de Gentilly⁷. De 1805 à 1809, il est passé de Jérémie sans patronyme à Jérémie avec un surnom : dit Lebleu.

Le 27 mai 1811, le curé de Gentilly bénit le mariage entre Jean-Baptiste dit Fanfan Bezot, garçon majeur qui n'a pas de parents, et Marie Durand, veuve de Jean-Baptiste Houde. Elle est la fille de Gabriel Durand et Marie-Louise Hébert. Son premier mariage avait eu lieu à Gentilly, le 21 août 1810. Un des témoins de l'époux est Jérémie dit Bleu.

Quinze mois plus tard, Jérémie prépare son mariage, et le notaire Laurent Genest rédige son contrat de mariage dans lequel il écrit que *Geremie dit Lebleu agriculteur, garçon majeur Residant en la Paroisse St Edouard à Gentilly Stipulant pour lui en son nom d'une part* épouse une jeune fille de 20 ans, Victoire Mailhot, fille d'Henri et Louise Pépin, de Gentilly. Les témoins de Jérémie sont Jean-Baptiste dit Bezot, son frère naturel, et Pierre Pépin, son ami⁸. Pour ajouter à la complexité de la recherche sur Jérémie, ce contrat de mariage amène un nouvel élément : Jérémie a un frère naturel qui n'a pas non plus de nom de famille officiel. Rappelons que Jérémie dit Bleu a été l'un des témoins au mariage de Jean-Baptiste dit Bezot. Dans l'acte de mariage de Jérémie dit Lebleu et de Victoire Mailhot, à Gentilly le 29 septembre 1812, le curé est moins explicite que le notaire, car il écrit simplement qu'un des témoins de l'époux, qu'il identifie comme *Jérémie dit Bleu cultivateur garçon majeur*, se nomme tout simplement Jean-Baptiste. Dans l'état actuel de nos recherches, il est impossible d'affirmer si Jérémie et Jean-Baptiste sont des frères utérins.

En 1812, Jérémie n'a pas encore acquis un patronyme, mais il possède le surnom Lebleu ou Bleu par lequel il est officiellement reconnu tant par les notaires que par les curés. Ainsi, au début de la décennie 1810, Jérémie sans un patronyme est devenu Jérémie avec un surnom et, dans les registres paroissiaux, les curés de Gentilly rédigent les actes de baptême des enfants de Jérémie et Victoire Mailhot en tenant compte de cette particularité⁹. Le premier enfant de la famille est baptisé le 4 décembre 1813 sous le prénom Éloi, fils de Jérémie dit Bleu et Victoire Mailhot. Dans la marge du registre, le curé a écrit Eloy Bleu. Leur deuxième enfant est baptisé Narcisse, fils de Jérémie dit Bleu et, dans la marge, il est inscrit Narcisse Jérémie dit Bleu. Pour les quatre baptêmes suivants, de 1819 à 1826, les enfants sont identifiés de la même façon.

Une variation dans l'écriture du patronyme de Jérémie survient en 1829 lors du baptême de Julie, dont l'acte, soulignons-le, est enregistré à Bécancour et non pas à Gentilly; le curé de Bécancour a écrit qu'elle est la fille de Jérémie Lebleu. Mais quand le curé de Gentilly rédige l'acte de sépulture de cet enfant neuf mois plus tard, le 6 mars 1830, il écrit qu'elle est la fille de *Jérémie ditte Bleu*.

Au baptême du prochain enfant, Victor, le 9 mars 1831, le curé Pépin écrit dans l'acte qu'il est le fils de Jérémie dit Bleu, mais dans la marge, il inscrit le nom de l'enfant comme

5. LEBLEU, Marcel. *Base de données des familles Lebleu*.

6. BANQ Québec. Minutier de Joseph Badeau, 20 décembre 1805.

7. BANQ Québec. Minutier de Laurent Genest, n° 193, 24 octobre 1809.

8. BANQ Québec. Minutier de Laurent Genest, n° 625, 26 septembre 1812.

9. Tous les enfants de Jérémie et Victoire Mailhot ont été baptisés à Gentilly, à l'exception de Julie en 1829.

étant Victor Lebleu. Victor meurt deux semaines plus tard, et un autre prêtre, le curé Turcotte, écrit qu'il a inhumé Victor Jérémie dit Bleu, fils de Jérémie dit Bleu, le 26 mars.

Au baptême du dernier enfant de la famille de Jérémie et Victoire Mailhot, le 29 mars 1833, un nouveau curé, le curé Carrier, enregistre l'acte de baptême et il inscrit tout simplement qu'il a baptisé Victor, fils de Jérémie et dans la marge, il a inscrit « Victor Jérémie ».

Le surnom devient un patronyme

Au début de la décennie 1830, le patronyme Lebleu commence à remplacer le surnom « dit Lebleu ou dit Bleu » dans les papiers officiels : documents civils — actes notariés et recensements — ou registres paroissiaux. Dans le recensement de 1831, Jérémie est identifié comme Jérémie Lebleu¹⁰.

Au mariage de son fils aîné Élie, à Gentilly le 17 novembre 1840, on lit dans l'acte de mariage

Elie Lebleu cultivateur fils majeur de Jérémie Lebleu aussi cultivateur et de Victoire Mailhot de cette paroisse.

À compter de cette date, le patronyme Lebleu est accolé à tous les membres de la famille ; l'ère du surnom est révolue. Dès lors, Lebleu est un patronyme à part entière et les descendants l'ont disséminé partout sur le continent.

Ainsi, le recensement canadien de 1921 fournit de l'information sur les familles de deux frères qui demeurent dans deux provinces du Canada : Cyrille Lebleu, âgé de 75 ans, habitant de la paroisse Saint-Pierre-Jolys, au Manitoba, et Adolphe Lebleu, âgé de 62 ans, habitant à Gentilly¹¹. Ils sont les fils de Narcisse Lebleu et Adelaïde Grandler, fille de Jean-Baptiste et Euphrosine Laurent dit Lassonde. Jean-Baptiste a des origines allemandes. Il a francisé son prénom et son nom, car ce fils de Georg Friedrich Grindler a été baptisé sous le prénom de John-Christopher, à la cathédrale Holy Trinity de Québec le 10 février 1788. Georg Friedrich Grindler avait épousé Josephthe Risbee, le 19 février 1785 à Québec. Ce couple s'est établi à Saint-Pierres-Becquets, paroisse voisine de Gentilly, où ils sont tous deux décédés.

Cyrille Lebleu, né à Gentilly, est arrivé en 1877 à Saint-Pierre-Jolys ; il fait partie des premières familles canadiennes-françaises de ce village du Manitoba¹². Quatre autres frères de Cyrille et Adolphe ont quitté la province de Québec : ce sont Charles LeBleu, décédé le 26 janvier 1929, à New Westminster, Colombie-Britannique, Napoléon LeBleu, mort en 1875 à Vancouver, Jean-Baptiste, marié à Kenora, en Ontario, et décédé le 17 juin 1893 à Saint-Boniface, et enfin, Victor Lebleu, décédé le 9 décembre 1886 à Marquette, au Michigan¹³.

Le patronyme Lebleu s'est modifié au fil des ans. Au Canada anglais et aux États-Unis, on écrit LeBleu, mais aussi LaBlue et Blue.

Jean-Baptiste Bezot

Frère naturel de Jérémie Lebleu, Jean-Baptiste Bezot a épousé Marie Durand en 1811 à Gentilly, et a vu lui aussi son surnom devenir, au fil des ans, son patronyme. Ceci est vrai à Gentilly, mais non pas dans le village voisin de Bécancour. Quand leur premier enfant voit le jour, il doit être baptisé à Bécancour et le curé de cette paroisse fait fi du surnom. Il a écrit qu'il a baptisé Marie-Julie Besotte, fille de Jean-Baptiste et de Marie Durand. Un an plus tard, encore à Bécancour, un fils de Jean-Baptiste et Marie Durand est baptisé sous le nom Narcisse Bezotte. Il n'y a pas d'allusion à un surnom.

Cependant, on constate que pour les baptêmes des six autres enfants nés entre 1815 et 1822, qui ont eu lieu à Gentilly, le curé de la paroisse où vit le couple ne considère pas que Bezot ou Besotte est le patronyme du père et il a écrit *dit Bezot ou Besotte* dans les registres paroissiaux. Par exemple, le 2 janvier 1815, le curé a écrit qu'il a baptisé Geneviève, fille de Jean-Baptiste dit Bezot et Marie Durand. Dans la marge, on peut lire *Geneviève Jean-Baptiste dite Bezot*. En avril 1816, lors du baptême de leur fils Marcel, le curé a écrit qu'il est le fils de Jean-Baptiste dit Bezot et Marie Durand. Cette façon d'identifier les enfants de ce couple dans les registres paroissiaux de Gentilly dure jusqu'au début de la décennie 1830. Lors du mariage de Geneviève, le 23 novembre 1830, elle est identifiée comme Geneviève, fille de Jean-Baptiste *dite Besotte* et Marie Durand.

Par la suite, dans les actes des registres de Gentilly, le surnom Bezot ou Besotte qui suit le prénom de Jean-Baptiste est devenu un patronyme. Ainsi, quand son fils Narcisse se marie le 22 novembre 1836, l'acte de mariage parle de Narcisse Besotte, fils de Jean-Baptiste et Marie Durand.

Conclusion

La généalogie permet de découvrir des histoires de patronymes hors du commun comme celles de ces deux frères naturels qui se sont tous deux vus accoler un patronyme avec ce qui, au départ, n'était qu'un surnom. Dans l'état actuel de nos recherches, les archives ne permettent pas d'identifier qui est le père de Jérémie devenu Jérémie Lebleu, et on ne trouve aucune trace de la naissance de son frère naturel devenu Jean-Baptiste Besot ou Besotte.

Sans une preuve tirée de documents d'archives qui les confirme ou les infirme, les légendes concernant Jérémie Lebleu peuvent survivre, que ce soit celle du mercenaire

10. Bibliothèque et Archives du Canada, recensement de 1831, Gentilly. <http://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/Pages/recensements.aspx>. Consulté le 26 septembre 2015.

11. www.ancestry.ca/Census, recensement du Canada de 1921. Consulté le 29 septembre 2015.

12. JOLYS, Jean-Marie. *Pages de souvenirs et d'histoire ; la paroisse de Saint-Pierre-Jolys au Manitoba*, [s. l.], [s. é.], 1914, p. 59, <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/numtexte/321705.pdf>. Consulté le 15 septembre 2015.

13. LEBLEU, Marcel. *Base de données des familles Lebleu*.

allemand et de son uniforme bleu, ou celle d'une origine autochtone qui prévaut dans ma famille. Peu importe la version qu'on privilégie, ça reste une belle histoire à raconter.

Vous pouvez communiquer avec les auteurs aux adresses :

Guy Parent : guy.parent@videotron.ca

Marcel Lebleu : marcel.lebleu@outlook.com



Preuve par un test d'ADN :

Au moment de la publication de cet article, nous avons reçu les résultats des tests ADN Y de la lignée patrilinéaire de descendants de Jérémie Lebleu qui confirme l'origine européenne des ancêtres de Jérémie Lebleu, ce qui écarte définitivement la légende des racines autochtones.

Chemin de fer Canadien Pacifique Tarifs spéciaux en faveur des colons, de Montréal vers la région des Laurentides

Tarifs pour passagers

Destination	Aller	Retour
Sainte-Agathe	\$ 1.05	\$ 1.65
Allard's Mills	1.20	1.80
Laberge's Mills	1.25	1.90
Saint-Faustin	1.30	1.95
Saint-Jovite	1.45	2.20
Conception	1.60	2.40
Labelle	1.70	2.55
Macaza	1.80	2.70
L'Annonciation	1.90	2.85
Lacoste	1.95	2.95
Nominingue	2.10	3.15

- Les enfants de six à douze ans ont droit à un demi-billet.

Tarifs pour les effets de ménage et instruments aratoires

Destination	100 Lbs	CHAR
Sainte-Agathe	\$ 0.15	\$ 15.00
Allard's Mills	0.15	15.00
Laberge's Mills	0.15	15.00
Saint-Faustin	0.15	15.00
Saint-Jovite	0.15	15.00
Conception	0.15	15.00
Labelle	0.15	15.00
Macaza	0.20	17.50
L'Annonciation	0.20	17.50
Lacoste	0.20	17.50
Nominingue	0.20	17.50

- De Montréal au Nominingue et les stations intermédiaires, il est accordé aux colons le transport gratuit de 150 lbs de bagage par adulte et 75 lbs par enfant porteur d'un demi-billet. Des taux proportionnels sont aussi accordés à partir d'Ottawa, Trois-Rivières, Saint-Guillaume, Sherbrooke, Drummondville et les stations intermédiaires.
- Le transport des vaches laitières, moitié prix, au wagon
- Le bois de corde, sur le marché de Montréal .5 cts les 100 lbs
- La distance de Montréal à Nominingue est de 121 miles.

DEVLIN, C. R., *La Colonisation dans la province de Québec, esquisse des Régions à Coloniser*, Ministère de la Colonisation, des Mines et des pêcheries, Québec, 1908, p. 14-15.



Jean-Baptiste Genest était-il un homme riche ?

Marcel A. Genest (0567)

Né à Québec en 1925, diplômé de l'Université de Montréal en pédagogie, orientation scolaire et psychologie pédagogique et expérimentale, Marcel A. Genest a œuvré dans le monde de l'éducation. Après avoir enseigné pendant dix ans à des adolescents, il assume la direction d'une école, puis devient conseiller pédagogique, fonction qu'il exercera jusqu'à sa retraite.

Résumé

Dans les années 1800, les résidences pour personnes âgées n'existaient pas. Les parents, pour se loger et assurer leur sécurité, devaient compter sur leurs enfants.

Naissance de Jean-Baptiste Genest

Jean-Baptiste est né, a vécu et est décédé à Saint-Antoine-de-Tilly. Fils d'Alexis Genest et Josephite Baron, il a été baptisé le 11 novembre 1782. À la quatrième génération des descendants de Jacques Genest dit Labarre, il est mon arrière-arrière-grand-père.

Mariage

Le 5 février 1809, il épouse Charlotte Roger, fille de Pierre et Charlotte Bergeron. Aînée de trois enfants, Charlotte a perdu sa mère alors qu'elle n'avait que 7 ans. Elle a par la suite connu deux belles-mères. À son mariage, Charlotte n'a pas encore 17 ans (contrat de mariage par Louis Guay, notaire). Jean-Baptiste est alors âgé de 26 ans. Ils ont eu treize enfants dont cinq sont décédés en bas âge.

Jean-Baptiste brasse des affaires

Huit ans avant son mariage, le 19 juin 1801, ayant donné des marques sensibles de son respect, de son affection et de son obéissance, il reçoit en cadeau de son père deux terres situées dans la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly : la première, située au 2^e Rang (aujourd'hui le chemin Bois-Clair), mesure 2 arpents de front sur 30 de profondeur, et la seconde, dans le 1^{er} Rang, mesure 1 arpent de front sur 10 de profondeur. De plus, son père lui donne 750 livres pour lui permettre de se construire une maison, de s'acheter des outils et des animaux. Le notaire Joseph Cadet a rédigé le contrat.

Le 8 juin 1813, Jean-Baptiste achète de son beau-frère Joseph Sévigny, marié à sa sœur, un morceau de terre situé au 2^e Rang, mesurant $1\frac{1}{2}$ arpent de front sur 30 de profondeur. Le tout au prix de 1000 livres ; le 4 octobre de la même année, la terre est entièrement payée (contrat Louis Guay).

Le 11 décembre 1813, Jean-Baptiste vend à son beau-frère, Jean-Baptiste Roger, un emplacement de $\frac{1}{4}$ d'arpent de front sur une profondeur de 26 arpents, situé en bas du chemin du Roi. Le prix demandé est de 300 livres. Charlotte Roger (épouse du

vendeur) avait reçu ce lot en héritage de ses parents (notaire Louis Guay).

Le 4 octobre 1819, il achète de Joseph Côté, forgeron de la paroisse, un emplacement situé au 1^{er} Rang mesurant 7 perches de front sur 10 arpents de profondeur, pour la somme de 300 livres payée comptant (notaire Joseph Côté).

Le 27 octobre 1819, Jean-Baptiste Marchand vend à Jean-Baptiste Genest une terre de $1\frac{1}{2}$ arpent de front sur 40, située au 1^{er} Rang. Le prix demandé est de 1500 livres. Le 29 juillet 1820, la terre est entièrement payée (notaire Joseph Côté).

Le 25 novembre 1825, Jean-Baptiste Genest revend cette même terre à François Roger, son beau-frère, qui mettra sept ans à payer sa dette de 2000 livres (notaire Joseph Côté).

Le 12 novembre 1833, Pierre Roger fait donation de ses biens à sa fille Charlotte. La donation comprend, entre autres, une terre de $1\frac{3}{4}$ arpent de front sur 35 de profondeur, située au 1^{er} Rang, ainsi qu'une deuxième terre de $2\frac{1}{2}$ arpents de front sur 26 de profondeur, située au 3^e Rang. Sont également compris tous les autres biens accumulés au cours des années (notaire Louis Guay).

En retour de cette donation, Charlotte devra adopter ses deux sœurs, Louise et Marie-Sophie, jusqu'à leur majorité (notaire Louis Guay). La donation n'exigeait pas de loger les donateurs.

Retraite et donation

Le 10 mai 1837, Jean-Baptiste a 55 ans ; il songe à prendre sa retraite et à faire don de ses biens.

Rompant avec la tradition voulant que la donation des parents revienne au plus âgé de la famille (garçon ou fille), Jean-Baptiste décide que les trois plus âgés de ses enfants en seront les bénéficiaires. Ce sont Domithilde, 27 ans, mariée à Marcel Gingras, Jean-Baptiste-Antoine, 25 ans et François-Xavier, 23 ans. Les deux garçons sont célibataires (notaire Louis Guay).

Donation

En quoi consiste-t-elle? De terres avec ou sans bâtiments et de tout ce que l'on peut trouver dans la maison: meubles, lingerie, ustensiles de cuisine, et le reste; à l'extérieur de la maison: outils, instruments aratoires, voitures d'été et d'hiver.

Cheptel

La donation comprend aussi des animaux: 15 agneaux, 14 bœufs, 5 chevaux, 12 cochons, 6 coqs, 3 juments, 12 moutons, 33 mères *moutonnes*, 1 poulain, 38 poules, 9 vaches à lait et 20 veaux; y sont inclus les animaux de l'héritage de Pierre Roger.

Obligations

En retour, les donataires se répartiront la responsabilité de payer les dettes et de prendre soin de leurs frères et sœurs, incluant les deux sœurs de Charlotte.

Exigences des donateurs

Les donateurs se réservent le droit de réclamer à leurs enfants donataires une rente ou pension qui sera fixée par un «expert». Ils se réservent également le droit de résider chez l'un ou l'autre des donataires.

Cependant, les choses ne se sont pas passées comme le voulait Jean-Baptiste.

Les donataires ont refusé qu'un étranger vienne mettre son nez dans leurs affaires familiales. Ils ont déclaré avoir la compétence et la capacité de s'en occuper eux-mêmes.

Fixation de la rente

On serait porté à croire que les donataires verseraient annuellement à leurs parents une somme d'argent en guise de pension.

La pension annuelle consistait plutôt à fournir à ceux-ci chaque année tout ce dont ils auraient besoin pour vivre décemment.

Finalement, c'est Jean-Baptiste, avec l'assentiment des donataires, qui s'en est chargé. Ne voulant pas vivre dans la misère, ce dernier a dicté au notaire Louis Guay, secondé du notaire Lazare Lefebvre, la liste des choses qu'il désirait recevoir.

Cette liste, si elle était dactylographiée, requerrait trois feuilles et demie, format 8 sur 11, à simple interligne. Rien n'a été oublié. Elle est datée du 21 novembre 1842. En voici un aperçu:

- **Logement:** les donateurs se réservent le droit de prendre résidence chez l'un ou l'autre des donataires et d'y choisir leur chambre.

- **Nourriture:** ils préfèrent préparer eux-mêmes leurs repas. Aussi demandent-ils de recevoir, au besoin, farine, lard, viande de bœuf et d'agneau, graisse, pois, œufs, patates, oignons, sel, poivre, herbes salées, thé, café, sucre.
- **Gâteries:** tabac à fumer, à priser, rhum, vin, chocolat.
- **Vêtements:** ils doivent être habillés chaque année des pieds à la tête, vêtements de travail et vêtements pour les dimanches et jours de fête.
- **Animaux:** une place dans l'étable pour un cochon et une vache *nourrie et tirée* ainsi que la paille nécessaire à leur confort.
- **Culture:** un jardin de 30 pi² pour cultiver leurs légumes.
- **Santé:** les médicaments et autres drogues convenables.
- **Service:** se faire conduire au service divin ou à d'autres endroits, sur demande, dans une voiture convenable.
- **Clause spéciale:** le donataire qui hébergera ses parents pourra, en cas de conflits, demander à ceux-ci de se retirer dans leur chambre... ou ailleurs (en cas de mésentente grave) et les parents devront obéir.

Testament

Le 11 mai 1847, sentant sa fin proche, Jean-Baptiste convoque le notaire Louis Guay pour lui dicter son testament. Constatant qu'après les donations faites auparavant, il était encore propriétaire de terres, il légua ces dernières à son fils Modeste, mon arrière-grand-père, âgé alors de 18 ans.

Par la même occasion, Charlotte fait rédiger son testament qui est une copie conforme de celui de son mari.

Décès

Le 17 septembre 1847, Jean-Baptiste rend l'âme et est inhumé dans le cimetière paroissial. Il est âgé de 65 ans. Son épouse Charlotte lui survivra 19 ans, décédant le 2 février 1866 à l'âge de 73 ans.

Conclusion

Jean-Baptiste a eu une vie bien remplie. Cependant, on n'a toujours pas su chez qui il était allé demeurer.

Note: Pour rédiger ce texte, l'auteur a consulté les registres de Saint-Antoine-de-Tilly ainsi que les documents des notaires mentionnés dans le texte.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : agenest@bell.net



Les chroniques de la capitale

Le 1^{er} mai 1667, dans la banlieue, la terre de Claire-Fontaine est vendue par les héritiers d'Abraham Martin aux ursulines (dans le faubourg Saint-Jean).

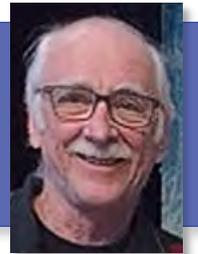
LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



Ernest Lepage, grand botaniste de la nordicité

Jean Langevin (7582)

André Normand (3076)



Les deux auteurs, amis de longue date, ont décidé d'unir leurs passions respectives et de rédiger le présent article.

Jean Langevin est géographe. Il est un amant de la botanique et de la nature en général. Comme activité de retraite, il a entrepris un baccalauréat en sciences, spécialisé en écologie végétale.

André Normand affectionne la généalogie. Il est membre actif de la Société de généalogie de Québec depuis plusieurs années. Il livre à l'occasion les résultats de ses recherches sur les familles Normand.

Résumé

Ernest Lepage a été professeur à l'École moyenne d'agriculture de Rimouski et curé à Saint-Simon de Rimouski. Mais c'est son important legs botanique qui fait de lui l'un des grands scientifiques du Québec; il est reconnu par ses pairs, mais méconnu du public. Après avoir retracé sa lignée généalogique, les auteurs dressent un aperçu de ses grandes herborisations nordiques qui l'amènent, durant presque un quart de siècle, dans les contrées éloignées du nord québécois et ontarien, ainsi qu'en Alaska.

Ernest Lepage : qui est-il ? Une remontée vers ses origines.

Ernest Lepage est né le 1^{er} juin 1905 à Rimouski. Il est le fils d'Athanase et Marie Dubé dont le mariage a eu lieu à Saint-Germain de Rimouski le 12 juillet 1898. Son père, comme la plupart des hommes de la région, est cultivateur. Le jeune Lepage est issu d'une famille nombreuse de treize enfants : neuf garçons et quatre filles. Parmi eux, quatre choisiront la vie religieuse. Pour les Lepage, il semble que l'amour de la terre va de pair avec la foi chrétienne.

En remontant l'arbre généalogique des Lepage, on s'aperçoit qu'Ernest fait partie d'une longue lignée de cultivateurs, d'hommes religieux. Il est un descendant en ligne directe de René Lepage, le premier seigneur¹ résidant à Rimouski. En effet, en 1694, René Lepage accepte, à la demande d'Augustin Rouer de Villeray et de La Cardonnière, d'échanger sa terre de l'île d'Orléans contre la seigneurie de Rimouski, incluant l'île Saint-Barnabé. Sa femme, Marie-Magdeleine Gagnon, et ses enfants le suivront en 1695, puis son père Germain, veuf, en 1696.

Plusieurs des enfants de René ont aussi la fibre religieuse². Louis devient curé et seigneur de Terrebonne, Joseph meurt lors de ses études au Petit séminaire et quatre filles

deviennent religieuses : Marie-Madeleine à l'Hôtel-Dieu de Québec ; Geneviève à l'Hôtel-Dieu de Montréal ; Reine chez les Ursulines de Québec et Marie-Agnès à la Congrégation Notre-Dame. René fait construire la première chapelle de la seigneurie. Elle est utilisée lors du passage des missionnaires de même que par Germain pour la prière du dimanche³.

Le père de René, Germain⁴, est le premier Lepage à s'établir en Nouvelle-France. C'était en 1661. Il est accompagné de son frère Louis. Tous deux sont originaires du village d'Ouagne, près d'Auxerre en Bourgogne. Après avoir rempli leur contrat d'engagement d'une durée de trois ans, ils s'établissent sur une terre concédée par Marie-Barbe de Boulogne, épouse de Louis d'Ailleboust, dans l'arrière-fief d'Argentenay, de la seigneurie de l'Île-d'Orléans, en la paroisse de Sainte-Famille, en 1664. Germain est un vieillard respecté par les habitants rimouskois, reconnu pour son dévouement envers les enfants et les malades⁵. Il est décrit à la fois comme une figure d'autorité et un *saint patriarche*. Les Lepage ont été propriétaires de la seigneurie jusqu'aux environs de 1790.

Formation scolaire et personnes influentes

Après avoir fréquenté l'école de rang de Rimouski, Ernest Lepage entreprend son cours classique au Petit séminaire de

1. ST-LAURENT, Jacqueline. *Généalogie de la famille Lepage*, [s. l.], [s. é.], 1964, 281 p.

2. LEBEL, Gérard. « Louis Lepage », *Nos Ancêtres*, Sainte-Anne-de-Beaupré, revue Sainte-Anne, vol. 20, 1991, p. 97.

3. Wikipédia https://fr.wikipedia.org/wiki/René_Lepage_de_Sainte-Claire. Consulté le 3 novembre 2016.

4. LEBEL. *Op. cit.*, p. 95.

5. ST-LAURENT. *Op. cit.*, p. 17.

LIGNÉE PATRILINÉAIRE* D'ERNEST LEPAGE

Nom et prénom (Prénom du père; nom de la mère)	Date et lieu du mariage	Nom et prénom du conjoint (Prénom du père; nom de la mère)
LEPAGE, Germain (Étienne; BERTHELOT, Nicole)	Ouagne, arr. Auxerre Bourgogne, France	LORY, Reine
LEPAGE, René. (Germain; LORY, Reine)	10 juin 1686 Sainte-Anne-de-Beaupré	GAGNON, Marie-Magdeleine (Pierre; FORTIN, Barbe)
LEPAGE, Pierre (René; GAGNON, Marie-Magdeleine)	13 juillet 1716 Château-Richer	TREPAGNY, Marie (François; LEFRANÇOIS, Anne)
LEPAGE, Pierre (Pierre; TREPAGNY, Marie)	14 juillet 1749 Trois-Pistoles	RIOUX, Véronique (Nicolas; ASSELIN, Louise)
LEPAGE, Pierre (Pierre; RIOUX, Véronique)	30 août 1779 Cap-Saint-Ignace	DYON, Marie-Geneviève (Jean-Baptiste; MORRICET, Marie-Geneviève)
LEPAGE, Pierre (Pierre; DYON, Marie-Geneviève)	29 janvier 1811 Saint-Germain, Rimouski	RUAI, Agnès (Joseph; LAVOIE, Hélène)
LEPAGE, Joseph. (Pierre; RUAI, Agnès)	30 août 1842 Saint-Germain, Rimouski	PINEAU, Scholastique (Antoine; GAGNÉ, Félicité)
LEPAGE, Étienne (Joseph; PINEAU, Scholastique)	11 janvier 1870 Sainte-Luce	GAGNON, Victoria (François-Xavier; CASTONGUAY, Léocadie)
LEPAGE, Athanase (Étienne; GAGNON, Victoria)	12 juillet 1898 Saint-Germain, Rimouski	DUBÉ, Marie (Jean; LEPAGE, Marcelline)
LEPAGE, Ernest (Athanase; DUBÉ, Marie)	1 ^{er} juin 1905 – 4 janvier 1981 Rimouski	

* Registres paroissiaux de Sainte-Anne de Beaupré, de La Visitation-de-Notre-Dame de Château-Richer, de Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles, de Saint-Ignace-de-Loyola de Cap-Saint-Ignace, de Saint-Germain de Rimouski et de Sainte-Luce.

Rimouski et obtient en 1926 un baccalauréat ès arts. Puis, il poursuit des études théologiques au Grand séminaire de Rimouski. Il est ordonné prêtre le 3 novembre 1929 par M^{gr} Georges Courchesne. En 1933, il fréquente l'École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Cette école est la première institution permanente d'agriculture de langue française en Amérique. Elle est fondée en 1859 sous l'égide de l'abbé François Pilote. Pour Ernest, la poursuite des études en agronomie est peut-être due à son héritage de fils de cultivateur. Quoi qu'il en soit, il obtient un baccalauréat en sciences agricoles et devient agronome en 1936.

Affiliée depuis le 30 janvier 1912 à l'Université Laval, l'École supérieure d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière devient la Faculté d'agriculture le 16 avril 1940. Dès le 3 mai de cette même année, elle peut admettre des étudiants à la maîtrise ou au doctorat. C'est là qu'Ernest Lepage obtient en 1943 une maîtrise en sciences agricoles. Fait à noter, l'abbé Lepage avait fait la preuve de la vaste étendue de ses connaissances à tel point que l'Université Laval l'exempta de sa scolarité de maîtrise. Sa

thèse⁶ sur les lichens, les mousses et les hépatiques du Québec met en valeur sa formation d'agronome, ses connaissances botaniques ainsi que d'une bonne partie des territoires qu'il a herborisés. Sa thèse fut publiée en série durant six ans dans *Le Naturaliste canadien*.

Au cours de ses années d'étude, deux personnes en particulier exercent une influence déterminante sur sa future carrière scientifique.

D'abord, on relève l'abbé André-Albert Dechamplain, professeur de sciences naturelles en classe de philosophie 1, qui découvre le talent du jeune Lepage, éveille sa passion pour la botanique et l'initie véritablement à cette science. Ils demeureront de fidèles compagnons, notamment lors de leur campagne d'herborisation de 1940 et 1942 en Gaspésie⁷.

Puis, on retrouve Elzéar Campagna, professeur de botanique et agronome québécois de renommée mondiale qui sera le véritable déclencheur de la carrière scientifique de l'abbé Lepage. Campagna l'initie à l'étude des bryophytes (mousses, hépatiques et anthocérotes) et des lichens, l'encourage à faire

6. LEPAGE, Ernest. *Les lichens, les mousses et les hépatiques du Québec, et leur rôle dans la formation du sol arable dans la région du bas de Québec, de Lévis à Gaspé*, Maîtrise en sciences agricoles, Université Laval, 1943.

7. LEPAGE, Ernest, et André-Albert DECHAMPLAIN. « Additions à la flore de Rimouski », *Le Naturaliste canadien*, vol. 68, p. 21-25.



Famille d'Athanase Lepage et Marie Dubé en 1930. Ernest est le deuxième assis, à partir de la droite.

Source : www.genealogie.org/.

ses premières excursions et à établir des correspondances avec des scientifiques américains. C'est à ce moment qu'Ernest diffuse ses premières publications⁸.

Activités professionnelles

L'abbé Ernest Lepage œuvre pendant quelques mois à l'évêché de Rimouski à titre de cérémoniaire et d'assistant-secrétaire, puis il est vicaire à Saint-Moïse dans la Matapédia en mai 1933. Il profite de ses moments libres pour herboriser. C'est d'ailleurs à cette époque qu'il constitue ses premiers herbiers, encore sous l'influence de l'abbé André-Albert Dechamplain.

Après le vicariat à Saint-Moïse et l'obtention du titre d'agronome, sa carrière prend une nouvelle orientation avec l'enseignement. Sans délaisser totalement ses activités ecclésiastiques⁹, il se joint à l'École moyenne d'agriculture de Rimouski, en 1936. Il y travaille pendant 25 ans comme professeur et préfet des études.

L'École moyenne¹⁰ d'agriculture de Rimouski, fondée en 1923, est la première école issue d'une collaboration entre le Séminaire de Rimouski et le ministère de l'Agriculture. Durant

ce quart de siècle, la société québécoise se transforme. Sur le plan religieux, le recrutement des futurs prêtres devient plus difficile. L'évêché de Rimouski *songe à se dégager de l'École moyenne d'agriculture et à passer la relève ou bien: le relais aux laïcs*¹¹. C'est dans ce contexte que l'abbé Lepage met fin à sa carrière en éducation.

En 1961, il est nommé curé de la paroisse de Saint-Simon située à l'ouest de Rimouski. Il y exerce cette fonction jusqu'en 1975. Des paroissiens qui l'ont connu ont dit: *On ne savait pas où était l'abbé Lepage, mais on savait qu'il était quelque part en train de ramasser des plantes*. Il se retire à la résidence Lionel-Roy de Rimouski jusqu'à son décès survenu le 4 janvier 1981. Fait particulier, cette résidence est située dans l'ancienne École moyenne d'agriculture de Rimouski.

Ses explorations nordiques

C'est par ses explorations nordiques, bien plus que par les inventaires floristiques effectués dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, qu'Ernest Lepage a acquis une reconnaissance. Dès 1943, il entreprend son premier voyage au moment même où

8. LEPAGE, Ernest. « Flore bryologique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière », *La Bonne Terre*, vol. 20, 1939, p. 35-42.

9. Il est aumônier à l'Union catholique des cultivateurs (UCC), aujourd'hui Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), auprès des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception de Rimouski et de Jeunesse agricole catholique (JAC).

10. Le qualificatif *moyenne*, par opposition à *supérieure*, illustre bien les clientèles différenciées (jeunes agriculteurs par rapport à futurs agronomes) auxquelles s'adressent les deux institutions, Rimouski et La Pocatière.

11. BOIVIN, Bernard. « Ernest Lepage (1905-1981) », *Le Naturaliste canadien*, vol. 126, n° 2, été 2002, p. 9.

il enseigne à l'École moyenne d'agriculture de Rimouski. Sa dernière exploration remonte à l'été 1963, alors qu'il est curé à Saint-Simon de Rimouski.

L'espace nordique qu'il a principalement inventorié comprend le littoral de la baie James, des côtés ontarien et québécois, de nombreuses rives des rivières des péninsules de l'Ungava et du Labrador, au nord du Québec, ainsi que de l'Alaska.

Explorations d'Ernest Lepage, 1943-1963¹²

- 1943 BAIE JAMES: remontée de la rivière Rupert, de Rupert House (Waskaganish) au lac Mistassini.
- 1944 BAIE JAMES: remontée de la rive est de la baie James et de la baie d'Hudson.
- 1945 UNGAVA: traversée de l'Ungava, du golfe de Richmond (lac Guillaume-Delisle, aujourd'hui lac Tasiujaq) à Fort-Chimo (Kuujuaq).
- 1946 Descente de l'Harricana, d'Amos à la baie James, en plus de la rive ouest de la baie James (rivières Attawapiskat, Albany et Lake River).
- 1947, 1948, 1949: Alaska pour l'Alaska Insect Project.
- 1950 BAIE JAMES: remontée de la Grande Rivière.
- 1951 UNGAVA: Rivières Koksoak, Caniapiscau et aux Mélèzes à partir de Fort-Chimo (Kuujuaq).
- 1952 BAIE JAMES: rivières Albany (montée) et Attawapiskat (descente).
- 1953 BAIE JAMES: côte ouest de la baie James.
- 1954 BAIE JAMES: côte est de la baie James, moitié nord; de Vieux-Comptoir (Wemindji) à Cape Jones (pointe Louis-xiv).
- 1955 BAIE JAMES: côte est de la baie James, moitié sud, de Waskagamish à Wemindji.
- 1956 BAIE JAMES: Grande Rivière et Eastmain via les lacs Sakami et Opinaca.
- 1957 BAIE JAMES: rivières Bell et Nottaway, Senneterre à la baie James.
- 1958 BAIE JAMES: descente des rivières Missanibi et Moose.
- 1959 Guide d'excursion à la baie James pour le Congrès international de botanique de Montréal.
- 1960 BAIE JAMES: descente des rivières Pagwa, Kénogami et Albany.
- 1961 UNGAVA: de Schefferville à Fort-Chimo (Kuujuaq) par les rivières Swampy Bay, Caniapiscau et Koaksoak.
- 1963 LABRADOR: de Schefferville au Saint-Laurent (Mingan) via les rivières Churchill, La Romaine et Saint-Jean.

Journal de voyage

L'abbé Lepage désire connaître la végétation de l'intérieur du continent.

Quoi de plus captivant pour des esprits avides d'aventures que de chercher à pénétrer cette solitude, afin d'en découvrir le contenu ?

écrit-il dans son rapport d'expédition de 1943, sa toute première expédition nordique: de l'embouchure de la rivière Rupert au poste de Mistassini. Lors de ce périple, il est accompagné d'Arthème Dutilly, père Oblat de Marie-Immaculée (O.M.I.) et botaniste¹³. Le père Dutilly désire lui aussi depuis longtemps se rendre dans cette région. Il a déjà visité plusieurs localités de part et d'autre de la baie James et de la baie d'Hudson.

Forts de cet intérêt commun, ces deux botanistes aventuriers demeurent de fidèles compagnons de voyage durant 20 ans. Dans la réalisation des expéditions, leurs expériences respectives se complètent. Le père Dutilly excelle dans l'organisation. Il prévoit les moindres détails: cartes, boussole, guides, canot, outils, pharmacie, provisions pour une vingtaine de jours. Le père Dutilly organise les voyages, trouve le financement et dispose de ressources pour la publication des rapports d'expédition. Il est très renseigné sur le nord. Pour sa part, l'abbé Lepage connaît beaucoup mieux les plantes: il les récolte et les identifie, rédige un journal et prépare un rapport pour sa publication. Au besoin, l'abbé Lepage contacte d'autres botanistes, dont Merritt Lyndon Fernald aux États-Unis, pour l'aider à identifier ou vérifier des espèces qu'il qualifiait de « critiques ». L'abbé Lepage a toujours reconnu l'importante contribution du père Dutilly: *Sans Dutilly ces voyages ne se seraient pas faits*, écrit-il dans la notice nécrologique qu'il a préparée à l'occasion de son décès, en 1973.

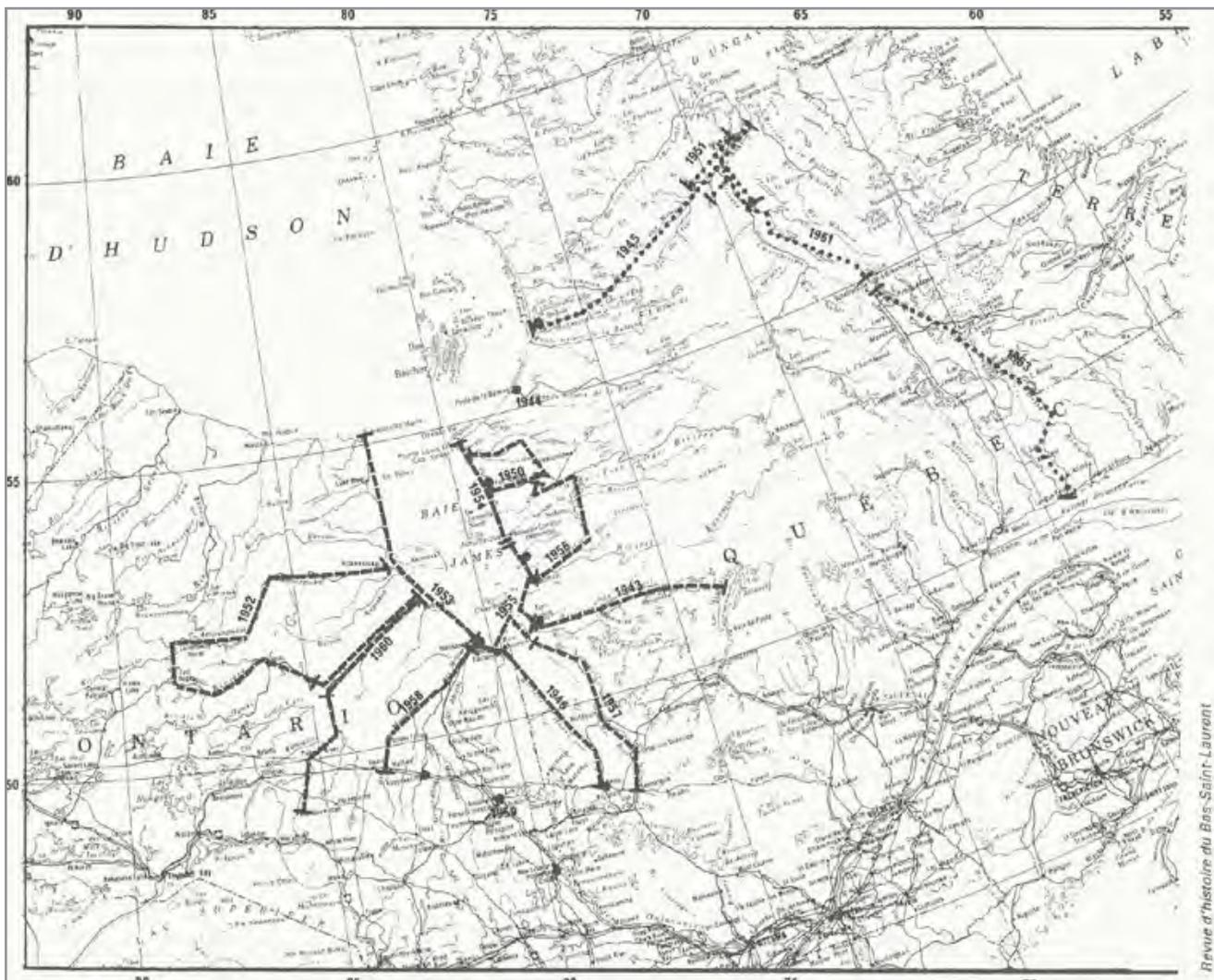
Outre ses qualités personnelles, son état d'oblat confère au père Dutilly des avantages. Il obtient l'aide des missionnaires des vicariats localisés en région nordique, notamment celle de Moosonee sur le littoral ontarien de la baie James, pour l'hébergement, le transport par bateau, la main-d'œuvre — guides amérindiens — et l'aide financière. Il faut savoir que leur bateau fait le tour des missions à chaque été pour les ravitailler. Moosonee est facilement accessible puisque le chemin de fer de la compagnie Temiscaming and North Ontario Railway relie cette localité à Cochrane.

Des compagnies détiennent des monopoles territoriaux pour le commerce des fourrures. La Compagnie de la Baie d'Hudson, fondée en 1670, exerçant un quasi-monopole, a établi des postes de traite tout au long des côtes¹⁴. La compagnie peut aussi transporter les fourrures par bateau au véritable lieu de départ des expéditions, à plusieurs centaines de kilomètres de distance.

12. Les auteurs de l'article ont colligé ces informations à partir des notes de l'abbé Ernest Lepage publiées dans ses rapports d'expéditions avec la contribution de l'Arctic Institute, University of America, Washington, D.C.

13. Le père Dutilly lui est présenté par le père Louis-Marie à l'Institut agricole d'Oka en 1943.

14. La Compagnie de la Baie d'Hudson avait établi sept postes de traite: Attawapiskat, Fort Albany, Moosonee, Rupert House, Eastmain, Vieux-Comptoir et Fort George.



La carte localise les secteurs explorés au nord du Québec et de l'Ontario.

Source : DIONNE, Yves-Marie. « Ernest Lepage, prêtre et ses explorations botaniques », *Cahier de l'Université du Québec à Rimouski*, 1977.

Au cours de toutes ces aventures, c'est en canot que l'équipe parcourt les rivières et les côtes de la solitude nordique, qu'il faut relier par de très nombreux portages. Généralement, le groupe comprend cinq passagers, soit les deux botanistes et trois guides amérindiens. Parfois un invité¹⁵ s'ajoute.

L'embarcation est bien remplie : tente, essence, nourriture, vêtements, corde, baromètre, boussole et matériel de récolte des plantes. L'abbé Lepage parle d'une charge totale de « quelque 800 livres ». C'est sans compter les importantes récoltes de plantes, dont le nombre augmente au fur et à mesure de la progression de l'expédition.

Les conditions de la réalisation de l'expédition relèvent de la grande aventure. Les rivières impétueuses du nord obligent à faire de très nombreux portages. La météo impose ses contraintes. Les moustiques étendent aussi leur emprise.

De l'embouchure de la rivière Rupert au poste de Mistassini, par canot, après avoir fait une soixantaine de portages, et avironné sur un parcours d'environ 400 milles...¹⁶.

Il nous faut faire halte... et supporter stoïquement le déluge, trois heures durant, blottis au fond du canot et abrités sous une toile¹⁷.

15. En 1945, Pierre Dagenais participe à la traversée de l'Ungava ; en 1946, M^{me} Valérie Burger de New York participe à l'exploration de la rivière Harricana ; en 1951, Maximilian Duman participe à l'expédition autour du bassin de la baie d'Ungava.

16. DUTILLY, Arthème, et Ernest LEPAGE. *Coup d'œil sur la flore subarctique du Québec, de la Baie James au lac Mistassini*, Washington, D.C., Catholic University of America, 1948, p. 3.

17. *Ibid.*, p. 59.

Les moustiques, stimulés sans doute par le temps chaud et la pluie prochaine, nous livrent une guerre sans merci¹⁸.

L'abbé Lepage décrit ainsi le déroulement du quotidien :

Après avoir besogné, parfois assez rudement, au cours de la journée, sur la rivière et dans les sentiers de portage, vous allez camper sur le haut de la berge; il faudra assez souvent ouvrir une clairière, préparer et absorber le souper; puis ce sera une bonne corvée de mettre sous presse les collections du jour, et d'assurer le séchage des échantillons accumulés au cours des jours précédents¹⁹.

À ces expéditions au nord du Québec et de l'Ontario, s'ajoute la participation de l'abbé Ernest Lepage durant trois années — 1947, 1948 et 1949 — à l'étude *Alaska Insect Project* pour le compte des États-Unis. Durant ces étés, il fait des inventaires floristiques en Alaska. Ce projet s'inscrit dans le contexte de l'achat de l'Alaska à la Russie en 1867 et le désir d'occuper ce territoire stratégique infesté d'insectes.

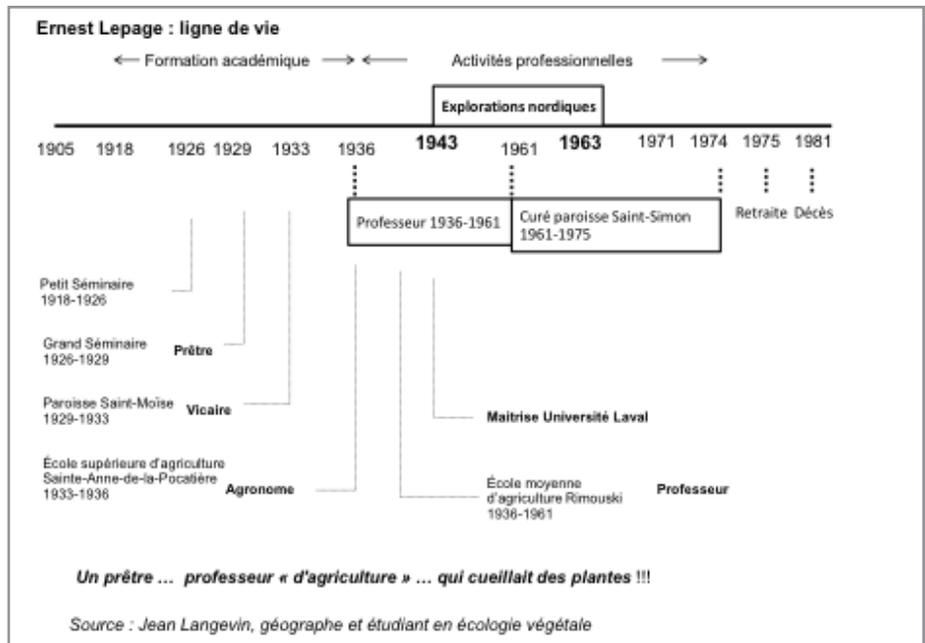
Au total, le père Dutilly et l'abbé Lepage ont parcouru ensemble plus de 7500 km en canot au nord du Québec et de l'Ontario, l'équivalent de la traversée du Canada, soit la distance séparant Vancouver de St. John's. Ces aventuriers du Nord sont de véritables explorateurs.

Legs

1) Rapports d'exploration

Outre une liste exhaustive annotée des spécimens récoltés, la richesse de ses rapports d'exploration est l'inclusion de sommaires phytogéographiques²⁰. L'abbé Lepage signale les additions à la flore du Québec, décrit les associations végétales les plus représentatives, indique les zones de transition de la forêt laurentienne à la forêt nordique et précise les limites d'extension de plusieurs plantes. Citons ici Dutilly, Lepage et Duman :

En procédant du sud au nord, nous notons cependant quelques modifications dans la composition de la végétation. Ces modifications, dues au climat, s'expriment soit par la substitution d'espèces, des plantes subarctiques sont remplacées par des entités arctiques, soit par l'appauvrissement en espèces²¹.



Le matériel rapporté des explorations et ses observations de terrain sont la matière première des publications d'exploration. Paraissant d'abord dans *Le Naturaliste canadien*, elles ont fait l'objet des *Contribution of the Arctic Institute* de la *Catholic University of America*, un institut fondé par Arthème Dutilly en 1941.

2) Une bibliographie impressionnante

L'abbé Lepage a publié plus de 2000 pages et quelque 125 titres entre mars 1935 et mai 1980. Ses publications ont paru dans quatorze revues, tout particulièrement *Le Naturaliste canadien* et le bulletin *La Bonne Terre*. Ses sujets de prédilection sont la description de taxons, les aires de distribution de plantes, le récit de ses explorations nordiques et les caractérisations de florules régionales. Il publie aussi des articles sur des genres particuliers et sur les plantes vasculaires.

Ses principaux coauteurs sont Arthème Dutilly et Maximilian Duman, ses deux compagnons lors des expéditions nordiques, ainsi qu'André-Albert Dechamplain, celui-là même qui l'avait initié dès 1925 à la botanique, au Petit séminaire de Rimouski. Il a coproduit des articles avec lui sur le Bas-Saint-Laurent.

3) Nouvelles descriptions de taxons²²

On attribue à l'abbé Lepage la description de 150 taxons nouveaux. Six plantes portent son nom (*Carex Lepagei*, Raymond). En février 1946, il présente ses premières descriptions de nouveaux taxons sous le titre « Variations taxonomiques de trois espèces laurentiennes », dans *Le Naturaliste canadien*.

18. DUTILLY, Arthème, et Ernest LEPAGE. *La traversée de l'Ungava*, Washington, D.C., Catholic University of America, 1951, p. 157.

19. *Ibid.* *Contribution à la flore du versant sud de la Baie James, Québec-Ontario* [1963], Washington, D.C., Catholic University of America, p. 3.

20. Phytogéographie : science qui étudie la distribution spatiale des taxons et leur dynamique temporelle.

21. DUTILLY, Arthème, Ernest LEPAGE, et Maximilian DUMAN. *Contribution à la flore des îles (T.N.O.) et du versant oriental (Qué.) de la Baie James*, Washington, D.C., Catholic University of America, 1958, p. 12.

22. Taxon : Catégorie de la classification biologique telle espèce, genre, famille, ordre, classe, etc.

Ernest Lepage (1905–1981)

Bernard Boivin †



L'abbé Ernest Lepage au sommet d'une colline dénudée au golfe de Richmond (lac Guillaume-Delisle) sur la côte est de la baie d'Hudson, le 17 août 1944.

4) Des herbiers de première valeur²³

En 1976, l'herbier Louis-Marie de l'Université Laval reçoit le premier herbier de l'abbé Lepage, herbier qu'il avait confié auparavant à Fabius Leblanc de l'Université d'Ottawa. Cet herbier est constitué de quelque 5000 plantes non vasculaires (mousses, lichens et hépatiques). De nombreuses notes laissées en archives permettent de retracer une époque de la botanique canadienne.

Puis en 1981, par legs testamentaire, l'herbier Louis-Marie de l'Université Laval s'enrichit de l'herbier d'Ernest-Lepage, de ses archives et de sa bibliothèque botanique. Sa collection de plantes compte environ 30 000 spécimens. Plusieurs proviennent, évidemment, de ses récoltes personnelles, de celles du père Dutilly et d'autres provenant d'échanges et de dons.

Reconnaissance :

L'œuvre de l'abbé Lepage constitue une importante contribution à la connaissance de la flore canadienne, particulièrement de celle de l'est de l'Amérique du Nord.

23. BOIVIN. *Op.cit.*, p. 10.

De diverses manières, on a souligné cet apport :

- Attribution de la médaille de la Fondation Marie-Victorin (1974) ;
- Attribution de la médaille du Centenaire de la Société de géographie de Québec (1977) ;
- Une publication dans les Cahiers de géographie de Québec en hommage à Ernest Lepage par le Centre d'études nordiques de l'Université Laval ;
- Remise d'un doctorat honorifique de l'Université de Rimouski (1977) ;
- Décoration de l'Ordre des agronomes du Québec (1979).

Il a acquis une réputation enviable qui a largement dépassé les frontières du Québec. Avec le père Louis-Marie, le frère Marie-Victorin et l'abbé Léon Provancher, l'abbé Ernest Lepage est un grand nom de la botanique canadienne. Sa modestie et sa personnalité empreinte d'une grande humilité font de l'abbé Lepage un personnage effacé, un botaniste reconnu par ses pairs, mais méconnu du grand public.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉRUBÉ, Léo, prêtre et archiviste. « Abbé Ernest Lepage (1905-1981) », *D'une semaine... à l'autre*, n° 530, 19 janvier 1981, Biographies des clercs du Diocèse de Rimouski, annexe.
- CAYOJETTE, Jacques, et Marcel BLONDEAU. « Bibliographie d'Ernest Lepage », *Bulletin de la Société botanique de Québec*, n° 4, 1982.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, t. 3, Sillery, Maison des ancêtres inc., 2000, p. 257.
- MORISSET, Pierre. Notice nécrologique, « Ernest Lepage (1905-1981) », *Le Naturaliste canadien*, vol. 108, 1981, p. 7.
- PAYETTE, Serge. « Hommage à Ernest Lepage », *Cahiers de géographie de Québec*, vol. 20, n° 50, septembre 1976, p. 179-182.
- ROY, Claude. « Catalogue des types des innovations taxonomiques décrites par l'abbé Ernest Lepage », *Provancheria*, n° 31, *Mémoire de l'Herbier Louis-Marie*, Québec, Université Laval, 2009.

Vous pouvez communiquer avec les auteurs à leur adresse :

Jean Langevin : langevin810@videotron.ca

André Normand : residencenormand@videotron.ca

Consultez en ligne votre nouveau bulletin de nouvelles : « La SGQ en action... »

La chronique « Activités de la Société » de la revue **L'Ancêtre** fait peau neuve et vole maintenant de ses propres ailes. Elle est désormais diffusée, sous un tout nouveau format, dans **L'Ancêtre+** du portail de la Société.

Consultez ou téléchargez votre bulletin « La SGQ en action... » :

<https://www.sgq.qc.ca/revue-ancetre/lancetre-plus>, section « La SGQ en action... »

Bonne lecture !



Ad Lib

Jacques Fortin (0334)

Note généalogique

L'historienne Caroline Ferland et le sociologue Dave Corriveau, descendant d'Étienne Corriveau (Fontclaireau, Charente, 1646–La Durantaye, entre 1686 et 1693), ont publié *La Corriveau de l'histoire à la légende**. Les auteurs nous présentent l'histoire de Marie-Josephte Corriveau qui, au fil des ans, a perdu son prénom pour se transformer dans la littérature et les arts sous le seul patronyme «La Corriveau». Mais quelle est cette histoire familiale qui s'est transformée au XIX^e siècle et qui est le plus souvent reconnue sous sa seule dimension légendaire?

Marie-Josephte Corriveau est la fille de Joseph et Marie-Françoise Bolduc. Originnaire de Saint-Vallier, elle serait peut-être née en février 1733. Elle est baptisée à l'église paroissiale le 14 mai de la même année. Elle épouse en premières noces à Saint-Vallier Charles Bouchard, fils de Nicolas et Marie-Anne Veau Sylvain, le 19 novembre 1749.

Comme la famille Bouchard regroupe au moins six ancêtres et que ma grand-mère paternelle Jessée Bouchard (Métabetchouan, 1879–Lac-à-la-Croix, 1967) descend de la lignée patrilinéaire de Claude Bouchard surnommé «le Petit-Claude» et Louise Gagné, je me suis donc demandé de quelle famille provenait Charles Bouchard, l'époux de «La Corriveau». J'ai donc établi l'ascendance patrilinéaire de ce

personnage dont les données sont tirées du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) et du Fichier *Origine*.

Le couple Corriveau–Bouchard aura trois enfants. L'aînée, Marie Françoise, née le 10 mars 1752, épouse Paul Gourgue; elle aura onze enfants. Sa date de décès demeure inconnue. La deuxième fille, Marie Angélique Marguerite, née le 6 février 1754, se marie le 16 octobre 1769 avec Jean-Baptiste Quemeneur Laflamme; elle décède à Saint-Vallier le 20 mars 1789 et est inhumée deux jours plus tard. Le couple a eu douze enfants. Charles Bouchard, le troisième enfant du couple Corriveau–Bouchard, est né le 16 août 1757 et est baptisé le même jour. Il épouse Marie Ange Angélique Chrétien le 25 novembre 1776. Il décède à Saint-Vallier le 9 octobre 1791 et est inhumé le lendemain. Le couple a eu huit enfants.

Le 20 juillet 1761 à Saint-Vallier, Marie-Josephte se remaria avec Louis Hélène (Étienne) Dodier qui connaîtra une mort violente le 27 janvier 1763. De cette union, aucun enfant n'est né.

*FERLAND, Caroline, et Dave CORRIVEAU. *La Corriveau de l'histoire à la légende*, Québec, Septentrion, 2014, 392 p.

FILIATION

BOUCHARD, Charles Saint-Vallier, 25 novembre 1776 CHRÉTIEN, Marie Ange Angélique

BOUCHARD, Charles Saint-Vallier, 19 novembre 1749 **CORRIVEAU**, Marie-Josephte

BOUCHARD, Nicolas Château-Richer, 1^{er} juillet 1709 VEAU SYLVAIN, Marie Anne

BOUCHARD, Nicolas Sainte-Anne-de-Beaupré, 30 septembre 1670 ROY, Anne

Nicolas est né vers 1637 à Andilly,
Saint-Nazaire, département de la Charente-Maritime

BOUCHARD, Clément France, 29 octobre 1632 . . . BOILLARD (BOISDON BRESSART), Louise

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :
lancetrefortin@videotron.ca

Les chroniques de la capitale

À l'automne 1667, le premier Grand Séminaire est inauguré.

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



Au fil des recherches

Daniel Fortier (6500)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Cette rubrique vise à faire état des recherches réalisées au Québec. On fait ainsi écho à certains articles publiés dans les revues scientifiques ou provenant du milieu universitaire. Le contenu de ces travaux peut s'avérer une source importante de renseignements pour les généalogistes. Nous espérons que ces recensions permettront aux lecteurs de *L'Ancêtre* d'avoir accès aux différentes recherches souvent limitrophes de la généalogie et d'être à l'avant-garde de l'information.

Noblesse Oblige

Simple roturier, nous n'aurions jamais pensé aborder le sujet. Jaloux de ne pas avoir de sang bleu, du moins assurément pas dans des proportions méritoires, c'est un communiqué de la Fédération Histoire Québec (FHQ)¹ qui nous a amené à considérer que la noblesse en Nouvelle-France pouvait être encore un thème à la mode.

En effet, lors de son dernier congrès tenu en mai 2017, la FHQ a donné une mention spéciale à M^{me} Karine Pépin pour son mémoire de maîtrise.

PÉPIN, Karine. *Mariage et altérité: les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800)*².

Dans son mémoire de maîtrise, M^{me} Pépin analyse les 38 mariages, de 1760 à 1800, unissant un membre de la noblesse canadienne avec les nouveaux maîtres britanniques de la colonie. Considérant qu'une préoccupation essentielle de la noblesse est de maintenir son statut social et que ce dernier dépend de l'accès, de ce groupe privilégié, aux postes administratifs ou militaires, M^{me} Pépin cherche à définir s'il y a eu des stratégies familiales matrimoniales afin d'atteindre ces fins.

Dans un premier chapitre, l'auteure discute des caractéristiques démographiques (sexe, âge, fécondité, durée des unions) et socio-économiques des personnes impliquées dans ces 38 unions maritales.

Dans le second chapitre, M^{me} Pépin aborde l'impact de ces mariages sur la situation sociale et économique des familles engagées par ces alliances.

Finalement, elle termine sur la perception et la participation de la famille, des institutions religieuses et des autorités publiques au regard de ces hyménées.

Une des conclusions du mémoire est que *contrairement aux attentes initiales, les alliances mixtes n'ont pas eu un impact significatif pour les deux parties*³.

Cette conclusion doit se comprendre dans un contexte où l'auteure dispose d'une population de seulement 38 unions, célébrées sur une période de près de 40 ans⁴. À de nombreuses reprises, M^{me} Pépin fait d'ailleurs mention du caractère finalement hétérogène des parcours, des situations familiales et de la difficulté de porter un jugement définitif sur la question.

Encore ici, la valeur des hypothèses de la science historique résiste souvent peu devant la rigueur de la statistique. Et pourtant...

Ah! ces historiens

Nous ne pourrions terminer cette section sans mentionner cette phrase quelque peu assassine trouvée au début du mémoire de M^{me} Pépin:

Les 188 familles consignées par l'outil (sic) d'Yves Drolet sont celles qui se sont implantées en Nouvelle-France de même que celles qui y ont été anoblies ou qui se sont agrégées à la noblesse coloniale. Même s'il s'agit d'un travail de généalogiste, il est considéré comme très sérieux et complet par les historiens, (resic) dont François-Joseph Ruggiu qui a accepté de le «parrainer»⁵.

Inutile d'argumenter longuement sur le sujet: les généalogistes servent de terrassiers aux historiens permettant à ceux-ci d'échafauder des théories sur le matériel amassé par les premiers. Les généalogistes sont eux-mêmes responsables de cette méses-time, se définissant souvent comme les auxiliaires de l'histoire.

Par contre, cette mention concernant «l'outil» d'Yves Drolet nous a amené à y voir de plus près.

1. www.histoirequebec.qc.ca/.

2. PÉPIN, Karine. *Mariage et altérité: les alliances mixtes chez la noblesse canadienne après la Conquête (1760-1800)*, mémoire de maîtrise ès arts (Histoire), Université de Sherbrooke, juillet 2016, 212 p. <http://savoirs.usherbrooke.ca/>.

3. *Idem*, p. 166; les soulignés sont de nous.

4. *Idem*, p. 164; ces 38 unions représenteraient 8,7 % des mariages de la noblesse pour la période 1760-1800.

5. *Idem*, p. 21; les soulignés sont évidemment de nous. Nous reviendrons au professeur Ruggiu. La perspective de ce dernier semble être très loin de celle de M^{me} Pépin.

Le Dictionnaire généalogique de la noblesse de la Nouvelle-France

Le Regroupement des anciennes familles existe depuis 1992 et célèbre son 25^e anniversaire l'an dernier. Le principal centre d'intérêt de cette association est l'histoire des anciennes familles nobles ou seigneuriales du pays⁶.

Dans le site de cette organisation, nous retrouvons l'ouvrage⁷ de M. Yves Drolet⁸. Outre évidemment la disponibilité des généalogies de 200 familles nobles de la Nouvelle-France, nous devons souligner le caractère évolutif, convivial (dans le sens qu'une interrogation informatique est possible), et gratuit, ainsi que l'utilisation de moyens modernes de communications (Internet, hyperliens).

De plus, la préface du professeur François-Joseph Ruggiu, professeur à l'Université Paris-Sorbonne, est particulièrement rafraîchissante. Il mentionne que la microhistoire (ou prosopographie) doit beaucoup aux travaux des généalogistes et que :

En ce sens, il n'y pas de réelle différence de nature entre les recherches généalogiques menées, le dimanche, par les passionnés de l'histoire de leur famille, celles qu'accomplissent les généalogistes professionnels, par exemple dans le cas d'une succession, ou par ceux qui reconstituent des familles, des lignages ou des parentés et qui cherchent à en comprendre les logiques sur le temps long⁹.



Par George Heriot – collectionscanada.gc.ca – flickr.com, Domaine public. <https://commons.wikimedia.org/>.

Pour conclure, étant donné que les mariages entre nobles et roturiers furent fréquents au XIX^e siècle, vous vous trouverez assurément quelques gouttes de sang bleu, du moins par alliance¹⁰.

Sinon, dites-vous, à l'instar de Voltaire répondant aux insultes du comte de Chabot [Guy-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Maillé-Seizploue, dit comte de Chabot], *Je commence mon nom et vous finissez le vôtre*¹¹.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : fortierdanielsq@gmail.com

6. www.anciennesfamilles.org/objectifs/.
7. En fait, c'est un fichier informatisé PDF. L'édition 2017 comprend 902 pages. Elle fait suite aux éditions de 2015 (836 p.) et 2009-2010 (511 p.) du même auteur.
8. Au moment de la rédaction de cet article, au mois de décembre 2017, M. Yves Drolet était président du Regroupement des anciennes familles.
9. Pour celles et ceux désirant se réconcilier avec les historiens, nous les invitons à lire l'ensemble de la préface du professeur Ruggiu. www.anciennesfamilles.org/documents/.
10. Mentionnons également la parution d'une édition de la revue *Cap-aux-Diamants* consacrée à la noblesse, à l'été 2016, n° 126. Les lecteurs y trouveront un intéressant article de M. Yves Drolet : « Un projet de restauration de la noblesse entre 1897 et 1937 », p. 23 et suivantes.
11. <https://fr.wikipedia.org/>.

Appel aux auteurs



L'année 2019 marquera le 200^e anniversaire de naissance de M^{gr} Cyprien Tanguay (1819-1902), considéré, probablement à juste titre, comme le père de la généalogie au Canada français. Afin de commémorer cet événement, le comité de **L'Ancêtre** a convenu d'ouvrir les pages de la revue **L'Ancêtre** à des articles portant spécifiquement sur l'œuvre de M^{gr} Tanguay. Par conséquent, nous vous convions à nous faire parvenir des articles concernant le travail de ce dernier. Les articles devront évidemment respecter les normes habituelles prévues à la Politique de rédaction de la revue **L'Ancêtre**¹ et les textes portant sur les aspects méthodologiques et historiographiques seront privilégiés. Pour toute information, vous pouvez rejoindre le soussigné à l'adresse :

fortierdanielsq@gmail.com

1. Revue *L'Ancêtre*, volume 44, numéro 320, automne 2017, p. 10.



Paléographie

Lise St-Hilaire (4023)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

NDLR: Lors de la préparation du numéro précédent de votre revue *L'Ancêtre*, plusieurs coquilles typographiques se sont glissées, et des faussetés paléographiques se sont insérées. L'auteure n'en est aucunement responsable. La revue en ligne a été corrigée ainsi que la chronique elle-même qui paraît chaque saison dans *L'Ancêtre+* dans le bloc « Des peuples, des gens et des coutumes ».

Transcription de l'exercice n° 11

4.^e 7.^{br} 47

- 1 fut present helene Martin ve' de deffunct
- 2 Claudes eStienne en son viv' habitant dem' enla
- 3 nouvelle france & a present femme de Medouart
- 4 chouart demeurant aud Lieu ~~confessent~~ & autorise parla
- 5 preSente ~~Avoir-atte~~ confesse / avoir atteSté et ratifié
- 6 par ces presentes atteSter ~~xx~~ & ratifie la vente faicte
- 7 par Sieur deSSaint eStienne des le Mois doctobre
- 8 dernier 1646 A Mathurin Gaignon habitant
- 9 dem' aud Lieu, d'une Maison & heritage ~~xxxx~~
- 10 aSSize a Beauprey par Le prix & Somme de
- 11 huit Cens Livres tournois, du nombre de
- 12 La quelle Somme en a eSté païé par Led Gaignon

Commentaires

- Le mois de **septembre** en marge en haut est écrit : **7.^{br}**
- Des abréviations:
 - Ligne 1, le mot **veuve** : **ve'** ;
 - Lignes 2 et 9, le mot **demeurant** : **dem'**.
- Ligne 3, le nom du mari est **Medouart (Médard) chouart**.
- Des ratures:
 - Ligne 4, le mot est remplacé en interligne : **& autorise** ;
 - Ligne 5, les mots sont rayés sans remplacement ;
 - Ligne 6, le paraphe rayé et remplacé par l'interligne : **& ratifié** ;
 - Ligne 9, le mot est illisible et est complètement rayé, sans remplacement.
- Ligne 8, le nom de l'acheteur est **Mathurin Gaignon (Gagnon)**.
- Ligne 9, le **h** du mot héritage est fait comme un **8**.
- Ligne 10, le nom est **Beauprey (Beaupré)**.
- Ligne 10, les esperluettes sont pour ce notaire un crochet semblable à un S majuscule, sauf celui de cette ligne qui est représenté par une **spirale** qui s'attache au mot Somme.
- Ligne 12, le mot **en** ressemble à un simple **Y**.
- L'accent aigu du E final de plusieurs mots est un assez gros trait oblique:
 - Ligne 5, **attesté** et **ratifié** ;
 - Ligne 12, **esté** et **païé**.

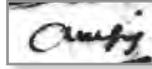
Leçon de paléographie

Les lettres A et B

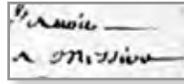
A ▶ La lettre **a** minuscule est exactement comme nous l'écrivons aujourd'hui. En majuscule par contre, elle n'a pas encore son trait horizontal. Elle peut même être représentée par une simple vague, ou un pignon.



Abraham



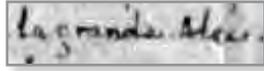
AinSy



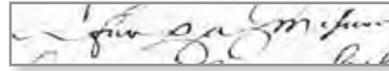
Avoir A messire



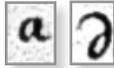
aage



La grande Aleee



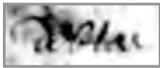
A fur & a meSure



Voici l'origine de notre @.

L'arobas qu'on utilise aujourd'hui vient du mot latin *addendum* dont l'abréviation est **ad**. Observez bien ci-dessus, le **A** et le **D** comme les faisaient les écrivains de l'époque. Il suffit de continuer tout simplement la patte du **A** comme si c'était le début du **D** et remonter la queue du **D** pour en faire le tour. On obtient ainsi l'arobas.

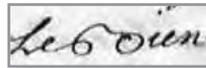
B ▶ Cette lettre en minuscule est souvent faite comme le chiffre 6. Elle peut alors représenter autant un **b minuscule** qu'un **G majuscule** (voir le mot **Gaignon** à la ligne 8). Elle est utilisée aussi pour le son è ou ê dans les mots comme **dettes** ou **Lefebvre**. Ci-dessous, pour le mot **Brevet**, elle est précédée d'un petit crochet. Pour les mots **habitant** et **octobre**, elle est représentée par un 8.



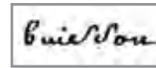
dettes



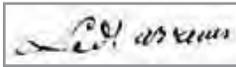
BuiSson



LeBien



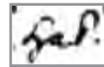
buiSson



Led. Brevet



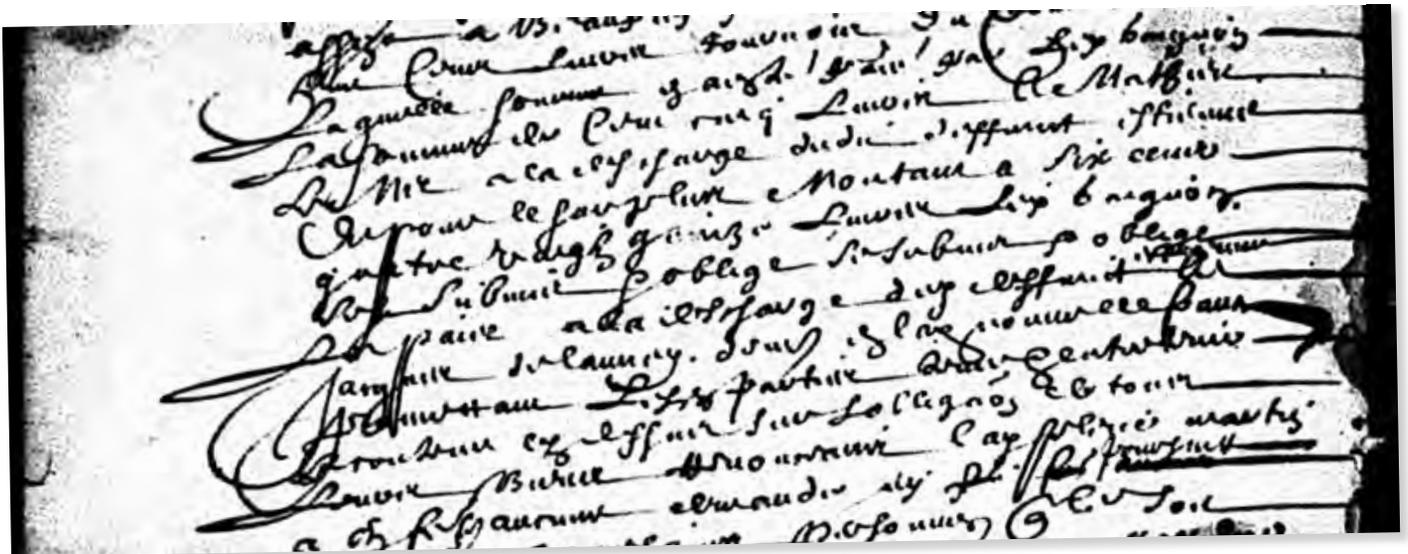
octob.'



hab.'

Exercice n° 12 à transcrire

Seconde partie de la ratification du notaire Claude Lecoustre rédigée en septembre 1647.



BANQ, Bobine 0-2468, extrait du greffe de Claude Lecoustre.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :
sintilali@videotron.ca



L'héraldique à Québec

Marc Beaudoin (0751)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Les armoiries des Buade de Frontenac

S'il y a un personnage de notre histoire qui a marqué l'imaginaire de toutes les générations, c'est bien Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac (1622-1698) ; ne serait-ce qu'en raison de sa célèbre réponse à l'émissaire de l'amiral sir William Phips, lors du siège de Québec en 1690, et du non moins célèbre et emblématique hôtel Fairmont Château Frontenac qui domine le paysage de la capitale depuis 125 ans.

Dans son armorial, Massicotte blasonne les armes du célèbre gouverneur de la Nouvelle-France comme suit : *d'azur, à trois pattes de griffon d'or*¹. Par ailleurs, Jouglas de Morenas précise que les de Buade de Provence et du Périgord portent *d'azur à trois mains de griffon d'or, posées 2 et 1*². En outre, nous trouvons dans *Les Buade de Frontenac entre Touraine et Berry* que le blason de la famille est *d'azur à trois pattes de griffon d'or onglées de gueules*³. Enfin, un armorial anonyme des membres de l'Ordre du Saint-Esprit de l'époque de Louis XIII reproduit les armoiries du grand-père de notre gouverneur (**Figure 2**). Dans la légende, le compilateur blasonne les armes d'Antoine de Buade comme suit : *d'azur à trois jambes et pieds d'aigles onglées de gueules mises en triangle*⁴. Autant de descriptions différentes pour des armoiries pourtant bien simples méritent que nous nous y attardions.

Mais avant d'aller plus loin dans l'étude des armoiries des Buade, attardons-nous sur les origines de notre flamboyant gouverneur.

La famille de Buade⁵

Les auteurs consultés situent les origines de la famille de Buade aux limites du Périgord et de l'Agenais. Une terre de Buade existe en Ginestet ou Genestet. La branche aînée dite de Saint-Sernin remonte au XIII^e siècle pour s'éteindre en 1763. La branche cadette dite de Frontenac est issue de Garcie-Arnaud de Buade, le troisième fils de Bernard de Buade, damoiseau, seigneur de Saint-Sernin de la Barde. Il épouse le 24 mai 1508 Jacqueline de Mares. Leur fils, Geoffroy, sera le premier à



Figure 1. Armoiries de Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac. Façade de l'hôtel du Parlement.
Photo fournie par l'auteur.

1. MASSICOTTE, Édouard-Zotique, et Régis ROY. *Armorial du Canada français*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1915, p. 46.
2. JOUGLAS DE MORENAS, Henri. *Grand Armorial de France. Catalogue général des armoiries des familles nobles de France comprenant les blasons des familles ayant possédé des charges dans le royaume et de celles ayant fait enregistrer leurs armoiries en 1606*, Société du Grand Armorial de France, vol. 2, Paris, Édition héraldique, 1938, p. 287.
3. THIBAUT, Joseph et Pierre LEVEEL. *Les Buade de Frontenac entre Touraine et Berry*, Tours, Éditions de la Brenne littéraire et historique, 1975, p. 16.
4. ANONYME. *Les noms et surnoms, qualitez, armes et seigneuries de tous les cardinaux, prélats et commandeurs de l'Ordre du St-Esprit, qui ont été faits par le très crestien roy de France et de Navarre, Louis treiziesme du nom...* (1610-1621). Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, folio 58r. <http://gallica.bnf.fr/>. Consulté le 20 septembre 2017.
5. Nous reproduisons ici l'essentiel des informations relatives à la famille Buade de Frontenac, tirées du livre de Joseph THIBAUT et Pierre LEVEEL cité à la note 3.



Figure 2. Armoiries d'Antoine de Buade, seigneur de Frontenac, baron de Palluau.

Source : *Les noms et surnoms, qualités, armes et seigneuries de tous les cardinaux, prélats et commandeurs de l'ordre du St-Esprit*, folio 58r.

porter le titre de seigneur de Frontenac. Le 8 février 1536, il épouse Anne de Carbonnier. Le couple a eu six filles et quatre fils, dont l'aîné, Antoine de Buade (1567-1626), fit carrière des armes au service d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et de sa femme Jeanne III d'Albret, reine de Navarre. En qualité de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, le seigneur de Frontenac fut un intime d'Henri de Navarre. En 1583, celui-ci maria son ami à Anne, fille de Jean de Secondat, seigneur de Roques, membre du conseil privé du roi de Navarre. Le couple a eu douze enfants, dont le second, Henri de Buade (1596-1622), comte de Palluau et de Frontenac, a épousé, le 28 janvier 1613, Anne, fille de Claude Gobelien et Raymond Le Picart de Phélypeaux, seigneur d'Herbaud, trésorier de l'Épargne, puis secrétaire d'État. L'un de leurs huit enfants, Louis de Buade, comte de Frontenac, marquera l'histoire de la Nouvelle-France.

Soulignons aussi qu'Antoine de Buade, capitaine des châteaux, parcs et gruerie de Saint-Germain-en-Laye, de Saint-James et de la Muette depuis 1594, fut reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1619.

Si son petit-fils n'eut pas cette haute distinction, il fut par contre reçu chevalier de Saint-Louis en 1698. L'ordre royal et militaire de Saint-Louis avait été institué par Louis XIV, en 1693,



Figure 3. Louis de Buade de Frontenac, statue de la façade de l'hôtel du Parlement, Québec.

Photo : Jean Gagnon (Wikimedia Commons).

pour récompenser et motiver les officiers de ses armées durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697).

En regardant de plus près la statue de Frontenac sur la façade de l'hôtel du Parlement, nous constatons que le sculpteur Louis-Philippe Hébert a pris quelques libertés avec l'histoire en immortalisant dans le bronze la réponse de Frontenac à l'émissaire de Phips en 1690, puisque non seulement il représente Frontenac avec la croix de Saint-Louis, qu'il ne recevra que sept ans après l'événement, mais Hébert en rajoute en lui faisant porter les insignes de commandeur. Une promotion que Frontenac n'a jamais reçue (**Figure 3**).

Les armoiries des Buade

Le problème avec les armoiries des Buade de Frontenac est que non seulement les sources consultées sont silencieuses sur leurs origines et leurs significations, mais, comme nous le constatons au début de cette chronique, même les auteurs ne s'entendent pas sur les termes à utiliser pour les décrire.

Le griffon

Les traités d'héraldique et les dictionnaires de symboles présentent le griffon comme étant une créature fantastique ayant

la tête, les ailes et les pattes avant de l'aigle sur un corps et les pattes arrière du lion (**Figure 4**).

Le griffon a traversé les mythologies de nombreuses cultures anciennes et on le retrouve sur les monuments de la Mésopotamie jusqu'à l'époque romaine et l'architecture gothique du Moyen Âge. Sa double nature a été diversement interprétée par la tradition chrétienne: tout d'abord considéré comme une incarnation du démon, le griffon est devenu le symbole de la double nature du Christ.



Figure 4. Griffon héraldique.
Dessin de l'auteur.

Doué d'une grande force physique, la légende rapporte qu'il dévore un éléphant après l'avoir soulevé dans le ciel pour qu'il meure en s'écrasant au sol⁶. Le griffon symbolise la justice et la protection, car il est considéré comme le gardien de ces valeurs. L'art roman, qui en fait grand usage, a transmis le griffon à l'héraldique où il devient l'emblème du courage, de la force et de la vigilance. En effet, le griffon associe le courage et la force du lion à la ruse et la vigilance de l'aigle, deux animaux considérés comme les plus forts, l'un sur terre et l'autre dans le ciel. On le retrouve tant sur les écus que dans les ornements extérieurs comme sur la Figure 2.

Des parties du griffon

En héraldique, le choix des termes pour décrire les composantes des armoiries est très important. C'est à partir du blasonnement, soit la description en termes héraldiques, que l'artiste transposera en image les armoiries d'un détenteur. Donc, en principe, chaque pièce ou meuble qui orne l'écu devrait avoir un nom qui lui est propre et qui le distingue des autres éléments qui pourraient lui ressembler ou lui être apparentés.

Or, les quatre blasonnements des armoiries des Buade décrivent avec des termes différents le même bouclier bleu avec trois pattes d'oiseau. Rien à première vue ne permet de distinguer si ce sont des pattes de l'aigle ou du griffon.

6. POLO, Marco. *Livre des merveilles du monde*, Paris, vers 1410-1412, BNF, Arsenal, ms 5219 f. 152v.

7. En héraldique l'aigle est féminin: un héritage du latin.

8. JOUGLA DE MORENAS. *Op. cit.*

En général, les traités d'héraldique s'entendent pour désigner la jambe des quadrupèdes séparée du corps par le terme «patte» et pour réserver le terme «membre» pour l'aigle, le griffon et les autres oiseaux. Le terme «pied» désigne la jambe d'un cheval, d'un mouton, d'un porc. La «main d'aigle» désigne la cuisse d'une aigle⁷ sur laquelle se trouve attaché un demi-vol éployé.

Mais voilà, comme dans beaucoup de choses, il y a souvent des différences entre la théorie et la pratique. C'est d'autant plus vrai pour l'art héraldique que son vocabulaire a bien évolué depuis le XII^e siècle. Nous en voulons pour preuve la recension des termes utilisés pour décrire les membres d'aigle et de griffon dans les sept volumes du *Grand armorial de France* d'Henri Jouglà de Morenas⁸. Ainsi, sur les 26 armoiries contenant la patte postérieure du griffon nous avons dénombré seize pattes, quatre mains, trois membres, deux pieds, ainsi qu'une cuisse et une serre de griffon. Par contre, sur les 40 écus contenant au moins un membre d'aigle, nous recensons douze serres, neuf membres, huit mains, six pattes, trois griffes et trois pieds d'aigle. Cette variété d'appellations reflète bien l'évolution des termes en usage lors de la confection des différents armoriaux qui ont servi à la rédaction du grand armorial.

Enfin, les armoiries illustrant notre recherche sont peu révélatrices de la manière de distinguer un membre de griffon de celui de l'aigle. Nous avons bien remarqué que certains illustrateurs font paraître des plumes au sommet du membre de l'aigle, mais d'autres recourent au même graphisme pour le griffon.

En conclusion

Ce n'est pas dans cette chronique que nous allons faire la différence entre les membres de l'aigle et du griffon particulièrement dans les anciens armoriaux. Par contre, nous pouvons certainement affirmer qu'en choisissant de meubler ses armoiries de trois pattes ou membres de griffon, la famille de Buade a voulu faire valoir et souligner les qualités de force, de courage et de vaillance que doit posséder un membre de la noblesse d'épée. Ces trois pattes ne sont-elles pas une manière d'affirmer la capacité des membres de cette famille de vaincre l'ennemi le plus redoutable?

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

marc.beaudoin@videotron.ca



Les chroniques de la capitale

Le 4 février 1667, un premier bal est donné à Québec à l'occasion du carnaval par Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, lieutenant général civil et criminel de la Prévôté de Québec.

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.



Le généalogiste juriste

Raymond Deraspe (1735)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Jérôme Choquette (1928-2017)

Ministre de la Justice du Québec de 1970 à 1975, Jérôme Choquette a laissé l'image d'un dur aux progressistes du Québec. Pourquoi ? Il eut à porter le titre de ministre responsable quand l'exécutif a dû gérer la crise d'octobre de 1970, crise imprévue à laquelle nul n'était préparé. Elle a duré plusieurs semaines.

Alors que le premier ministre Robert Bourassa était hors du pays, un attaché commercial de la Grande-Bretagne à Montréal, James Richard Cross, a été enlevé par des membres de la cellule Libération du Front de libération du Québec (FLQ) le 5 octobre 1970. Cinq jours plus tard, le ministre Pierre Laporte a été à son tour enlevé par un sous-groupe, la cellule Chénier. Pierre Laporte a été retrouvé vivant selon le journaliste lecteur de nouvelles Claude-Jean de Virieux, mais mort suivant les sources officielles. Jamais ministre de la Justice du Québec n'a contredit le journaliste aujourd'hui décédé.

Qu'était le FLQ ? Quelque 4000 membres selon le ministre fédéral Jean Marchand qui nous dira plus tard avoir été trompé par la police. En fait, le FLQ était assez hétéroclite : nationalistes, membres de pègres, anarchistes, policiers, espions, syndicalistes. Aujourd'hui, on sait qu'ils étaient peu nombreux. Une tentative d'apaisement à laquelle le Premier Ministre ne devait pas être opposé fut méprisée par un establishment : des « putschistes » Claude Ryan du *Devoir* et Alfred Rouleau du Mouvement Desjardins ? Le conseil des ministres a décidé en fonction de renseignements que l'on sait aujourd'hui tronqués.

Dans le présent article, nous parlerons des ancêtres paternels de Jérôme Choquette, de sa formation, de ses réalisations professionnelles et de ses autres réalisations dans la vie publique.

À Montréal

C'est à l'église Saint-Louis-de-France, angle sud-est des rues Saint-Hubert et Roy à Montréal, que les parents du ministre Choquette ont scellé leur union le 16 juin 1923. Claude

Choquette, majeur et membre du Barreau de Montréal, paroissien de Notre-Dame, épouse Pauline Geoffrion, fille majeure d'Amédée et Yvonne Gaudet, tous trois de la paroisse Saint-Louis. Un ban publié dans les paroisses respectives des deux époux a précédé la cérémonie, la dispense des deux autres ayant été accordée par le diocèse de Montréal. Aucun empêchement de mariage n'a été découvert et nulle opposition formulée. Chaque père est témoin de son enfant comme de la bénédiction nuptiale. Il n'est pas fait mention de l'échange des consentements. Les époux et leurs témoins signent, ainsi que deux autres personnes : Thomas (illisible), [j'ignore qui il est], et le célébrant, Charles-Philippe Choquette (Belœil, 1856–Saint-Hyacinthe, 1947), grand-oncle paternel de l'époux, prélat domestique.



Source : M^e Julie Desjardins, responsable substitut de l'accès pour l'arrondissement d'Outremont.

tion nuptiale. Il n'est pas fait mention de l'échange des consentements. Les époux et leurs témoins signent, ainsi que deux autres personnes : Thomas (illisible), [j'ignore qui il est], et le célébrant, Charles-Philippe Choquette (Belœil, 1856–Saint-Hyacinthe, 1947), grand-oncle paternel de l'époux, prélat domestique.

À Saint-Mathieu de Belœil

Le 16 octobre 1889 à l'église Saint-Mathieu de Belœil s'unissent Horace-Ernest Choquette, majeur, écuyer, médecin, de Saint-Hilaire, et Marie-Mélanie-Éva-Laura Perrault, fille majeure de Joseph-Cléophas, écuyer, médecin, et Catherine-Laura Franchère, tous trois paroissiens de Saint-Mathieu. Ils sont les bisaïeux paternels du ministre Choquette. Il y a eu publication de un ban aux deux paroisses. Une dispense de deux bans a été accordée par messire Gravel, vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe. Aucun empêchement n'est découvert. Le consentement mutuel est obtenu des

époux et la bénédiction nuptiale est donnée par le célébrant qui indique les signatures de plusieurs personnes, dont les époux. Outre la signature de ces deux derniers et de celle de leur père respectif, je note les signatures suivantes : Jos. Perrault, Cyrille Choquette, Paula Perrault, Corinne Choquette, Philomène J. Valin, C.-J. Valin, J.-H. Demers, Georges Champagne, Alex Préfontaine, Joséphine B. Jodoin, Hermine Demers, Olympe Demers, Hilda Préfontaine, Eugénie Blanchard et Louise Thomas, suivies de celle de Charles-Philippe Choquette, officiant (alors chanoine), oncle de l'époux.

À Boucherville

Les trisaïeux du ministre Choquette, Joseph Choquet, majeur, cultivateur, de Sainte-Anne (Varenes) et Thaise Audet dit Lapointe, fille mineure de Jacques, cultivateur, et Marie Sicot, tous trois de Boucherville, scellent leur union à Boucherville le 2 février 1841. Les parents de l'épouse mineure donnent leur consentement. La dispense de un ban de mariage est accordée par M^{re} Antoine Manseau, vicaire général de l'évêque de Montréal, et la publication des deux autres est faite dans les paroisses respectives des époux. Vu l'absence de la découverte d'empêchements, le curé du lieu reçoit l'échange des consentements et donne la bénédiction nuptiale. Sont présents les pères des parties et un frère de chacune. Personne ne signe sauf le célébrant, curé de Varenes, Thomas Pepin (Charlesbourg, 1801–Boucherville, 1876).

À Varenes

Les quadrisaïeux paternels du ministre Choquette se sont unis à Varenes le 18 janvier 1808. Il s'agit d'Amable Choquet, cultivateur, veuf de Josephte Lussier (ce qui fait présumer de la majorité du mari), et Marie-Josephte Lozeau, fille mineure de Jean-Baptiste, cultivateur, et Marie Messier, consentant tous deux au mariage de leur fille. Messire Chevrier, vicaire général, a accordé une dispense d'une parenté du deuxième degré au quatrième degré d'affinité. Une telle dispense était requise, le mariage ayant été célébré avant le 19 avril 1908, date d'entrée en vigueur du décret *Ne temere* réduisant au troisième degré la prohibition de mariage entre parents. Le célébrant qui se déclare autorisé par le curé de Varenes reçoit l'échange des consentements et donne la bénédiction nuptiale. Il indique les présences suivantes du côté de l'époux : Augustin et Jean-Baptiste Choquet, ses frères, François Alette, son ami ; du côté de l'épouse : Jean-Baptiste Lozeau, son père, Joseph Lozeau, son oncle paternel, Louis Beauchemin et Joseph Messier, ses oncles maternels, et de plusieurs autres personnes. Un seul a signé. C'est François Alette, suivi du célébrant Jean-Baptiste Morin, prêtre (Montréal, 1773–Raleigh, Ont. 1847).

En la même paroisse le 27 juin 1774, les quinquisaïeux de Jérôme Choquette, Jacques Choquet, veuf de Josette Carignan (ce qui présume de sa majorité) et Marie-Thérèse Savaria, fille de Baptiste et Françoise Ayet-Malo, tous de la même paroisse s'unissent. Nous n'avons aucune indication de l'âge ou du métier des époux. Aucun empêchement n'est trouvé. Le curé du lieu a procédé à l'échange des consentements et a donné la bénédiction nuptiale. Je lis les signatures de Philippe Loubet, Antoine et de C. C. Provos ; elles sont suivies de celle du curé, François Du Buron (Québec, 1727–Varenes, 1801).

Encore à Varenes, le 23 novembre 1744, la précédente génération s'unit. Jacques Choquet épouse Marie-Joseph Gauthier, fille d'Augustin et Marie Joseph Jouet. J'ignore les métiers des époux ainsi que leur âge. Nous présumons de la majorité des époux, étant donné que l'on ne fait pas mention d'autorisation parentale. Les parties sont toutes deux de Varenes. Le célébrant note les présences de Simon Sanguinet, notaire en exercice de 1737 à 1771 (laissant un testament contesté, ayant

instrumenté entre autres à Varenes) et de Joseph Gautier, tous deux témoins ainsi que de Claude et d'Augustin Gautier et du curé du lieu Paul-Armand Ulric (France, vers 1693–Varenes, 1749).

C'est aussi à Varenes que le 25 février 1721 Jacques Choquet et Elizabeth Petit, fille de Paul, capitaine de milice de la côte de Varenes, et feu Marie-Louise Bissonnet scellent leur union. Pierre Vaillant signe ainsi que Michel Poulin de Courval, curé de Varenes (Trois Rivières, 1688–Québec, 1760).

À Montréal

Selon René Jetté, le 1^{er} février 1694 à Pointe-aux-Trembles de Montréal (L'Enfant-Jésus), Julien Choquet dit Champagne fait bénir son union avec Marie-Madeleine Lauzon, fille de défunt Gilles et Marie Archambau. Sont nommés comme témoins : Mare? Jacques Laurent Archambau? Jean-François? Michel? Louis de Lauzon, François? Suivent des signatures où je crois comprendre : L. Archanbau, François b. Marie per... Brossard. Suit la signature de François Séguenot, curé de la paroisse (France, 1644–Montréal, 1727).

À Montréal, paroisse Notre-Dame, le 12 novembre 1668, Nicolas Choquet dit Champagne, né à Amiens, Picardie, fils de Nicolas et Claude Groet épouse Anne Julien, native de Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris, selon le *PRDH*, enfant de Pierre et Marie Pépin.

Naissance, mariages, formation générale, carrière professionnelle, activités politiques et autres de Jérôme Choquette

Jérôme Choquette est né à Montréal le 25 janvier 1928. Il a d'abord épousé à Sainte-Adèle, le 4 juin 1955, Nina Bruneau, fille de John S., entrepreneur en construction, et Hortense Dubois ; puis en secondes noces, le 30 décembre 1964, à la Unitarian Church of Montreal, il a épousé Françoise Bédard, fille de Georges et Armande Lacourse.

Jérôme Choquette a étudié à l'Académie Notre-Dame de Grâce (Montréal), au collège Stanislas de Montréal, puis à la Faculté de droit de l'Université McGill qui lui a octroyé une licence en droit. Il a été admis au Barreau du Québec en 1949. Par la suite, il a obtenu un doctorat en droit à Paris (1951). Il a reçu le Prix Jean-Bertrand-Nogaro pour la meilleure thèse en sciences économiques. Il a poursuivi sa formation à la School of Business Administration de l'Université Columbia de New York.

Il a exercé comme avocat à Montréal. D'abord chez M^e Guy Favreau, futur ministre de la Justice du Canada, décédé alors qu'il était juge à la Cour supérieure. Je sais qu'en 1957, Jérôme Choquette exerçait à l'étude Desjardins, Ducharme, Choquette, Desjardins et Cordeau.

Il a été membre du Club de réforme de Montréal (club du Parti libéral provincial), président de la Commission politique de la Fédération libérale du Québec et vice-président de cette fédération.

Jérôme Choquette a été élu député de la circonscription d'Outremont à l'Assemblée législative aux élections de 1966, 1970 et 1973. Notons qu'à sa première élection il remplaçait, comme député, Georges-Émile Lapalme, chef du parti libéral de 1950 à 1958. Il était alors député dans l'opposition, le gouvernement de Jean Lesage ayant été défait. À compter de l'élection du gouvernement de Robert Bourassa en 1970, il est membre du Conseil des ministres, d'abord chargé des Institutions financières, Compagnies et Coopératives et aussi de la Justice.

L'important dossier fut la crise d'octobre de 1970. Élu Premier Ministre à 36 ans en avril, Robert Bourassa privilégiait l'économie. À ses débuts, il habitait à l'hôtel Victoria dans la côte du Palais à Québec. Rencontrer le Premier Ministre avec les étudiants sur la rue Saint-Jean était chose courante.

Six mois ne s'étaient pas écoulés que tout changeait lorsque la crise d'octobre a éclaté. Le 15 octobre, le gouvernement canadien avait, à la demande de celui du Québec, proclamé la *Loi sur les mesures de guerre* permettant des arrestations sans mandat. Le ministre Choquette n'a accepté qu'une seule des demandes des ravisseurs, soit la lecture sur les ondes radiophoniques et à la télévision du Manifeste du Front de libération.

Il a refusé la demande de libérer 23 prisonniers reconnus coupables de crimes. Plus de 400 personnes ont été emprisonnées sans procès dans la nuit suivant le 15 octobre. Dans une entrevue donnée plusieurs années après ces faits, à l'émission *Paroles de députés* au canal de l'Assemblée nationale, Jérôme Choquette dira sa surprise: il en prévoyait quinze!

Que d'améliorations sous son règne au ministère de la Justice: entre autres, l'aide juridique et la cour des petites créances, généralement débattues sans avocat.

Muté au ministère de l'Éducation le 31 juillet 1975, il quitte sa fonction et son parti le 26 septembre suivant, car il tenait à protéger la langue française mieux que ne le faisait la loi que son parti refusait de modifier. Il a fondé avec un autre député, Fabien Roy, représentant de la circonscription de Beauce-Sud, le Parti national populaire. À l'élection générale suivante, Roy fut réélu, mais pas Choquette.

Jérôme Choquette a quitté en 1977 son nouveau parti pour réintégrer son ancien parti l'année suivante. Il a alors exercé sa profession au cabinet Choquette, Perron & associés. Il a été maire de la Ville d'Outremont de 1983 à 1991. Il a été candidat à la mairie de Montréal en 1994, mais il n'a pu s'y faire élire.

MARIAGES, FILIATION PATRILINÉAIRE ASCENDANTE DE JÉRÔME CHOQUETTE

Nom et prénom (Prénom du père; nom de la mère)	Date et lieu du mariage	Nom et prénom du conjoint (Prénom du père; nom de la mère)
CHOQUETTE Jérôme (Claude; GEOFFRION Pauline)	1964-12-30 Unitarian Church of Montreal	BÉDARD Françoise (Georges; LACOURSE Armande)
CHOQUETTE Jérôme (Claude; GEOFFRION Pauline)	1955-06-04 Sainte-Adèle	BRUNEAU Nina (John S.; DUBOIS Hortense)
CHOQUETTE Claude (Ernest; PERREAULT Éva)	1923-06-16 Saint-Louis-de-France, Montréal	GEOFFRION Pauline (Amédée; GAUDET Yvonne)
CHOQUETTE Ernest (Joseph; AUDET dit LAPOINTE Thaïse)	1889-10-16 Saint-Mathieu, Belœil	PERRAULT Éva (Cléophas; FRANCHÈRE C.-Laura)
CHOQUET Joseph (Amable; LOZEAU Josephpte)	1841-02-02 Boucherville	AUDET dit LAPOINTE Thaïse (Jacques; Sicot Marie)
CHOQUET Amable (Jacques; SAVARIA M. Thérèse)	1808-01-18 Varenes	LOZEAU M. Josephpte (J.-B.; MESSIER Marie)
CHOQUET Jacques (Jacques; GAUTHIER Marie Joseph)	1774-06-27 Varenes	SAVARIA M.-Thérèse (Baptiste; AYET-MALO François)
CHOQUET Jacques (Jacques; PETIT Élizabeth)	1744-11-23 Varenes	GAUTHIER Marie Joseph (Augustin; JOUET Marie-Joseph)
CHOQUET Jacques (Julien; LAUZON M.-Madeleine)	1721-02-25 Varenes	PETIT Élizabeth (Paul; BISSONNET M.-Louise)
CHOQUET dit CHAMPAGNE Julien (Nicolas; JULIEN Anne)	1694-02-01 Pointe-aux-Trembles, Montréal	LAUZON M.-Madeleine (Gilles; ARCHAMBAU Marie)
CHOQUET dit CHAMPAGNE Nicolas (Nicolas; GROET Claude)	1668-11-12 Notre-Dame, Montréal	JULIEN Anne (Pierre; PEPIN Marie)

Il est donc retourné à sa profession qu'il a exercée encore un bon moment.

Le 2 septembre 2017, les médias ont annoncé le décès de Jérôme Choquette, survenu la veille. Ses funérailles ont eu lieu le 23 septembre 2017 à l'église Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, de la rue Saint-Dominique à Montréal.

Quatre enfants lui ont survécu.

MÉDIAGRAPHIE

- ALLAIRE, Jean-Baptiste. *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français. Les anciens*, t. 1, Montréal, Imprimerie de l'école catholique des sourds-muets, 1910, 543 p.
- BAnQ Québec. Baptêmes, mariages et sépultures (BMS) jusqu'à 1900.
- DERASPE, Raymond. « M^e Marguerite Choquette (1924-1998) », *L'Ancêtre*, vol. 31, n^o 3, printemps 2005, p. 245,

- DROUIN (Institut généalogique). *Répertoire alphabétique des mariages canadiens-français (1760-1935)*.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*, Montréal, PUM, 1983, 1176 p.
- LALANDE, L., s.j. *Histoire de Boucherville*. Montréal, 1890.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, t. 1, *Lettres A à C*, Sillery, La Maison des Ancêtres et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1998, 521 p.
- Société de généalogie de Québec (SGQ). Baptêmes, mariages et sépultures (BMS) jusqu'à 1941.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : ibarabe@bell.net



apsule clio-généalogique : 1943, fondation de la Société généalogiques canadienne-française

L'année 2018 marquera le 75^e anniversaire de la création de la *Société généalogique canadienne-française (SGCF)*. C'est en effet le 3 septembre 1943 que, sous l'impulsion du père Archange Godbout o.f.m., fut fondée la SGCF. Cette fondation semble avoir été une réponse à la demande croissante des généalogistes de l'époque, pour une accessibilité plus grande aux informations généalogiques. Ainsi, la SGCF visait à mettre fin aux impasses provoquées par la dispersion des registres ou par leur monopolisation, sous forme microfilmée, par l'Institut Drouin. Dès le départ, le père Archange Godbout

propose une société *fondée sur le bénévolat, l'entraide et le partage*.

La SGCF constituée de sections régionales « satellites » verra certaines de celles-ci devenir autonomes, telle que la *Société de généalogie de Québec*, en 1961.

Si la fondation de la SGCF, en 1943, marque une étape importante pour le développement des organismes reliés à la généalogie au Canada français, on ne pourrait cependant pas prétendre qu'elle joue un rôle de précurseur en Amérique du Nord. Il semble en effet que la tradition de regrouper les efforts de volontaires était déjà très présente aux États-Unis, et ce depuis fort longtemps. Ainsi, la *New England Historic Genealogical Society (NEHGS)* a été créée en 1845, et elle est toujours active de nos jours. À ce chapitre, très tôt après la révolution américaine, certains Étatsuniens ont cherché à accumuler toutes les formes de documentation concernant la jeune république et ses citoyens. John Farmer (1789-1838) était l'un de ces *antiquarians* qui par ses contacts et ses actions a permis par la suite le développement d'un intérêt populaire pour la généalogie aux États-Unis.

À peu près à la même époque, il faut saluer le travail du Montréalais Jacques Viger (1787-1858) qui, toute sa vie, a collectionné, compilé, colligé, transcrit des documents dont beaucoup se retrouvent dans un recueil de notes, en 43 volumes, intitulé *Ma saberdache*. Son objectif était d'accumuler des matériaux historiques pour les générations futures.

www.sgcf.com/index.php?path=content§ion=societe&subsection=histoire&page=histoire

www.americanancestors.org/about/history

www.biographi.ca/fr/bio/viger_jacques_8F.html

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : fortierdanielsgq@gmail.com

* Dans la mythologie grecque, Clio est la muse qui chante le passé des hommes et de leurs cités, leur l'histoire.





Les archives vous parlent

Rénald Lessard (1791), Coordonnateur,
BAnQ Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Les billets de l'Acadie et la résistance acadienne, 1750-1760

1. Les rivalités franco-britanniques en Acadie

En 1750, le Canada est en paix depuis la signature du traité d'Aix-la-Chapelle deux ans plus tôt. Toutefois, ce traité et la guerre qui le précédait n'ont rien réglé du contentieux opposant Anglais et Français en Amérique du Nord. L'Acadie, appelée officiellement Nouvelle-Écosse depuis sa cession par la France à l'Angleterre par le traité d'Utrecht en 1713, demeure entre les mains des premiers et Louisbourg sur l'île Royale (île du Cap-Breton) est rétrocédé aux seconds. Les frontières entre les possessions françaises et anglaises attendent toujours pour être fixées d'une manière définitive. Une commission est bien mise sur pied pour régler le problème, mais personne n'y croit vraiment.

Pour les gouverneurs de la Nouvelle-France, il est essentiel que la France reste en possession de cette région, la fortifie et y tienne une bonne garnison pour arrêter les entreprises des Anglais qui ne veulent pas seulement la rivière Saint-Jean, mais *toute la côte depuis cette rivière jusqu'à Beaubassin, depuis Canseau jusqu'à Gaspé*. C'est dans ce contexte que les Français établissent les forts Beauséjour et Gaspereau pour bloquer l'isthme de Chignectou et construisent un poste à Shédiac pour servir d'entrepôt. À l'embouchure de la rivière Saint-Jean, sur le site de la ville actuelle de St. John, ils rétablissent le fort Latour aussi appelé Ménagouèche ou Ménagoesse. Les Anglais, quant à eux, érigent le fort Lawrence, à Beaubassin, face à celui de Beauséjour, le fort Edward à Pigiquit (Piguid) et venaient de fonder Halifax en 1749.

2. Une nouvelle Acadie française

Si l'île Saint-Jean et l'île Royale relèvent administrativement de Louisbourg, le territoire actuel du Nouveau-Brunswick où l'on souhaite établir une nouvelle Acadie française dépend plutôt du Gouverneur général du Canada établi à Québec. C'est de là que part l'essentiel des renforts en hommes et en matériel. Cette nouvelle Acadie française peut compter sur la présence relativement ancienne de Canadiens, mais surtout d'Acadiens, établis le long des rivières Saint-Jean, Chipoudy, Petitcodiac, Memramcook et Tintamarre. Des membres des communautés amérindiennes micmaques et malécites vivent également sur ce territoire. À ces quelques centaines d'habitants se greffent bientôt plusieurs centaines d'Acadiens provenant de l'Acadie péninsulaire, ou Nouvelle-Écosse, sous contrôle britannique.

Les autorités françaises, appuyées par les missionnaires, les administrateurs et les militaires français présents sur le territoire, déploient beaucoup d'énergie pour attirer leurs anciens sujets. À l'opposé, les Britanniques, en forte minorité parmi

la population acadienne de la Nouvelle-Écosse, cherchent à les retenir. Les tensions sont fortes. Les Acadiens, qui refusaient depuis 1713 de prêter un serment inconditionnel de fidélité au roi d'Angleterre, deviennent rapidement suspects aux Britanniques qui les considèrent de plus en plus comme des sujets félons. Les Français aussi exigent un serment de fidélité. Deux impérialismes s'affrontent et les Acadiens qui sont instrumentalisés de part et d'autre peuvent difficilement maintenir leur statut de « neutres » ou de *French Neutrals* comme les désignent les Anglais. Des milliers d'Acadiens choisiront volontairement — ou sous la peur ou la menace de quitter la Nouvelle-Écosse — de se diriger vers l'île Saint-Jean ou le sud-est du Nouveau-Brunswick actuel. Selon Stephen White, on peut estimer qu'à la fin de 1754, sur les 13 800 Acadiens, 1100 se sont réfugiés à l'île Royale, 2900 à l'île Saint-Jean et 3300 dans la nouvelle Acadie sous contrôle français, dont 300 le long de la rivière Saint-Jean, et 6500 demeurent à ce moment en Nouvelle-Écosse. C'est dire que le mouvement de population est massif: la moitié des Acadiens vivent désormais en dehors de la Nouvelle-Écosse. La nouvelle Acadie française est en pleine expansion.

3. Gouverner la nouvelle Acadie française

L'arrivée à Shédiac le 16 novembre 1749 d'un détachement commandé par Louis de La Corne marque la naissance de la nouvelle Acadie française. La Corne s'empresse de faire prêter serment de fidélité aux habitants des rivières Chipoudy, Petitcodiac et Memramcook et de former une compagnie de milice par rivière. En 1750, les travaux de construction du fort Beauséjour débutent.

Pour gouverner la nouvelle Acadie française et s'assurer de l'exécution des ordres provenant du Gouverneur à Québec, des officiers militaires sont nommés pour prendre le commandement des forts et des camps. Charles Deschamps de Boishébert s'illustre.

Un subdélégué de l'Intendant, Pierre-Victor Almain, un écrivain de la Marine faisant déjà les fonctions de commissaire en Acadie, est nommé en 1751. Il est chargé en particulier de connaître les *differens qui Surviendront Entre les habitants de Ce Continent Et prononcer Sur Iceux Sauf L'appel devant Nous* [Bigot].

Le commandant est investi de pouvoirs civils et militaires. Ainsi, en 1753, de Québec, l'intendant Bigot émet une ordonnance concernant la mise en valeur des terres et menaçant ceux qui ne se conforment pas aux dispositions de l'arrêt



Charles Deschamps de Boishébert et de Raffetot (1753).
Source : McCord_Museum

du Conseil du Roi du 6 juillet 1711. Le commandant du fort Beauséjour est chargé de son application. L'arpenteur, le grand voyer et le garde-magasin relèvent de lui. Les volontés du pouvoir royal et de ses représentants encadrent désormais la vie des habitants de la nouvelle Acadie. N'oublions pas aussi la présence active de missionnaires desservant tant les Acadiens que les Autochtones relevant de l'évêque de Québec.

4. Financer l'intervention de l'État français : les billets de l'Acadie

Les représentants du Gouverneur et de l'Intendant sont confrontés à d'importants problèmes de logistique. Construire des fortifications, satisfaire aux besoins des réfugiés acadiens, des militaires et des alliés amérindiens, transporter d'un lieu à l'autre dépêches, ordres, hommes ou biens ; bref établir l'autorité française sur des bases solides implique des ressources humaines et matérielles importantes. Les commandants assistés par des gardes-magasin et des employés subalternes veillent à la gestion des approvisionnements et au règlement des dépenses. Des approvisionnements peuvent provenir d'envois en provenance du Canada, mais également des autres colonies françaises. L'intendant Bigot décrit le système :

Il y avoit d'autres dépenses dans les Postes, tant pour Journées, que pour différens autres objets. Le prix en étoit réglé par le Commandant, qui seul étoit à portée d'en juger. Le Garde-Magasin en donnoit un certificat, qui contenoit & la somme due, & la cause pour laquelle elle étoit due, & le nom de celui à qui elle étoit due. Ce certificat étoit visé du Commandant. Alors ce papier devenoit commercéable, & tenoit lieu de monnoie sur les lieux. Lorsqu'il étoit ensuite présenté à l'Intendant à Quebec, il le faisoit payer. C'est ce qu'on appelloit, les billets de l'Acadie.

Lors du processus de liquidation, après la Conquête, des papiers du Canada qui incluaient les billets de l'Acadie, les demandes de remboursement des certificats en circulation ont donné lieu à la production de bordereaux. Aux Archives nationales de France (AN), Sections anciennes, V7, 346, nous retrouvons 137 bordereaux touchant autant de déclarations représentant plus de 1250 pages de documentation et décrivant 8147 certificats produits sur tout le territoire du Canada. Soixante-cinq bordereaux contiennent en tout ou en partie des références relatives à 4553 certificats émis en Acadie française entre 1750 et 1760. Chaque bordereau contient une description de chacun des certificats concernés. Les exemples suivants montrent la variété des informations qu'ils contiennent :

Certificat du garde magasin à Beauséjour de la Somme de 14 tt (livres) dues à la hugon pour blanchissage pendant un mois du Linge de Table du Commandant, 13 janvier 1752 (AN, V7, 346, f. 210v, déclaration 193).

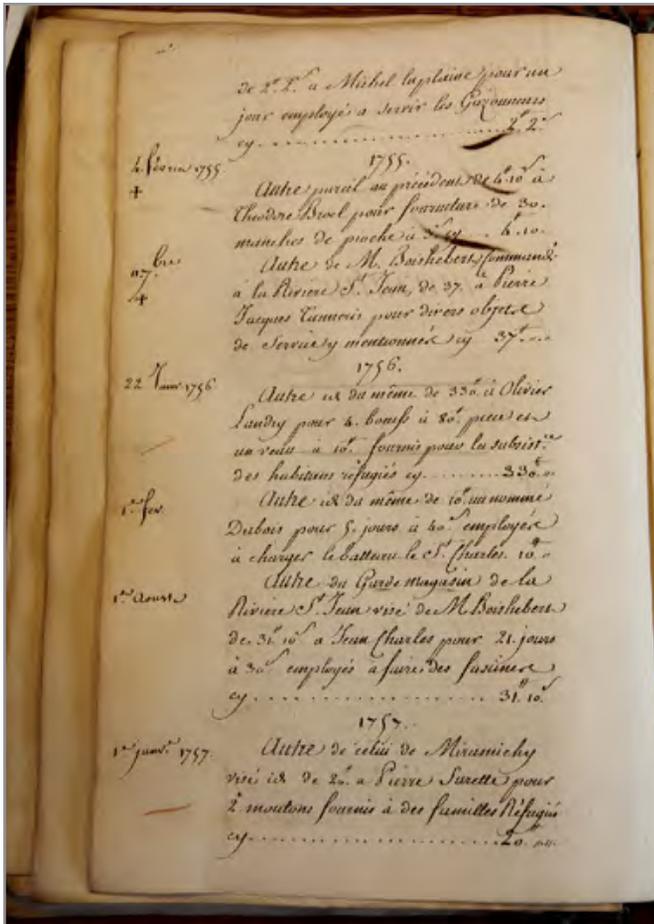
Certificat du garde Magasin à Beauséjour, visé du S. Almain, de la Somme de 36 tt (livres) due à Joseph Richard pour 4 journées avec Son harnois à 9 tt (livres) employées à charoyer de gasparaux aud. Poste 6 Canons, 4 février 1752 (AN, V7, 346, f. 191, déclaration 192).

Certificat de M De Boishebert Commandant dans l'Acadie, de 480 tt (livres) à Jean Cirque pour 12 Vaches à 40 tt (livres) piece fournies pour la Subsistance des Sauvages d'hocpack, 6 décembre 1755 (AN, V7, 346, f. 589, déclaration 149).

Puisque les certificats originaux ont été détruits, il ne nous reste que ces résumés. Les détenteurs des billets d'Acadie proviennent d'horizons variés. Ce sont généralement des marchands de Québec et de Londres qui ont racheté les certificats, souvent à vil prix. On retrouve cependant des Acadiens de Nouvelle-Écosse, de la Louisiane ou de Saint-Pierre-et-Miquelon. Rares sont les détenteurs initiaux de ces papiers qui en font la réclamation.

5. Les billets de l'Acadie : un regard de l'intérieur sur la vie dans la nouvelle Acadie française

Les 4553 certificats touchant la nouvelle Acadie décrits dans les déclarations permettent de suivre l'évolution de la nouvelle Acadie française sur deux périodes distinctes : de l'affirmation



AN, Sections anciennes, V7,346 – 5 juin 2012 (374).

française sur le territoire du futur Nouveau-Brunswick (1750-1755) à la période de résistance qui suit la prise des forts Beauséjour et Gaspereau à la capitulation de Montréal (1755-1760). Ces documents sont certes de l'ordre de la microhistoire, mais, compte tenu du peu d'archives nous étant parvenu, surtout au regard des actions des gens ordinaires, ils nous ouvrent des horizons nouveaux et sont des plus utiles pour l'histoire des familles, surtout dans cette période troublée. Sur dix ans, plusieurs milliers d'individus plus ou moins bien identifiés apparaissent au gré de ces archives, témoignant d'une volonté de survivre, de s'organiser et de s'adapter constamment. La présence des représentants du Gouverneur, leurs actions, les efforts pour aider les réfugiés acadiens et pour conserver à la France un contrôle du territoire jusqu'à la capitulation de Montréal entraînent celle de Ristigouche. Ce que l'on voit, ce n'est pas un abandon de cette région par la France. La réalité décrite par les billets d'Acadie révèle au contraire des liens entre les différents groupes d'Acadiens, les efforts pour secourir les démunis et une volonté de résister aux forces britanniques. Frontière du Canada, cette Acadie française se défend avec les moyens disponibles. Les Acadiens, Canadiens, Français et Amérindiens présents sur les lieux fournissent hommes et matériaux et travaillent, sous la direction des commandants et des missionnaires, à assurer une forme d'organisation sociale qui permette d'assurer des secours et des services aux plus miséreux. Des secours arrivent plus ou

moins régulièrement de Québec au gré des hasards du climat ou des disponibilités. À partir de 1757, Joseph Cadet, munitionnaire général du Canada, est chargé de l'envoi des vivres. Les certificats témoignent de l'arrivée de ses navires.

5.1 Construire la nouvelle Acadie française (1750-1755)

Environ un tiers des 4553 certificats touchent la période de mise en place d'une nouvelle Acadie française. Pour cette période, très peu de certificats se rapportent à la rivière Saint-Jean: déchargement de bateaux, travaux au fort et quelques voyages entre Sainte-Anne et le fort Latour (Ménagoèche).

La construction de fortifications à la Pointe de Beauséjour et à Gaspereau nécessite la présence de maçons, de charpentiers, de menuisiers, de forgerons et de journaliers. Outre ce qui parvient de Québec, les achats de bois de construction ou de chauffage, de matériaux divers et de vivres se multiplient. Les services se développent. On note la présence de boulangers ou de tailleurs.

Les besoins en vivres sont importants. L'aide aux familles réfugiées exige des ressources substantielles. Les besoins pour transporter hommes et biens, essentiellement de la baie Verte vers le fort Beauséjour, sont considérables et apparaissent régulièrement dans les billets de l'Acadie.

5.2 Survivre et résister (1755-1760)

Le 16 juin 1755, assiégés par les Britanniques, les forts Beauséjour et Gaspereau se rendent. Boishébert qui n'avait qu'une garnison de 60 hommes au fort Latour le fait sauter et se retire plus haut sur la rivière Saint-Jean. Signe de la désorganisation qui suit la reddition de Beauséjour, cœur administratif et militaire de l'Acadie française, aucun certificat ne sera signé pendant plusieurs mois. Plus de 6000 Acadiens, tant de l'Acadie française qu'anglaise, seront déportés dans les mois qui suivent.

Les Anglais entreprennent de détruire et de brûler toute la région du fort Beauséjour et de faire prisonnier tous ses habitants. Boishébert ne peut empêcher la destruction de Chipoudy et d'une partie de Petitcodiac, mais il y affronte et bat, le 3 septembre 1755, un détachement anglais. C'est la stupeur chez les Britanniques. Les Acadiens sont capables de résister. Les Anglais vont par la suite hésiter à s'éloigner de la sécurité des murs du fort Beauséjour. Le contrôle effectif du territoire de l'Acadie française restera français. Le regroupement des forces, l'accueil de milliers de réfugiés et la résistance s'organisent. L'incroyable réseau hydrographique du territoire est mis à contribution. Boishébert maintient ses positions le long de la rivière Saint-Jean et établit le camp de Bélair à Cocagne. Cet endroit est bien placé pour secourir les habitants restés à proximité à Memramcook et Petitcodiac, pour rejoindre Louisbourg et l'île Saint-Jean et pour lancer des raids contre le fort Beauséjour maintenant occupé par les Anglais. Les billets de l'Acadie témoignent que Boishébert dispose de moyens de communication et de transport suggérant qu'il est à même, en quelques jours, de rejoindre tant Québec, Louisbourg et l'île Saint-Jean que les postes et forts situés à l'intérieur de l'Acadie



Image fournie par l'auteur.

française. Le déplacement du centre d'opérations du Camp de Bélair vers le Camp d'Espérance situé le long de la rivière Miramichi relativement loin de la côte était en partie dicté par des impératifs géographiques. De ce camp, par différents portages, on pouvait rejoindre presque directement les établissements de Ménagoèche, de Grimerose et de Camp Sainte-Anne. La coordination des efforts de Boishébert et la mainmise sur le territoire en sont d'autant facilitées. L'évacuation d'une partie des familles acadiennes vers Québec et l'île Saint-Jean, et plus tard, de cette île vers le camp d'Espérance était possible. Si elles n'ont pas toutes été transférées en dehors de l'Acadie française, cela découle autant de motifs politiques et stratégiques que des possibilités de le faire.

Les mentions de lieux et surtout de voyages entre les postes montrent la dispersion des Acadiens, mais également l'évolution dans l'occupation des lieux. Le transfert des opérations du camp de Bélair vers Miramichi puis vers Ristigouche répondait à des impératifs variés. Dans ces camps où se regroupaient, selon l'intendant Bigot, jusqu'à 3000 à 4000 réfugiés acadiens, alliés autochtones, soldats, miliciens et administrateurs, la vie s'organisait tant bien que mal. La misère était omniprésente. L'année 1758 est terrible. La chute de Louisbourg et la campagne de destruction qui suivent le long de la rivière Saint-Jean, des côtes du golfe Saint-Laurent de Shédiac à Mont-Louis en Gaspésie et sur l'île Saint-Jean obligent à des réorganisations. Toutefois, si la frontière change, elle ne se désintègre pas.

La présence des Autochtones est évidente dans les billets de l'Acadie. Les réfugiés sont autant autochtones qu'acadiens.

Les Autochtones fournissent des raquettes, des traînes sauvages, du blé d'Inde ou des peaux de castor; ils guident des courriers; ils font partie de détachements allant en guerre ou assistent les Acadiens. Les activités guerrières se manifestent par des besoins particuliers de fournitures ou de moyens de transport, la mention de prisonniers anglais et même de scalps vendus aux Français. Les Autochtones reçoivent aussi des secours. La Mission sur la rivière Miramichi, Ristigouche ou Hocpack (Aupaque) sont des villages amérindiens mentionnés dans les documents et sont situés à proximité de postes ou de forts. Les liens essentiels entre Amérindiens, Acadiens, Canadiens et Français sont aussi par ailleurs particulièrement évidents dans les opérations militaires.

Boishébert et les autres officiers français ne se contentent pas de secourir les gens sous leur protection; ils organisent la résistance armée. Des fournitures en vivres ou en matériel en faveur de détachements sont mentionnées, de même que des soins aux prisonniers anglais ou la présence d'un interprète. Il faut transporter des canons, des approvisionnements à l'usage des soldats, construire des logements et même raser la troupe!

Outre les petits partis de guerre, les billets de l'Acadie témoignent de trois actions militaires majeures: l'envoi d'un détachement au secours de Louisbourg en 1757 et 1758, et de Québec en 1759 ainsi que la mise sur pied d'un raid important sur le fort Saint-Georges sur la rivière Saint-Georges. Le 13 août 1758, Boishébert part de Miramichi avec 400 hommes à destination du fort St. George (Thomaston, Maine). Arrivé le 9 septembre, son détachement est pris dans une embuscade et doit

se retirer ramenant quelques prisonniers. Les billets de l'Acadie permettent de connaître les noms de plusieurs membres de l'expédition puisqu'ils devaient se fournir eux-mêmes d'un mois de vivre remboursable par un certificat!

Conclusion

Les 4553 billets de l'Acadie sont une source archivistique nouvelle permettant de saisir l'aventure de la nouvelle Acadie française en regard de la vie des gens. Ils illustrent bien, à l'échelle de microinformations, les efforts des représentants du roi de France pour développer puis, après 1755, maintenir une frontière entre le Canada et l'Acadie anglaise. Ils démontrent aussi les efforts pour aider les réfugiés acadiens à fuir les zones dangereuses, à se regrouper et à essayer de se réorganiser ou de se réfugier ailleurs. Le rôle de l'État comme régulateur et redistributeur des ressources apparaît constamment dans ces billets. Enfin, apport nouveau de ces billets de l'Acadie, nous retrouvons des milliers de mentions d'individus permettant ainsi de

connaître leur contribution ou de situer leurs déplacements. Dans un contexte de quasi-absence de sources nominatives sur le territoire de la nouvelle Acadie française, surtout après 1755, les chercheurs en général, les historiens de famille en particulier, se voient offrir un nouveau moyen de rejoindre plusieurs de ces Acadiens victimes des rivalités franco-britanniques. Le contenu des 8147 certificats, incluant les 4553 billets de l'Acadie, a été informatisé par Ronnie-Gilles LeBlanc, Francine Leclerc et Rénald Lessard. Le tout devrait se retrouver en ligne en 2018.

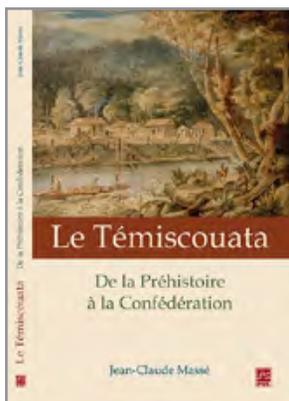
POUR EN SAVOIR PLUS :

– LESSARD, Rénald. « Regards sur la résistance acadienne: l'apport inédit des Papiers d'Acadie 1750-1760 », *Poitou et Nouvelle-France. Actes de la XXIII^e édition du Congrès National de Généalogie*, Poitiers (France), 2015, p. 151-164.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : renald.lessard@banq.qc.ca



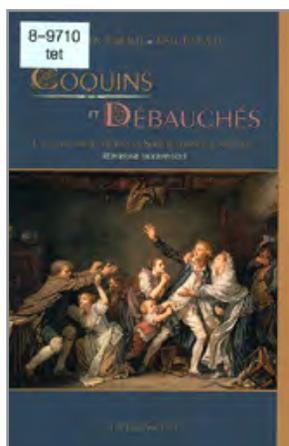
Nos membres publient



MASSÉ, Jean-Claude. *Le Témiscouata. De la Préhistoire à la Confédération*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2017, 440 p.

Au fil du temps, le toponyme Témiscouata a désigné un lac, un portage, une seigneurie, une circonscription et, aujourd'hui, une municipalité régionale de comté. Cet ouvrage retrace l'histoire ancienne de la région. Plusieurs sujets y sont traités en profondeur : l'état du territoire pendant et après la dernière glaciation, la période amérindienne, le Portage, les premiers projets de colonisation, la seigneurie de Madawaska, l'arrivée des barons américains du bois, la frontière internationale, l'occupation militaire, le traité de Webster-Ashburton, l'exploitation forestière avant 1850, la frontière avec le Nouveau-Brunswick, l'essor démographique d'après 1850, le chemin neuf, l'occupation des terres de la Couronne.

Le livre est offert en librairie au prix de 39,95 \$.

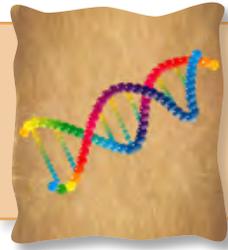


TÉTREULT, Martin, et Josée TÉTREULT. *Coquins et débauchés : les fils de familles déportés en Nouvelle-France au XVIII^e siècle : Répertoire biographique*, Québec, Les Éditions GID, 2017, 322 p.

Dans cette publication, les auteurs ont minutieusement reconstitué les parcours de plus d'une centaine de fils de familles exilés en Nouvelle-France par ordre du roi au XVIII^e siècle. Qui étaient au juste ces jeunes gens ? Pour quelles raisons ont-ils été déportés ? Se sont-ils assagis ? Ont-ils fait souche ? Voilà autant de questions auxquelles les auteurs tentent de répondre, à la lumière de leurs récentes recherches dans les archives de la lieutenance de police de Paris et de l'hôpital de Bicêtre.

Leur travail jette une nouvelle lumière sur l'un des chapitres les plus dramatiques de l'émigration pénale en Nouvelle-France.

Ce livre est disponible en librairie et aux Éditions GID au prix de 29,95 \$.



L'ABC de la généalogie par ADN (G/ADN)

Pierre Gendreau-Héту (7656)

Linguiste et chercheur en généalogie génétique – Projet Québec ADNy

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

L'arrivée de Louis Hébert et Marie Rollet en Nouvelle-France : un 400^e anniversaire à la lumière de l'ADN

L'évocation du couple Hébert–Rollet embrouille facilement la frontière entre histoire et récit légendaire. Cette réalité d'un couple fondateur, dont une majorité de Québécois s'avèrent les descendants génétiques, frappe forcément l'imagination. La formule traditionnelle du conte vient à l'esprit : *Il était une fois Louis et Marie*. Leur histoire vécue rend toutefois la fiction superflue.

Louis Hébert et Marie Rollet se marient à Paris le 19 février 1601¹. Trois enfants naissent de leur union. Puis, en 1617, la famille citadine s'expatrie au Nouveau Monde pour y commencer une tout autre vie. Outre le fleuve et les amitiés autochtones, seule la forêt entoure désormais la petite communauté débarquée à Québec. Qu'y cherchait donc Louis Hébert ? De la gloire, lui aura-t-on fait miroiter². Louis Hébert et Marie Rollet auront certes mérité leur place dans l'histoire, ne serait-ce que par l'impulsion démographique donnée à tout un peuple.

À partir de 1617, chaque printemps à Québec, on attend avec impatience l'arrivée des saisonniers de France, pêcheurs, marchands ou traiteurs, ainsi que de nouveaux pionniers transplantés au compte-gouttes. Entre 1629 et 1632, l'occupation anglaise des frères Kirke ne laisse que deux familles à la colonie. Les fondateurs s'accrochent...

Quatre siècles plus tard, le temps leur a donné raison : des millions de personnages peuplent maintenant cette grande histoire de famille, car les générations nées de Hébert et Rollet ont eu beaucoup, beaucoup, *beaucoup* d'enfants. Par leur ADN, Louis Hébert et Marie Rollet vivent toujours.

Pourquoi commémorer 1617 ?

La Ville de Québec a été fondée en 1608, cependant un lieu qu'aucune communauté n'habite de façon normale, avec naissances, mariages et décès, présente peu d'intérêt pour la moyenne des historiens. En réalité, une population civile n'a peuplé Québec de façon *permanente, ininterrompue et documentée* qu'à partir de 1617³. L'année 2017 a été l'occasion pour

la francophonie d'Amérique de commémorer la naissance d'une société. Cette réalité se vit en chair et en os depuis quatre siècles.

La société québécoise trouve dans 1617 une origine culturelle, certes, mais aussi *biologique*. Une chaîne humaine y commence. Québec aurait été autre chose si la famille de Louis Hébert et Marie Rollet n'avait préparé le terrain *pour la suite du monde*⁴. Cette première famille accomplit quelque chose de grand par son geste fondateur. Elle est la semence initiale dont découle le principal peuple de langue française en Amérique.

La question n'est pas tant *si* le Québécois moyen descend de ce couple, mais plutôt *combien de fois*. Quiconque a complété sa roue de paon comprend vite l'apport décisif du couple Hébert et Rollet à la démographie laurentienne. Au Québec seulement, le grand couple fondateur revendique une postérité qui atteint 4 900 000 descendants⁵.

Guillemette Hébert, fille de Louis et Marie, épouse Guillaume Couillard en 1621 ; jusqu'à 2 590 000 Québécois proviennent de cette union. En 1651, Guillaume Hébert, frère de Guillemette, donne sa fille Françoise en mariage à Guillaume Fournier. Près de 4 340 000 Québécois d'aujourd'hui possèdent une ascendance dans ce couple de 2^e génération né de Louis Hébert et Marie Rollet.

Ces chiffres illustrent l'effet exponentiel d'une seule famille et de ses efforts fondateurs, que les aléas de l'histoire ont transformés en événements démographiques majeurs, d'immense portée et de grande signification. Car les chiffres présentés pour le Québec peuvent probablement être doublés par l'inclusion de la diaspora disséminée aux quatre coins du continent.

D'un appel inattendu à la collaboration avec la SGQ

L'année 2017 avait retenu l'attention de plusieurs observateurs en raison de son importance historique. Le thème a par exemple mobilisé la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs. Le calendrier m'avait également

1. Fichier *Origine*. [www.fichierorigine.com/recherche?](http://www.fichierorigine.com/recherche?n°350070) n° 350070.

2. Lettre de Pierre du Gua de Monts, à Louis Hébert, 18 février 1617, tirée de LEGARÉ, Francine. *Louis Hébert. Premier colon en Nouvelle-France*, Montréal, XYZ Éditeur, 2004, 156 p. Citée par DUSSAULT, Éric. « Le 400^e anniversaire de l'arrivée de la famille Hébert–Rollet à Québec (1617) », Communication donnée au 5^e Salon des sociétés d'histoire de la Ville de Québec, 14 octobre 2017.

3. Qu'on ne se méprenne pas en outre sur le rôle original et salvateur des Amérindiens dans la survie puis la réussite de la colonie laurentienne.

4. Titre du magnifique film documentaire canadien (ONF) réalisé en 1963 par Michel Brault, Marcel Carrière et Pierre Perrault.

5. Les statistiques employées sont tirées de la base de données *FrancoGène* de Denis Beaugard. www.francogene.com/gfan/gfan/998/. Consulté le 31 octobre 2017.

fait entrevoir une intéressante possibilité : le 400^e serait l'occasion toute désignée de découvrir les signatures ADN des fondateurs dont on devait célébrer le souvenir en cours d'année.

Les circonstances ont bien fait les choses. Au printemps 2017 un descendant de Guillaume Couillard m'a contacté. Ayant été informé de mes recherches en généalogie par ADN, M. Stéphane Couillard-Després souhaitait en savoir plus. Il désirait notamment s'enquérir de la possibilité d'établir la signature ADN de Guillaume Couillard, un des fondateurs honorés par le 400^e. L'appel de M. Couillard-Després rejoignait une idée qui m'était apparue séparément : pourquoi ne pas profiter de cette année unique pour jeter un éclairage scientifique *expérimental* sur la première famille d'Amérique française ?

La collaboration esquissée a rapidement conduit à une proposition présentée à la direction de la Société de généalogie de Québec (SGQ). Une rencontre s'est tenue avec la présidente, Jeanne Maltais, et Louis Richer, chargé de projet. La Société préparait déjà un événement commémoratif par la remise de parchemins d'ascendance. Il est alors paru opportun de marier le projet des signatures ADN ancestrales à celui des parchemins. Nos efforts conjugués feraient ainsi entrer par la grande porte les avancées de la généalogie génétique.

Les effets positifs du mariage de projets ont dépassé la seule généalogie par ADN. Une proposition de Stéphane Couillard-Després a notamment retenu l'attention. On devait à son avis associer aux célébrations deux pièces de collection situées à Montmagny : un portrait de Guillaume Couillard ainsi que le cachet de noblesse attribué à cette famille par Louis XIV⁶. La SGQ s'y est immédiatement intéressée et Louis Richer a pu obtenir d'exposer les pièces pour l'occasion. Elles ont de fait remarquablement habité les commémorations du 14 octobre, tenues lors du 5^e Salon des sociétés d'histoire de la Ville de Québec⁷.

Les signatures ADN de Rollet, Couillard et Fournier

La SGQ et les projets *Québec ADNy* et *Québec ADNmt* ont trouvé dans le thème de la famille fondatrice une belle cause de convergence. L'éphéméride de 2017 a permis à une importante institution généalogique de combiner de façon inédite au Québec les avancées de la génomique et de la généalogie traditionnelle, jusqu'à récemment limitée aux sources documentaires. L'établissement des signatures ADN de la famille fondatrice s'est naturellement imposé comme objectif.

L'établissement de signatures ancestrales exige d'identifier des lignées de même sexe, documentées et génétiquement ininterrompues des pionniers jusqu'aux descendants d'aujourd'hui. On pouvait d'emblée éliminer Louis Hébert, puisqu'aucune descendance masculine directe n'en a découlé au-delà de trois générations. Ce n'était toutefois pas le cas de Marie Rollet, dont des lignées féminines ont perpétué la signature ADNmt (= mitochondrie). L'épouse de Louis Hébert



Pierre Gendreau-Héty au 5^e Salon des sociétés d'histoire de la Ville de Québec.

Crédit photo : ©Daniel Abel-photographie.

présente ainsi la plus vieille signature ADN de la population québécoise.

Du côté ADNy (= chromosome Y), la plus ancienne signature de la population laurentienne découle de Guillaume Couillard, que porte en principe le premier ministre en exercice, de son nom complet Philippe Couillard de L'Espinaie. Enfin la signature de Guillaume Fournier serait également visée, en raison de son mariage avec Françoise Hébert, petite-fille de Louis.

Les parchemins de la SGQ, par leur identification de descendants, ont donné la chance d'arrimer ascendances documentaires et signatures ADN. Il suffisait en effet d'informer les descendants honorés par la SGQ de la recherche de ces signatures ADN fondatrices. L'appel lancé par la Société a été entendu, et la collaboration de plusieurs individus a permis de mener à bien la recherche. De généreux descendants se sont gracieusement manifestés pour couvrir le coût des analyses ADN (environ 150 \$ chacune) ou fournir des échantillons de salive *documentés* et *pertinents*.

6. www.ville.montmagny.qc.ca/. Consulté le 31 octobre 2017.

7. www.flickr.com/. Consulté le 31 octobre 2017.

Des résultats ADN certifiés

Le 14 octobre 2017, la remise de parchemins par la SGQ s'est combinée à celle de certificats ADN. Ces certificats, produits par la compagnie *Family Tree DNA*, affichent les signatures ADN de Marie Rollet, Guillaume Couillard et Guillaume Fournier. J'ai eu l'honneur de présenter au public les résultats obtenus, soulignant du même coup la contribution des récipiendaires à la mémoire et au savoir. L'établissement de ces signatures génétiques ancestrales n'aurait pas été possible sans la confiance des participants.

Plusieurs défis ont été surmontés avant de pouvoir déclarer la mission accomplie. La SGQ n'avait d'abord réussi à localiser et identifier qu'une seule descendante, en droite ligne féminine, de Marie Rollet. Or, pour établir une signature ancestrale, il faut pouvoir comparer au moins deux résultats de matrilineages distincts mais convergents. Le *Projet Québec ADNmt* a néanmoins entrepris l'examen de l'échantillon prélevé et lié en principe à Marie Rollet.

Trouver une seconde descendance restait théoriquement possible par voie inversée, c'est-à-dire par le biais des données génétiques. Les résultats ADN ont heureusement produit l'effet espéré : la descendante québécoise de Marie Rollet a généré une concordance ADNmt avec une Californienne, originaire de Detroit et d'ascendance canadienne-française. Le hic se trouvait cependant dans la rupture documentaire de son matrilineage quelques générations en amont.

La recherche ADNmt de Marie Rollet a fait appel au groupe Facebook *French-Canadian Heritage Society of Michigan*. La rupture documentaire de notre Californienne a immédiatement motivé plusieurs chercheurs qui ont rapidement identifié une famille de Detroit comme souche probable. Engagé dans cette recherche, Denis Beauregard a conclu de la solution dégagée qu'elle devait être la bonne, pour plusieurs raisons⁸. La principale était que l'ascendance documentaire la plus plausible menait à Marie Rollet, en concordance avec le résultat ADN. C'était une belle démonstration de l'usage de l'ADN pour combler des lacunes dans la documentation.

D'une part, l'adéquation observée a permis d'inférer la signature ancestrale de la « pionnière de nos pionnières, comme le disait Champlain⁹ ». Ou presque, car Marie Rollet n'a eu qu'une fille avec descendance, Guillemette Hébert, et la signature déduite des descendants ne peut « trianguler » que sur Guillemette, matriarche commune aux deux lignées testées. Seule une sœur de Marie Rollet, et la localisation en France d'une descendance par matrilineage à cette sœur, permettraient de trianguler plus en amont.

D'autre part, le cas Couillard offrait la chance de compter sur une descendance bien identifiée par des noms de famille aux variations connues : de Couillard à Després, de l'Espinay, Dupuis, de Beaumont, Des Ilets ou Hébert. Du grand pionnier

et gendre de Louis Hébert sont nés deux fils avec progéniture masculine ininterrompue, par le biais de Louis et Charles Couillard. Il suffisait alors d'examiner les signatures obtenues de deux descendants patronymiques directs et d'en comparer les analyses, qui devraient produire à l'aveugle des signatures identiques. L'exercice a brillamment réussi.

Enfin, la signature ADNy de Guillaume Fournier avait déjà été (presque) établie en vertu de travaux antérieurs. Le bémol s'explique par le fait que l'expérience n'a pas encore abouti tout à fait. Il reste en effet *une seule génération* à remonter avant d'atteindre l'ancêtre par deux ascendances distinctes. Les lignées testées et concordantes ne se rencontrent encore qu'au fils Charles de Guillaume plutôt qu'au pionnier Fournier lui-même.

Il suffirait de tester un descendant d'un autre fils pour atteindre Guillaume Fournier. La sobriété méthodologique exige de considérer avec prudence le résultat présenté. Il faudrait en principe qu'un descendant patronymique d'un des cinq autres fils du pionnier se fasse tester à son tour. L'invitation est lancée. Qu'on nous pardonne d'avoir préjugé d'un résultat positif pour l'occasion !

À la recherche des signatures ADN ancestrales

La découverte de signatures ADN ancestrales et fondatrices de la population québécoise a retenu l'attention de cette chronique. Mais l'établissement des signatures ADN de Marie Rollet et Guillaume Couillard devrait surtout mettre en lumière le besoin d'explorer toutes les signatures ADN ancestrales. C'est l'objectif qui s'impose dorénavant à la généalogie expérimentale du Québec. Les armoiries de la SGQ exigent de *Faire revivre* ; l'ADN prend la devise au pied de la « lettre ». La signature biologique est l'empreinte même de la vie, que la génétique traduit par des A, C, G ou T.

La découverte des signatures ADN ancestrales enrichit considérablement la généalogie. Ce peut être pour valider les hypothèses documentaires, pour en combler des lacunes ou encore pousser l'exploration en amont, en Europe pour la plupart. Armées de la signature ADN de leur pionnier, plusieurs familles ont ainsi amorcé la recherche de la souche de leur nom de famille outre-Atlantique et parfois au-delà des archives.

L'établissement des signatures de Guillaume Couillard et de Marie Rollet a permis d'imaginer d'intéressants développements pour l'avenir. Les signatures ADN ancestrales découvertes par les chercheurs vont se multiplier. L'occasion du 400^e a permis d'imaginer la création des Fonds Couillard et Rollet, deux fichiers où les signatures ancestrales pourront être déposées. Les signatures Rollet et Couillard sont aujourd'hui inscrites aux projets *Québec ADNmt*¹⁰ et *Québec ADNy*¹¹, respectivement.

8. Correspondance privée. 1^{er} septembre 2017.

9. BELLARD, Alexandre. « Marie Rollet » (chanson).

10. www.familyreedna.com/.

11. *Ibid.*

La SGO est appelée à devenir dépositaire des signatures ADN de nos pionniers et pionnières. Un « dictionnaire » se développe ainsi une signature à la fois. Il faut croire que les données rassemblées seront un jour ajoutées au Fichier *Origine*, dont la pertinence scientifique ne fera qu'augmenter en vertu de cette nouvelle méthodologie. La pérennisation des résultats de recherche demeure l'ultime défi du chercheur, en généalogie comme ailleurs.

Conclusion

Force est d'admettre que certaines signatures sont irrémédiablement perdues : des pionniers n'ont pas eu de postérité masculine, tel Louis Hébert, de la même façon que plusieurs pionnières n'ont pas eu de progéniture féminine ininterrompue. Une évaluation sommaire de la « perte de signatures ADN » estime que ces ruptures touchent environ un tiers des pionniers ayant produit une descendance jusqu'à nos jours¹².

Dans un siècle, la généalogie par ADN ne sera sans doute plus qu'une plate évidence. Les commémorations en 2117 de la première famille enracinée sur le territoire du Québec ne

ressembleront pas à celles de 2017, pas plus que ces dernières ont rappelé celles de 1917, célébrées avec faste, monument et médailles. Le 400^e du couple Hébert et Rollet aura pour le moins été l'occasion d'inscrire la généalogie génétique dans notre histoire.

Apothicaire et botaniste, Louis Hébert a découvert la flore du Nouveau Monde avec passion. Témoin de cette époque, un robinier faux-acacia importé d'Amérique du Nord est aujourd'hui connu comme le plus vieil arbre de Paris¹³. Ce robinier d'Amérique répond de belle façon à la famille parisienne transplantée outre-Atlantique.

On sait depuis plusieurs décennies que toute vie, végétale ou animale, repose sur l'ADN. La généalogie du XXI^e siècle a la chance d'explorer et d'exploiter ce domaine naguère insoupçonné. La vie intrépide de Louis Hébert et Marie Rollet donne un puissant exemple d'audace qui devrait assurément inspirer les chercheurs d'ici dans leurs avancées scientifiques.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : gendreau-hetu@videotron.ca

12. BEAUREGARD, Denis. Correspondance privée, 14 novembre 2017.

13. MATHIEU, Jacques, et Alain ASSELIN. *La Vie méconnue de Louis Hébert et Marie Rollet*, Québec, Septentrion, 2017, p. 199.

Nos membres publient



FOURNIER, Réal. *Compilation des baptêmes, mariages, sépultures et autres notes de sept générations de la descendance de Guillaume Fournier et Françoise Hébert, Lévis, publié à compte d'auteur, 2017, 903 p.*

Ce volume raconte l'histoire, forcément incomplète, de ces familles, descendantes sur sept générations, des ancêtres Guillaume Fournier et Françoise Hébert, petite-fille de Louis Hébert. Au cours de mes recherches, j'ai dépouillé un grand nombre de documents, tels les actes notariés, se rapportant à la vie de ces familles.

Ce milieu agricole s'est lentement transformé, passant de l'autarcie à une agriculture pouvant subvenir aux besoins d'une famille et même un peu plus. La grande majorité de la population ne savait ni lire ni écrire. Les choses ont commencé à changer vers le milieu du XIX^e siècle avec le début de l'établissement du système scolaire et de l'industrialisation.

En vente chez l'auteur

165, rue des Pruniers, Lévis G6V 8W4

45 \$ + 25 \$ frais de poste et manutention.

GLOSSAIRE DU GÉNÉALOGISTE

Aptonyme

Lorsque le patronyme, ou le prénom, d'une personne s'apparente à son activité professionnelle ou à ses activités, nous parlons d'**aptonyme**. Il en sera ainsi pour un Jos Boucher, boucher ; un Pierre Lacroix, religieux ou encore un enseignant du nom de Lemaître. Les exemples foisonnent.

Aptonyme est un néologisme québécois popularisé par André Bougaïeff, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui se retrouve dans le grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Aptonyme>

Nouveaux membres

du 1^{er} novembre 2017 au 12 février 2018

7721	GRAVEL	Martin	Québec	7764	DELORME	Michel	Québec
7722	RAMACIERI	Danielle	Reugny, France	7765	MOISAN	Anne	Québec
7724	SIROIS	Pauline	Québec	7766	LAFLAMME	Louise	Québec
7725	MORIN	Guy	Québec	7767	PAGEOT	Johanne	Québec
7727	GIRARD	Solange	Montréal	7768	LALIBERTÉ	Pierre	Québec
7728	DESMEULES	Marc	Québec	7769	VERGE	Béatrice	Québec
7729	LÉVEILLÉ	André	Otterburn Park	7770	BISSON	Michel	Québec
7732	CÔTÉ	Lucien	Québec	7771	FERLAND	Marie-France	Québec
7733	DELAGE	Ginette	Québec	7772	TESTER	Carole	Shannon
7734	AUCLAIR	Jean	L'Ancienne-Lorette	7773	GRENON	Gilles	Québec
7735	CHAPADOS	Luc	Rivière-Pentecôte	7774	AUDET	Catherine	Québec
7736	VILLENEUVE	Julie	Clermont	7775	BERNIER	Lucie	Lévis
7739	BROCHU	Arthur	Lévis	7776	PICHÉ	Claire	Québec
7740	BROCHU	Geneviève	Québec	7777	PAQUETTE	Sylvie	Rougemont
7741	BÉLANGER	Marguerite	Saint-Léon-le-Grand	7778	LANG	Guy	Québec
7742	DESLAURIERS	Jocelyne	Québec	7779	LAVOIE	Monelle	Québec
7743	GAGNON	Geneviève	Donnacona	7780	FORTIN	Nathalie	Lac Kénogami
7744	BRIÈRE	Monique	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	7781	GAGNON	Yvon	Sainte-Justine
7745	DUBÉ	Claudette	Québec	7784	BOLDUC	Justin	Québec
7746	GERMAIN	Georgine	L'Ancienne-Lorette	7785	GRAVEL	Mélissa	Québec
7747	FERLAND	Claude	Repentigny	7787	FOURNIER	Martin	Québec
7748	DUBÉ	Micheline	Amqui	7788	BOULANGER	Lucie	Québec
7749	CHOUINARD	Jean-Jacques	Montréal	7790	CHEVALIER	Sylvain	Saint-Apollinaire
7751	BOUTET	Marjolaine	Haliberton, ON	7791	DESFONDS	Michelle	Montréal
7752	LAPORTE	Bernard	Saint-Jérôme	7792	MASSE	Michel	Québec
7754	FALARDEAU	Hélène	Gatineau	7793	MELANÇON	Guy	Québec
7756	GAUTHIER	Sonia	Québec	7794	HAMEL	Renée	Québec
7757	OUELLET	Rémi	Québec	7796	BÉCHARD	Colette	Québec
7758	SIMARD	Mariane	Québec	7798	DENNIS-SYKES	Carolyn	Norristown, PA, É.-U.
7760	PARADIS	Lisette	Québec	7799	LEDUC	Louis-Philippe	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
7761	MONTPETIT	Gilles	Sainte-Thérèse	7800	GAUTHIER	Linda	Pont-Rouge
7762	TREMBLAY	Michel	Saint-Hubert	7801	COUTURE	Robert	Joliette

Les chroniques de la capitale

Le 21 novembre 1642, les ursulines quittent leur maison de la basse-ville pour s'établir dans leur monastère de la haute-ville, à l'ouest du fort Saint-Louis (elles occupent le même site en 2007).

LEBEL, Jean-Marie. *Québec 1608-2008 – Les chroniques de la capitale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.

Rencontres mensuelles

Endroit:

Centre communautaire Noël-Brulart

1229, avenue du Chanoine-Morel
Arr. de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge,
Québec

Heure: 19 h 30

Frais d'entrée de 5 \$
pour les non-membres.

■ Le mercredi 21 mars 2018

Conférencier: Louis Lefebvre, chercheur en histoire
Sujet: *Le sentier des Jésuites*

■ Le mercredi 18 avril 2018

Conférencier: Marc Vallières, historien et ex-professeur à
l'Université Laval
Sujet: *Simon Le Sage*

■ Le mercredi 23 mai 2018

Assemblée générale de la Société de généalogie de Québec.

Horaire de la SGQ



Société de généalogie de Québec

Centre de documentation Roland-J.-Auger

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

- **Mardi:** 9 h 30 à 16 h
- **Mercredi:** 9 h 30 à 20 h 30
- **Jedi:** 12 h 30 à 16 h
- **Samedi:** 9 h 30 à 16 h 30, sauf les sections réservées pour la formation

Collection du Fonds Drouin numérisé disponible pour consultation.

Publications de la Société: répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

BAnQ Québec

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le dimanche et lundi.

Manuscrits, archives, microfilms et bibliothèque :

Mardi et vendredi	9 h à 17 h
Mercredi et jeudi	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 17 h

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.



Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

Vous aimez œuvrer dans un milieu de partage, de fraternité et d'enrichissement personnel...

Devenez bénévole à la SGQ !

Plusieurs comités de travail sont accessibles, notamment, la bibliothèque, la formation, l'informatique, la trésorerie, la saisie de données, la revue *L'Ancêtre*, le service à la clientèle et autres, et ce dans un cadre stimulant, décontracté et valorisant.

Les bénévoles sont la première force de la SGQ; ils en sont les piliers.

Le bénévolat s'effectue en équipe et dans certain cas à partir de votre domicile.

Vous aurez ainsi la chance de contribuer au succès des grands projets, de permettre d'accroître le rayonnement et le développement de la Société.

Pour plus d'informations : www.sgq.qc.ca, onglet À propos puis cliquer sur Bénévolat.

Au plaisir !

BIENVENUE
aux bénévoles



Société généalogique canadienne-française

1943-2018 : 75 ans de services à nos membres

- ◆ Retracer vos ancêtres!
- ◆ Éplucher nos contrats notariés transcrits!
- ◆ Fouillez dans nos bases de données!
- ◆ Découvrez notre bibliothèque numérique!
- ◆ Assistez à notre congrès du 75ème!



3440, rue Davidson, Montréal (Québec), H1W 2Z5
Téléphone : 514-527-1010 - Courriel : info@sgcf.com
www.sgcf.com

Sous la direction de
MARCEL FOURNIER

LES OFFICIERS DES TROUPES DE LA MARINE AU CANADA

1683-1760



Claude
Claude

Kaufholtz-Couture
Crégheur



ictionnaire
des souches
allemandes et
scandinaves



au Québec



SEPTENTRION.QC.CA
LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC

Société d'histoire des
Filles du Roy

LES FILLES DU ROY pionnières de Montréal